

De mémoire et d'espoir

*Pour une action rénovée de l'État en faveur du
développement culturel des Outre-mers français*

(Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion)

Rapport au ministre de la Culture et de la Communication

Version modifiée et augmentée (15 avril 2010)

Michel COLARDELLE

Sommaire

Lettre de mission	p.5
Avertissement	p. 8
Introduction	p. 13
1. Un état des lieux alarmant	p. 19
1. 1 Des faiblesses structurelles	p. 19
1.1.1 Problèmes d'ordre général	p. 21
1.1.1.1 Des modalités d'action de l'État inadéquates	p. 21
1.1.1.2 Des partenariats difficiles, un réseau d'équipements insuffisant	p. 26
1.1.1.3 Une insuffisante coordination des acteurs publics de la culture	p. 27
1.1.1.4 Des possibilités de formation réduites, de l'initiation à la spécialisation	p. 29
1.1.1.5 Une insertion internationale inégale et toujours insuffisante	p. 31
1.1.1.6 Une recherche en déclin	p. 32
1.2. Questions spécifiques	p. 33
1.2.1. Une ville créole en rapide dégradation	p. 33
1.2.2. Des savoir-faire artisiaux en voie de disparition	p. 35
1.2.3 Des artistes à la peine	p. 35
1.2.4 La lecture, une activité citoyenne élémentaire compromise	p. 37
1.2.5 Le cinéma : conflit d'intérêts	p. 38
1.2.6 Un déficit dans le domaine radio-télévisuel	p. 41
1.2.7 Une culture scientifique, technique et industrielle en retard de vingt ans	p. 41
1.2.8. Une vocation touristique méprisée	p. 42
2. Propositions pour une nouvelle politique culturelle	p. 44

2.1 Développer les potentiels: la richesse culturelle des Outre-mers	p. 44
2.2 Les mesures phares du CIOM	p. 48
2.2.1 L' Agence nationale de promotion des cultures ultramarines	p. 48
2.2.2 L'année des Outre-mers (2011)	p. 52
2.3 De grands projets culturels structurants	p. 54
2.3.1 Le Musée des Cultures Guyanaises (Guyane)	p. 56
2.3.2 La Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise (La Réunion)	p. 59
2.3.3 Le Mémorial ACTe (Guadeloupe)	p. 61
2.2.4 Le Pôle Régional des Arts du Spectacle (Guadeloupe)	p. 63
2.4 Une administration à repenser	p. 63
2.4.1 Lancer une étude sur les pratiques culturelles	p. 64
2.4.2 Mieux coordonner et requalifier l'action administrative	p. 64
2.4.3 Une priorité absolue : la formation	p. 68
2.4.4 Un budget à remettre à niveau : un fonds de rééquilibrage pour l'équité	p. 70
2.4.5 De nécessaires innovations réglementaires	p. 71
2.4.5.1 Modifier les textes sur les Conseils de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE)	p. 71
2.4.5.2 Adapter les critères d'évaluation	p. 72
2.4.5.3 Financer exceptionnellement l'enseignement artistique spécialisé	p. 72
2.4.5.4 Rétablir les crédits européens pour l'investissement culturel	p. 73
2.4.5.5 Adapter les règles de maîtrise d'ouvrage et de mise en concurrence des maîtres d'œuvre dans les monuments historiques	p. 73
2.4.5.6 Rapprocher les décisions des utilisateurs : déconcentrer toutes les procédures possibles	p. 73
2.4.5.7 Renforcer les moyens de maîtrise d'ouvrage	p. 74

2.5. Des mesures spécifiques à prendre	p. 75
2.5.1 Patrimoines immatériels et langues, les flambeaux des créolités	p. 75
2.5.1.1 Connaissance	p. 76
2.5.1.2 Conservation	p. 76
2.5.1.3 Transmission et valorisation	p. 77
2.5.1.4 Donner aux DRAC les moyens de prendre en compte le PCI	p. 79
2.5.2 Renforcer les actions en matière d'architecture et d'urbanisme	p. 80
2.5.3 Une réparation : l'introduction de la dimension coloniale et des Outre-mers dans les manuels scolaires	p. 81
2.5.4 Promouvoir les artistes	p. 82
2.5.5 Un plan d'ensemble à élaborer d'urgence pour le livre, la presse et la lecture	p. 83
2.5.6 Le cinéma : des questions techniques à résoudre	p. 84
2.5.7 La réforme de France-Télévision et de RFO, une opportunité	p. 85
2.5.8 Un effort de recherche à amplifier	p. 87
2.5.9 Une coopération internationale régionale essentielle au développement	p. 88
2.5.10 Une culture scientifique, technique et industrielle à partager	p. 89
2.5.11 Le tourisme, un atout maître à jouer	p. 89
Conclusion : Les Outre-mers, fabrique d'universalité	p. 91
Personnalités rencontrées	p. 93
Bibliographie sélective	p. 98

Liberté Égalité Fraternité
République Française

Ministère de la Culture et de la Communication **COPIE**

Le Ministre

5 OCT. 2009

Réf : SDU/CC/5209

Monsieur Michel COLARDELLE
Musée des civilisations de
l'Europe et de la Méditerranée
6 rue du Mahatma Gandhi
75116 PARIS

L'Outre-mer constitue sur le plan culturel une richesse inestimable pour la France. La Constitution, les lois et les règlements le reconnaissent, qui leur accordent des statuts particuliers, d'ailleurs en perpétuelle évolution, fondés sur la puissance de leur identité, leur diversité et les particularités de leur environnement géographique. Force mémorielle, ardeur créative, respect de la tradition et innovation – en particulier dans le domaine de la culture immatérielle que l'UNESCO s'efforce de protéger dans une perspective vivante - caractérisent à l'évidence cette spécificité. Celle-ci se nourrit aussi d'un échange permanent avec les ultramarins présents en grand nombre en métropole.

Les dynamiques phénomènes de « créolisation » sont précurseurs de l'aventure de la culture dans le monde, faisant de l'outre-mer un laboratoire social et culturel précieux. La culture joue également dans ces régions un rôle majeur en matière de développement touristique. La revendication culturelle est au cœur des mouvements d'opinion qui traversent l'Outre-mer.

Il est essentiel que le ministère de la Culture et de la Communication s'engage dans la mise en valeur de cette richesse dans une perspective de développement social et économique de l'Outre-mer, ainsi que dans le rattrapage des inégalités qui les affectent. C'est la raison pour laquelle je souhaite que soient tracées les grandes lignes d'une politique culturelle nouvelle et ambitieuse. Partenariale, adaptée aux caractères originaux de chaque région concernée mais en même temps respectueuse des obligations d'égalité républicaine, cette politique devra être conçue à partir d'une recension des forces et des faiblesses actuelles ainsi que d'une bonne connaissance de la demande formulée ou implicite des populations concernées.

Votre expérience en matière de politique culturelle, de patrimoine et de musées, votre connaissance de l'Outre-mer, votre engagement dans les questions sociales et dans la démocratisation culturelle comme dans la protection du patrimoine vous désignent naturellement pour effectuer une mission à laquelle j'accorde la plus haute importance.

Votre mission s'inscrira dans le cadre des Etats Généraux de l'Outre-mer (EGOM), décidés par le Président de la République. Fondés sur un vaste processus de concertation, ces Etats généraux sont issus de la volonté de répondre aux nombreuses questions exprimées par nos compatriotes d'outre-mer, en particulier à l'occasion des récents conflits sociaux. Le Chef de l'Etat a considéré, qu'au-delà des revendications initiales, cette crise devait conduire la Nation toute entière à s'interroger sur les modèles de société et d'organisation pour nos outre-mers.

8, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01 France - Téléphone : 01 40 15 80 00

L'objectif de ces Etats généraux est de permettre l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Vous vous attacherez particulièrement à proposer un renouvellement de la politique du Ministère de la culture et de la communication en Outre-mer, étayée par une concertation approfondie des différents acteurs, tout en vous inscrivant dans l'esprit et le processus de décision et de mise en oeuvre des Etats Généraux.

Vous étudierez également, en lien avec le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer l'opportunité et la faisabilité d'une structure dédiée au rayonnement de l'Outre-mer à Paris, pour ce qui concerne son volet culture et communication.

Placé auprès du Secrétaire général du ministère, vous effectuerez cette mission en liaison avec les administrations centrales du ministère, les administrations déconcentrées de l'Etat concernées (préfectures, rectorats, directions régionales des affaires culturelles), ainsi qu'avec les principaux acteurs culturels et avec les responsables des Etats Généraux de l'Outre-mer.

Votre mission permettra l'établissement d'un plan d'actions à mener à court et moyen terme, déclinant les propositions formulées dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer, enrichies par les échanges que vous aurez pu avoir avec les partenaires mentionnés ci-dessus.

Vous veillerez à la mise en œuvre de ce plan détaillé dont un rapport d'étape me sera remis fin novembre, puis une première version au mois de janvier 2010, avec un enrichissement au cours de l'année 2010.



Frédéric MITTERAND

« C'est quoi une vie d'homme ? C'est le combat de l'ombre et de la lumière... C'est une lutte entre l'espoir et le désespoir, entre la lucidité et la ferveur... Je suis du côté de l'espérance, mais d'une espérance conquise, lucide, hors de toute naïveté. »

Aimé Césaire¹

« La pensée de la trace, au bord des champs désolés du souvenir, laquelle sollicite les mémoires conjointes des composantes du Tout-monde. La pensée des langues et langages, où se décide le jeu des imaginaires des humanités. J'écris en présence de toutes les langues du monde. Elles résonnent des échos et des obscurités et des silences les unes des autres. La pensée du divers, notre rhizome infini et quantifié. La pensée de la mondialité, que nous hérons sans cesse, de peur que nous ne sachions pas la distinguer du feu roulant de nos mondialisations cataclysmiques. La pensée de l'identité racine unique, qui tue sur place, ou au contraire de l'identité qui chemine, qui ne va pas à l'unique, elle renforce les uns et les autres, et l'ici par l'ailleurs. La pensée des cultures ataviques, qui ont mortellement fondé la légitimité et le territoire, et des cultures composites, celles-ci qui opposent et mêlent à tout coup leurs digénèses, folles naissances primordiales.

Mais aussi, au large des villes impénétrables, les mornes qui dérivent, les terres enfoncées, les roches de mer dont pas un ne fait le tour. »

Edouard Glissant²

¹ Entretien à *Présence africaine*, n° 125-128, 1983, p. 11

² Edouard GLISSANT, 2009, « Philosophie de la relation. Poésie en étendue », Paris, Gallimard, p.80-81

Avertissement

Lorsque j'ai accepté la mission proposée par Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, je savais que les Outre-mers français souffraient de réels handicaps, en matière culturelle comme dans les autres domaines : éloignement, conditions socio-économiques globalement défavorables, faiblesse du niveau de vie, fiscalité pénalisante, retard dans les infrastructures notamment culturelles et, particulièrement, insuffisance du réseau d'enseignement artistique. Je n'ignorais pas non plus, par expérience personnelle, combien les questions ultramarines comptaient peu jusqu'ici dans les préoccupations ordinaires des administrations centrales, non par intention, mais parce que, comme dit le dicton, « loin des yeux, loin du cœur »³... Toutefois, mon travail dans plusieurs de ces régions m'avait fait percevoir la richesse de leurs potentiels : patrimoine naturel et culturel, diversité des langues, des traditions culturelles et religieuses, aptitude à accepter et à intégrer ces différences dans les sociabilités quotidiennes, insertion dans des espaces régionaux originaux, créativité, ainsi que, plus trivialement, bénéfice d'aides européennes non négligeables...

Je n'imaginais cependant pas à quel point les handicaps étaient puissants et les potentiels ignorés voire gaspillés, créant une situation de profonde iniquité structurelle qu'il sera bien difficile de corriger, puisqu'elle résulte de conditions géographiques et historiques par nature impossibles à modifier, et de causes politiques et économiques toujours actives, et seulement partiellement du ressort du ministère de la Culture et de la Communication. De surcroît, j'ai acquis la certitude que la situation se dégrade aujourd'hui, malgré les efforts d'un nombre croissant d'acteurs conscients de sa dangerosité. C'est un phénomène objectif, mesurable, quantifiable, qui a des causes « techniques » (croissance démographique, mondialisation de l'information, transformations de l'économie etc.) ; mais c'est aussi un phénomène subjectif, la conscience, plus aiguë que par le passé, d'inégalités ressenties comme un déni de justice intolérable. Aggravée par la subsistance, même marginale, d'une disparité sociale particulière en ce qu'elle repose sur une répartition des richesses issue de l'ancien « régime des plantations », avec tout ce que cela représente de discriminations, aussi bien que par l'étalage des inégalités que représente le développement – aujourd'hui interrompu – du tourisme métropolitain, cette conscience pèse lourdement.

Mon rapport ne va pas faire plaisir, mais je n'avais pas d'autre choix qu'une expression sincère de mes constats, qui pourraient d'ailleurs être ici nuancés, là au contraire aggravés, car le temps m'a manqué pour prendre une mesure exacte de situations complexes, très variables d'une région à l'autre. Le diagnostic est en tout cas alarmant. Pourtant les Directions régionales des Affaires culturelles n'ont pas démerité : elles font des miracles, dans des conditions de travail souvent défavorables et avec un soutien parisien dont j'ai pu apprécier, au fil même de ma mission, la relativité, dès lors qu'il ne s'agissait plus de paroles, mais de choix budgétaires susceptibles de rogner, ne serait-ce qu'à l'extrême marge, les avantages acquis des clientèles culturelles métropolitaines. Rares – il en existe néanmoins, d'autant plus remarquables et méritants – sont les « gestionnaires » de « centrale », à être conscients de la gravité, de l'urgence, de la spécificité de la question culturelle en Outre-mer, une question qui participe pourtant puissamment de celle de la culture française en général. Les difficultés de la prise de décision publique en France, et

³ Il n'est que de voir le faible nombre d'articles consacrés à l'Outre-mer dans des publications pourtant consacrées à la diversité culturelle du ministère de la Culture et de la Communication...

particulièrement sa lenteur et sa discontinuité, sont également préjudiciables. Elles s'opposent à la rapidité et à la durée qui seraient indispensables pour réorienter efficacement la politique culturelle de l'Etat dans les Outre-mers. Rapidité : il y a urgence, et les engagements solennels du chef de l'Etat ont éveillé un espoir qu'il ne faudrait pas décevoir. Durée : toute politique culturelle exige du temps, une constance dans les orientations, des mises de fond d'abord improductives apparemment – comme la formation ou la constitution d'un « public » pour un théâtre ou un musée. Je ne nourris donc aucune illusion sur le sort qui sera réservé à ce rapport dont le pessimisme apparent n'est que réalisme. J'espère simplement qu'il donnera au ministre, qui a exprimé avec passion son engagement, dans son domaine, pour l'entreprise de rééquilibrage et de développement initiée par le Président de la République et le Premier ministre, des armes utiles à un combat pour lequel je lui souhaite beaucoup de courage, et demeure disponible⁴.

J'insiste sur le fait que, si le résultat des référendums⁵ relatifs au mode d'organisation politico-administrative en Martinique et en Guyane, donc au lien qui unit ces régions à la métropole, a maintenu sans surprise, et avec des pourcentages larges, le droit commun de la République⁶, il ne faut pas en déduire pour autant que les électeurs ont déclaré leur « attachement à la France » sans réserves et sans arrière-pensées. Une victimisation diffuse, latente, empoisonne les rapports sociaux et les rapports de travail. Les Ultramarins ont souvent l'élégance et l'humour – à moins qu'il ne s'agisse d'un refoulement ? - d'affirmer que « à force de creuser pour chercher ses racines, on risque de faire tomber l'arbre » ou que « il ne faut pas s'assourdir avec son tambour ». Ils n'en restent pas moins marqués, et on les comprend, par le souvenir de l'extermination, voulue ou non (peuples autochtones amérindiens), de l'esclavage, de l'engagisme, du colonialisme, en un mot par une mémoire qui, parce qu'elle n'a pas été suffisamment objectivée par l'histoire et intégrée à sa juste place dans le récit national -récit national de l'ensemble de la France, et non des seuls Outre-mer -, reste comme une plaie ouverte dans le rapport à la Nation. Lors du débat sur la loi⁷ tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer⁸ déclarait : « Aujourd'hui, le temps est venu d'effectuer le travail inverse, celui de la mémoire. Il correspond à une exigence éthique de la conscience, mais également à une nécessité collective. Je suis profondément persuadé qu'il n'y a pas de possibilité de construire un avenir avec les peuples qui ont été opprimés, détruits dans leur chair et dans leur culture si l'on ne se résout pas à énoncer l'Histoire. Il n'y a pas de justice ni de paix sans vérité. Là est le prix d'un monde fidèle aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent notre société »⁹. Pour « Passer du ressassement au dépassement », selon le mot d'Edouard Glissant, il faut convoquer l'histoire et en tirer la philosophie, il faut aussi revaloriser les cultures autochtones, amérindiennes et créoles, les cultures immigrées, quelles qu'elles soient, les penser comme des cultures de la résistance et de la fécondité. Cette prise de conscience doit dépasser les cercles intellectuels, ce d'autant que la jeunesse ultramarine, nombreuse et en grande difficulté d'intégration économique donc sociale, a moins que jamais les connaissances nécessaires à la relativisation et à la rationalisation historique. Paradoxalement, l'absence de mémoire, ou du moins de mémoire partagée, constitue une menace plus grande que l'effacement mémoriel. En ces temps d'interrogations sur « l'identité nationale », on serait avisé de s'en rendre compte, et d'agir en

⁴ Au-delà de ma nouvelle charge de directeur des Affaires culturelles de Guyane

⁵ 10 janvier 2010

⁶ Le référendum sur la fusion département/région ayant par ailleurs eu lieu dans la foulée, le 25 janvier, et heureusement engagé la fusion entre région et département, ce qui devrait simplifier à terme, du moins dans ces deux régions, la coordination d'une action publique culturelle aujourd'hui, on le verra, trop souvent incohérente

⁷ 2001-434 du 21 mai 2001, adoptée à l'initiative de Christiane Taubira-Delannon

⁸ Jean-Jack Queyranne

⁹ « Les DOM. Défi pour la République, chance pour la France. 100 propositions pour fonder l'avenir », Rapport d'information n° 519, Sénat, 2009, p. 400-401

conséquence. La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et les autres Outre-mers français ne sont pas la Nouvelle-Calédonie ; mais on ferait bien de prendre garde à des évolutions possibles vers des violences toujours prêtes à éclater au moindre prétexte. Si la valeur des cultures autochtones et créoles n'est pas reconnue avec éclat, et si l'accès à la culture générale de type européen, facteur discriminant de réussite scolaire, professionnelle, sociale, reste aussi difficile, alors qu'on le sait largement ouvert aux métropolitains aussi bien qu'aux classes dominantes locales, l'explosion se produira à un moment ou à un autre.

Repenser l'action de l'Etat dans les Outre-mers nécessite une prise de position théorique préalable. Il s'agit d'abord de l'action publique de l'Etat, dont toutes les études soulignent le rôle essentiel des cadres administratifs et politiques dans la structuration socio-culturelle des communautés les unes par rapport aux autres¹⁰ ; en quelque sorte, sa simple présence - sans même parler de son action délibérée - est déterminante dans la juxtaposition plus ou moins conflictuelle, pacifique voire fusionnelle des cultures qui forment l'ensemble pluri-culturel qu'est toujours une région ultramarine. Sa responsabilité est donc engagée. Il s'agit ensuite de culture, donc à la fois d'identité et de création, de manières d'être ensemble et de manières de transmettre des valeurs, de contraintes et de plaisir – c'est Aimé Césaire qui disait « la culture, c'est ce que les hommes ont partout inventé pour rendre la vie vivable et la mort affrontable ». Dans un rapport entre métropole et régions qui, de colonial qu'il était, a glissé progressivement – la rupture étant la départementalisation en 1947 – vers un post-colonialisme globalement bienveillant mais néanmoins paternaliste et assimilationniste, il faut savoir si l'Etat souhaite continuer à juger de ce qui est bon pour les « populations d'Outre-mer » (terme employé dans la loi ; mais c'est encore Césaire qui disait des Outre-mers : « ce ne sont pas des paysages, mais des pays ; ce ne sont pas des populations, mais des peuples »). Ne doit-il pas plutôt accompagner les initiatives locales en apportant, lorsque c'est utile, l'expertise qu'il doit à toute proposition émanant de structures représentatives du territoire national, et des contributions financières équivalentes à celles dont les autres régions françaises ont bénéficié ? Un Etat gardien des valeurs constitutionnelles, respectueux des minorités, offrant sa valeur ajoutée d'expertise « technique » et, du fait de son essence impartiale, de coordination. En somme, la question est celle de la responsabilisation, donc d'un développement de l'aptitude au développement. C'est en quelque sorte un changement de point de vue : le renversement de la notion d'Outre-mer. La métropole aussi est Outre-mer pour les Ultramarins... Comme on le verra plus loin, si l'on veut bien considérer que le problème universel du monde contemporain, c'est la juxtaposition culturelle et religieuse et la réaction identitaire, qui est une réponse culturelle à un mal-être social, les Outre-mers représentent, par la créolisation qui a été leur mode de construction civilisationnelle, un extraordinaire laboratoire, sinon un modèle, et en tout cas un territoire d'innovation et de création.

Repenser l'action de l'Etat en matière culturelle dans les Outre-mers français implique aussi une remise en question des procédures suivies jusqu'ici, dotations financières comprises : elles ne sont respectueuses du principe d'égalité de tous que pour leur aspect normatif et non pour l'importance des efforts consentis. Il faut ensuite, et ce n'est pas le plus facile, concevoir autrement le rôle de l'Etat : du fait des retards accumulés – d'ailleurs inégalement selon les régions – c'est d'aide au développement qu'il doit s'agir, et non de simple soutien aux initiatives des acteurs locaux ainsi que d'exercice des fonctions régaliennes (en matière de patrimoine notamment). Le soutien aux formations, la prise en compte des nécessités de professionnalisation, pour chaque investissement engagé, au moyen de dispositifs adaptés et éventuellement dérogatoires au droit commun, devraient, en se généralisant, être de bonne gestion à long terme, même s'ils génèrent des surcoûts dans l'immédiat. Ce faisant, il n'est pas impossible que l'on soit conduit à réexaminer certains

¹⁰ cf.. COLLOMB Gérard et JOLIVET Marie-José (dir.), 2000, « Territoire, mémoire, identités en situation pluriculturelle : le cas de l'Ouest guyanais », rapport du programme de recherche 1998-2000, dact.

objectifs d'un ministère qui, au fil du temps, a délaissé son idéal de démocratisation culturelle – un idéal social donc - rêvé par André Malraux, pour celui d'une aide à la création élitaire et à la diffusion auprès des catégories sociales dominantes – la culture « des héritiers », celle qui « distingue », naguère stigmatisée par Pierre Bourdieu. Le constat établi en Outre-mer pourra inspirer une réflexion critique sur les priorités à donner à l'action culturelle de l'Etat dans la France métropolitaine des « quartiers », où les phénomènes liés aux confrontations culturelles et identitaires sont à l'œuvre, et l'échec comme les potentialités culturelles comparables – pour des raisons optiquement différentes, mais fondamentalement semblables.

Si l'on a le courage de regarder en face l'évolution des pratiques culturelles des Français, telles que, près de vingt-cinq ans après la première enquête, les décrit le récent ouvrage d'Olivier Donnat¹¹, le constat de la faiblesse des avancées dans la mission de démocratisation culturelle sera patent ; mais celui des carences en Outre-mer apparaîtra avec encore plus de netteté. Il y a donc urgence à agir, ce d'autant que les Outre-mers sont en général des régions où la proportion de jeunes est beaucoup plus élevée qu'ailleurs. Cette jeunesse, pour une grande part sortie du cadre scolaire avec une formation insuffisante pour s'adapter aux conditions modernes de l'emploi, cible privilégiée du chômage, construite au sein d'un système de consommation déconnecté de la valeur du travail au sein d'une économie en crise récurrente, « mal dans sa peau », est en danger. Elle constitue par conséquent un danger, alors qu'elle devrait représenter l'espoir, l'avenir, et qu'elle dispose effectivement d'un potentiel brillant. L'action culturelle peut contribuer à donner à cette jeunesse une seconde chance, en éveillant des intérêts nouveaux mais surtout en développant un esprit décomplexé d'initiative dont, largement autant que celles de la métropole et des autres pays de la région, elle est naturellement capable.

Capable, et même plus que cela. Les jeunes ultramarins ont démontré leur créativité dans de nombreux domaines, particulièrement dans ceux de la musique, de la danse et de la littérature. Voilà trois domaines qui ont en commun de participer d'une notion nouvelle, née de la pensée d'intellectuels français et étrangers parmi lesquels Chérif Khaznadar, président de la Maison des Cultures du Monde, adoptée par l'UNESCO sous forme d'une convention ratifiée par la France : le patrimoine culturel immatériel. Ce patrimoine, essentiellement oral et fait de pratiques sociales du quotidien enrichies par une esthétique à forte portée symbolique, créant du lien et du sens – ce qui manque le plus cruellement dans les sociétés occidentales - brille d'un éclat particulier dans les Outre-mers français, du fait de la multiplicité de ses racines, de la « culture de résistance » dont il est issu, et de son plurilinguisme – ou de sa diglossie, qui en est à la fois la source et l'une des formes d'expression. Près de deux millions de créolophones, dont 200 000 en métropole, les créoles antillais et réunionnais sont, après l'arabe et le français, la troisième langue de France. Les créoles aussi bien que les langues amérindienne et noire-marron de Guyane, non comme des renfermements identitaires stériles sur la petite communauté des locuteurs, mais comme une métaphore de la diversité culturelle, comme une base poétique et philosophique, comme une manière d'être ouvert au monde et de vivre pacifiquement et même bénéfiquement les différences. C'est cette richesse de l'oralité – on a forgé le mot d'oraliture –, de l'immatérialité, qui est à la base de la réussite des Ultramarins dans de nombreux domaines, de la littérature au théâtre, de la musique à la danse, mais qui demeure encore, faute d'une suffisante prise en compte et d'attitudes complexées ou ignorantes, facteur d'échec. Quel paradoxe...

En travaillant à ce rapport, j'ai éprouvé un doute quant à la pertinence de l'élaboration d'une

¹¹ Faute de données, je n'ai pas ici étudié la question de la culture numérique, d'internet... Une chose est sûre, c'est la difficulté globale d'accès pour des raisons qui tiennent au sous-équipement des réseaux, et l'accroissement de la « fracture numérique » du fait du coût des appareils et des logiciels par rapport à la faiblesse des ressources du plus grand nombre

pensée globalisante (« la politique culturelle dans les Outre-mers ») alors que la plupart de mes interlocuteurs insistaient sur la spécificité de leur région et donc sur celle de la politique culturelle qu'il convenait d'y conduire. Je me suis vite convaincu que s'il existait réellement des traits culturels particuliers, la disparité était moins grande qu'il n'y paraissait du point de vue de l'action administrative et politique. En géographe, Thierry Michalon évoque « une assez grande homogénéité de situation, tant objective (des conditions d'existence favorisées par des transferts massifs de deniers publics) que subjective (l'existence, latente ou explicite, d'un sentiment national propre et d'un certain ressentiment envers ce qui est encore plus ou moins perçu comme une domination coloniale)... ». Cette opinion, que je partage, érige la revendication culturelle et le besoin d'une solidarité nationale comme le couple apparemment contradictoire qui construit à la fois une volonté d'appartenance probablement durable à la nation française et un besoin éperdu de reconnaissance de dignité. C'est ce qui fonde ma proposition, réaliste si l'on se donne les moyens de corriger les travers de l'action administrative constatés en matière de culture avant que la revendication ne prenne des tours violents, de s'appuyer sur une connaissance plus approfondie, plus objective et plus partagée du passé pour concevoir un projet culturel démocratique.

Je tiens à manifester par des remerciements qui ne sont pas de pure forme les différentes personnalités que j'ai rencontrées et consultées (leur liste figure à la fin de ce rapport), et tout particulièrement les Directeurs régionaux des Affaires culturelles et leurs équipes (ces dernières non énumérées), qui ont très largement contribué à me fournir les documents et avis nécessaires et qui ont accepté d'organiser et de suivre mes missions sur place, avec une infinie bonne volonté, compétence et efficacité. Les directions centrales¹² m'ont également en général apporté leur concours. Les rapports des différentes inspections générales, et en particulier de celle de l'Administration du ministère, m'ont été extrêmement utiles. Je veux souligner ici leur grande pertinence, et le fait que l'application de leurs préconisations aurait permis, sur de nombreux sujets, d'éviter l'échec ou de progresser plus vite. Ma reconnaissance va également à Mme Anne Fendt, chef du Département de l'Action territoriale, ainsi qu'à ses collaborateurs, parmi lesquels j'ai plaisir à citer l'efficace Laurent Weil, qui m'a pourvu en données chiffrées précieuses¹³.

Paris-Cayenne le 15 avril 2010

PS : La maison natale de Saint-John-Perse en Guadeloupe (Monument historique, mais propriété d'une association impécunieuse) est en voie d'effondrement, sans qu'on puisse sembler-t-il l'empêcher. Imagine-t-on pareille destruction en métropole ? S'il fallait un symbole de la nécessité de rénover les politiques culturelles dans les Outre-mers français, ce serait à coup sûr celui-là...

¹² La rédaction de mon rapport chevauchant la période de réorganisation de l'administration centrale du ministère, j'ai laissé aux directions leurs anciennes dénominations

¹³ Je remercie également Colette Foissey dont la relecture pointilleuse, les critiques et les suggestions de fond m'ont été d'un grande aide ; et l'équipe de la DRAC Guyane qui, depuis deux mois, m'a fait vivre dans le concret du quotidien quelques réalités de la vie administrative que j'avais seulement supposées, et dont l'expérience a enrichi mes réflexions

Introduction

La mission d'étude sur la valorisation des cultures ultramarines qui m'a été confiée était de courte durée¹⁴ : quatre mois théoriquement, dans les faits trois et demi¹⁵. Après la remise du présent rapport, la mission doit être prolongée par une période d'approfondissement et d'accompagnement des actions durant toute l'année 2010. Ces contraintes chronologiques m'ont conduit, avec l'accord du Cabinet, à envisager deux temps de réflexion, l'un relatif aux quatre régions monodépartementales – c'est celle-ci qu'achève le présent rapport – l'autre ultérieure consacrée à Mayotte ainsi qu'aux autres régions, où d'ailleurs sont prévues dans des délais brefs des missions pluridisciplinaires d'étude et de programmation, conduites par l'Inspection générale du ministère. Je n'ai également que peu travaillé sur les besoins des Ultramarins installés en métropole, question essentielle, s'agissant d'un nombre important de personnes, mais peut-être moins aigüe actuellement. Les besoins de cette « communauté» semblent avoir été extrêmement bien pris en compte par les Etats généraux de l'Outre-mer (EGOM) et peu restait à faire, en dehors d'une réflexion complémentaire sur les projets d'Agence culturelle et d'Année des Outre-mers, pour lesquelles j'ai d'ailleurs été amené à collaborer techniquement avec les différentes instances ministérielles concernées pour amorcer leur mise en chantier dès avant la production de ce rapport. Par ailleurs, les EGOM initiés par le président de la République étaient achevés, ce qui constituait à la fois un atout – les rapports des commissions et les compte-rendus des réunions, disponibles sur le site internet des EGOM, fournissent une matière à réflexion considérable – et un handicap – les arbitrages gouvernementaux sur les propositions des EGOM en étaient à la phase conclusive, ne laissant plus de réelle marge d'appréciation. Dans l'attente des annonces du chef de l'Etat à l'issue du comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, je ne pouvais de plus, avant la mi-novembre, entreprendre ni déplacements sur le terrain, pourtant indispensables à une appréciation même superficielle des difficultés et atouts spécifiques des régions ultramarines en matière culturelle, ni rencontres avec les élus et les acteurs culturels. La perspective des deux référendums relatifs au choix entre article 73 et article 74 de la Constitution et celle de la consultation relative à l'assemblée territoriale unique ont rendu plus difficiles mes contacts avec les grands élus de Guyane et de Martinique, tous concernés par les campagnes publiques relatives à ces votes. Les élections régionales ont compliqué encore un peu les choses en exacerbant les rivalités entre Collectivités et en tendant à radicaliser le discours politique – et évidemment la culture est au cœur du politique, surtout dans ces régions à fort sentiment identitaire.

N'étant ni ultramarin ni véritable spécialiste des Outre-mers – si j'y ai travaillé, ce n'est qu'épisodiquement -, n'ayant de surcroît pas participé aux EGOM, je ne dispose d'aucune des légitimités qui me permettraient de livrer ci-après un rapport exhaustif, concluant sur des propositions révolutionnaires. J'ai donc d'abord conçu ma mission comme un travail de synthèse des nombreux diagnostics, études et

¹⁴ Compte-tenu de la nécessaire transition avec mes précédentes fonctions

¹⁵ Complétés depuis, mais en parallèle avec ma prise de fonction comme directeur des Affaires culturelles de Guyane, ce qui m'a d'ailleurs permis de vérifier nombre de mes observations...

propositions existants ainsi que comme une expertise technique et une analyse des procédures de travail mises en œuvre par notre ministère, dans le but de proposer des améliorations concrètes en termes de réduction de délais et d'efficacité. J'ai ensuite été amené, devant l'ampleur des enjeux, à être plus ambitieux et à tracer les grandes lignes possibles d'une remise en cohérence de l'action publique. Il aurait fallu, pour être complet, prendre en compte méthodiquement tous les partenariats existants ou possibles avec les autres administrations de l'Etat. Le temps manquant, je n'ai travaillé que sur les plus évidentes, Education nationale, Jeunesse et sports et Affaires étrangères. Bien entendu, on imagine l'intérêt qu'aurait présenté une réflexion plus poussée avec des partenaires que je n'ai pu contacter que conjoncturellement, alors que leur rôle en matière culturelle est notable : le ministère de l'Agriculture, avec son puissant réseau d'enseignement professionnel ; les Affaires sociales, la Ville, le Tourisme¹⁶, avec lesquels le ministère est parfois lié par des conventions plus ou moins appliquées. J'ai en revanche eu des contacts féconds avec la plupart des Collectivités territoriales, Conseils régionaux, Conseils généraux, Intercommunalités, Communes, qui sont les principaux partenaires institutionnels des DRAC. J'ai aussi reçu les avis et les Conseils de très nombreux acteurs culturels de tous domaines, certains ayant pris part aux ateliers des EGOM, d'autres non. Cette méthode modeste, on le verra, ne m'empêchera pas de souligner des aspects parfois, à mon sens, sous-représentés dans les diverses réflexions qui ont été engagées depuis longtemps et ont abouti aux positions des EGOM, et de faire quelques propositions innovantes, sinon dérangeantes : les unes et les autres sont formulées en partant du principe que mon travail, bien qu'abondamment nourri par les documents et entretiens que les uns et les autres ont bien voulu me communiquer ou m'accorder, devait se construire dans une liberté de pensée totale, afin que les décisions que le ministre sera amené à prendre soient les plus informées possibles.

Que le ministère de la Culture et de la Communication réalise ce qui a été arbitré au plus haut niveau de l'Etat, c'est ce qu'il a entrepris de faire ; qu'il prenne conscience de l'insuffisance chronique de son engagement passé, quels qu'aient été et quels que soient encore les efforts souvent méritoires et injustement méconnus de ses agents, en particulier sur le terrain, c'est une nécessité ; qu'il reconnaissse qu'il a, ce faisant, contribué à entretenir les inégalités et, s'agissant d'un domaine aussi fondamental que la culture, marqueur social emblématique s'il en est, à les développer, c'est plus délicat ; qu'il accepte de décentrer son regard et d'adapter ses postures techniques et réglementaires à une spécificité historique, sociale et culturelle dont l'application stricte des normes métropolitaines diminuait la puissance créatrice, c'est ce qui m'est vite apparu comme le véritable enjeu de ma mission. Evidemment, le rééquilibrage qui doit être la conséquence logique de cette prise de conscience sera plus douloureux en période de récession économique, et ne pourra que procéder d'arbitrages d'autant plus significatifs qu'ils sont difficiles dans des enveloppes budgétaires stabilisées sinon décroissantes. Le ministère y est pourtant moralement tenu : la juste application des principes républicains d'égalité et de continuité territoriale l'y obligerait d'abord, mais surtout l'identité culturelle bigarrée, plus ou moins unie par la création d'un vocabulaire culturel commun dans des territoires peuplés par étapes

¹⁶ Sa disparition en tant que ministère délégué de plein exercice a compliqué les choses, ses archives n'étant plus consultables

(ce qu'on appelle créolité, de manière un peu simplificatrice puisque commencent aussi à se manifester, il ne faut pas se le cacher, des réactions de repli communautaires qui pourraient bien croître dans les prochaines années et mettre en péril le « contrat républicain »), doit être reconnue à sa juste place comme une pièce essentielle du puzzle identitaire de notre République. Ainsi que l'évolution politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie l'a démontré depuis les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1999) qui ont permis la création de l'Agence de Développement culturel Kanak, avec son emblématique Centre culturel Jean-Marie Tjibaou, la reconnaissance de la valeur culturelle et de l'apport à notre histoire commune des mondes ultramarins est l'un des fondements possibles d'un nouveau contrat social. Au contraire, la non-prise en compte des devoirs, en matière de culture, de la Collectivité nationale vis à vis de ces territoires dont les événements récents ont montré le mal-être, générera, à coup sûr, un sentiment plus fort d'inégalité, sur le plan économique, mais aussi, et c'est plus grave, de déni de dignité.

La première partie de ma mission devait consister en un Etat des lieux. J'ai donc, après avoir pris connaissance d'un grand nombre de rapports et de publications, rencontré, à Paris et dans les quatre régions monodépartementales où j'ai pu me rendre pour de trop courtes missions (Guyane, Martinique, Guadeloupe et Réunion¹⁷) près de 250 personnes. Préfets, responsables des autres administrations de l'Etat concernées, recteurs, directeurs départementaux de la jeunesse et des Sports, grands élus, responsables politiques, administratifs, professionnels et associatifs culturels, artistes, directeurs régionaux des Affaires culturelles et leurs équipes¹⁸, tous m'ont consacré généreusement leur temps et m'ont apporté avec franchise leur expérience. Je les en remercie, tout en étant conscient qu'il ne faut pas décevoir les attentes qui se sont ainsi manifestées. J'ai tiré de ces rencontres une abondante matière, fort complémentaire des données écrites précitées.

Un constat s'impose : une recension exhaustive manque à l'évidence, même si des Etats des lieux parfois détaillés sont donnés par des rapports d'inspection, le plus souvent sectoriels, et par les documents de discussion budgétaire annuels des Directions des Affaires culturelles¹⁹. Le département des études et de la prospective (DEPS) du ministère est tout indiqué pour la faire, s'il dispose de l'aide des DRAC et des directions centrales du ministère, mais cela réclamera plusieurs mois. A vrai dire, la consultation des documents émanant des EGOM et des multiples rapports que les différentes administrations publiques ont établis au cours des quinze dernières années, ainsi que la lecture d'une partie des nombreux articles, actes de colloques, livres édités dans la même période, m'ont convaincu que l'on dispose déjà d'une ample matière, suffisante dans un premier temps pour jeter les bases d'une politique culturelle ambitieuse. Mais j'ai aussi été frappé par les discordances dans la connaissance de données pourtant fondamentales. Ainsi, le taux de pratique du créole, ou celui de l'illettrisme, le nombre de locuteurs des différentes langues autochtones, amérindiennes et noires-marron - questions essentielles si l'on s'intéresse à la culture – sont, pour une même région, très différents si l'on écoute un représentant de l'autorité préfectorale ou du Rectorat,

¹⁷ Dans la mesure du possible, la mission sera poursuivie ensuite dans les autres Outre-mers jusqu'à la fin 2010

¹⁸ On en trouvera la liste en fin de rapport

¹⁹ Le seul document généraliste est, à ma connaissance, le rapport au SEOM intitulé « Les mouvements culturels dans les départements d'Outre-mer », de 1999

voire un élu d'une tendance ou d'une autre...

Le constat de l'existant en matière de richesse ou de handicap culturel et d'action de l'Etat pose deux questions, préalables, de définition. La première porte sur la culture elle-même, la seconde sur la posture philosophique que souhaite adopter l'Etat.

On peut prendre le terme « culture » dans son sens habituel dans les sociétés européennes, culture « savante » et « civilisée », « haute culture » en fait simplement occidentale et reflétant les options esthétiques des catégories sociales dominantes, facteur de domination à leur tour : la « culture d'Etat », marquée par la normalisation par le haut et la valorisation institutionnelle. Le meilleur signe de cette fonction assimilatrice est que c'est cette culture que sous-entend implicitement le terme de « culture générale » dont la connaissance est le but premier de l'enseignement. Dans son sens anthropologique au contraire, le mot « culture » renvoie à la notion d'ensembles cohérents de pratiques individuelles et collectives tournées vers la survie dans un milieu donné et réglées par le système social, appuyées sur des références symboliques implicites, transmis et globalement admis dans la norme. Il renvoie à une notion plus sémiologique, celle de signes qui permettent à chacun de se reconnaître au sein de son groupe comme de se faire reconnaître par les autres et de s'exprimer²⁰ vis à vis d'eux. Entre les deux, la démarcation entre culture savante et culture populaire ne prend sens que dans les sociétés fortement stratifiées, organisées en Etats ou en Etats-nations. De ce fait, la notion de culture savante n'existe pas dans les sociétés autochtones – là où il y en a – des Outre-mers, et elle est peu marquée dans la part occidentale des cultures créoles. Dans cette différence de conception gît l'un des problèmes fondamentaux de la définition des politiques culturelles publiques en Outre-mer.

La culture possède une forme matérielle, avec ses arts, son architecture, ses techniques. Privilégiée par l'Occident depuis l'Antiquité, elle correspond à l'idéal de richesse, de propriété individuelle qui a conduit au capitalisme. Sa seconde forme, liée à des conceptions plus holistiques du monde, et à des notions de propriété plus collectives, est immatérielle, constituée de pratiques, de savoir-faire, de rites, qui plongent plus au fond de « l'âme des peuples », des valeurs qui en fondent le lien social, des poétiques qui leur inspirent la volonté de vivre. Les langues, les croyances en font partie, c'est dire son importance. Cette culture immatérielle, fondement de la forme matérielle de la culture, constitue même le plus riche trésor culturel de certaines sociétés, telles celles de l'Afrique d'avant la période des empires coloniaux. La première forme a fait l'objet depuis près de deux siècles de procédures nationales de conservation, la seconde, jusqu'ici largement ignorée, ne vient que très récemment de recevoir la caution internationale de l'UNESCO²¹.

Dans les Outre-mers, il serait vraiment encore plus regrettable qu'ailleurs de se limiter à l'acception la plus étroite et la plus occidentale, celle de la « haute culture », s'il ne serait pas non plus admissible de ne pas donner aux Ultramarins aussi bien qu'aux métropolitains l'accès le plus large à une culture savante

²⁰ Denis CUCHE donne un aperçu complet des différentes conceptions de la culture dans « La notion de culture dans les sciences sociales », 2004, Coll. Repères, Paris, La Découverte (3^e édition)

²¹ Convention de 2003, entrée en vigueur en 2006, et ratifiée par la France parmi une centaine d'Etats

occidentale qui fait aussi partie de la construction de la citoyenneté nationale : de ce point de vue, le risque d'enfermement est grand, si ne se détend pas la crispation identitaire qui a récemment conduit, par exemple, au refus d'une Collectivité de recevoir des auteurs non caribéens comme Marie N'Diaye. Pour d'évidentes raisons qui tiennent aux règles de la psychologie sociale, l'accès à la culture universelle ne sera possible aux Ultramarins, c'est à dire désiré par eux, que lorsque la culture ultramarine aura été intégrée à la culture universelle.

La seconde question ,celle de la posture de l'Etat, nécessite aussi éclaircissement. N'oublions pas que jusqu'il y a peu, toute reconnaissance d'une identité autochtone ou créole était ressentie par l'Administration française comme un germe d'autonomie, un étandard possible pour la révolte. Aujourd'hui, veut-on encore poursuivre un objectif d'assimilation culturelle – en détruisant les altérités du monde ultramarin - celui-là même que dénonce le célèbre « *Discours sur le colonialisme* » d'Aimé Césaire ? Ou bien, prenant acte des diversités d'un « Tout-monde » (Edouard Glissant) dans lequel les Outre-mers français sont de moins en moins seuls à être des creusets de créolisation et de métissage culturel – donc d'innovation -, et dans lequel ils font même figure de précurseurs, cherche-t-on à ouvrir le champ de la création culturelle sous toutes ses formes ? Alors genres et figures insolites, dérangeants voire scandaleux se développeront librement, confrontés non au jugement de censeurs appliquant les critères de la culture occidentale, mais à l'appréciation des concitoyens et des autres créateurs ; et la culture, nourrie d'une sève fortifiée par la multiplicité de ses racines, comprises celles dont la rudesse et les formes tourmentées sont autant de traces des souffrances héritées d'une transplantation violente et avivées par les disharmonies du temps, sera facteur de reconnaissance et de construction d'une communauté de destin. « L'identité, disait Jean-Marie Tjibaou, ce n'est pas le passé, les traditions ; l'identité, elle est devant nous ».

Un constat inattendu, lors des entretiens qui m'ont été accordés, a été celui d'une relative insatisfaction de mes interlocuteurs ultramarins en ce qui concerne les Etats généraux de l'Outre-mer, qui se sont déroulés « avec raison mais sans passion » ainsi que me l'ont dit plusieurs : soit qu'ils n'y aient pas été conviés, soit qu'ils n'en aient pas perçu sur le moment l'importance et n'y aient pas, de ce fait, participé, soit qu'ils aient estimé que les rapports de synthèse ne reflétaient pas, ou trop incomplètement, la substance des débats. Si la tenue des EGOM, de l'aveu de tous, a contribué à « libérer la parole », ce qui n'est pas rien, les ateliers ne semblent avoir beaucoup touché ni les intellectuels ni les artistes. La question mémorielle, chose surprenante, apparaît relativement peu dans leurs comptes-rendus, de même que celles de la création et des arts plastiques semblent avoir été peu abordées. Il n'en reste pas moins que les textes issus des EGOM sont riches d'échos des débats et de propositions sur des sujets très divers, et constituent désormais une base indiscutable pour réformer l'action publique.

Mon rapport se composera de deux parties, un constat schématique de l'existant, en faiblesses et en potentiels, et des propositions, les unes en écho aux décisions du CIOM du 6 novembre dernier, les autres nées des contributions de mes interlocuteurs et de mes propres réflexions. L'ensemble de ces propositions, s'il recevait globalement l'approbation du ministre, pourrait former la base d'une discussion avec les directeurs généraux et directeurs du ministère, les DRAC

d'Outre-mer, le ministère de l'Outre-mer et, dans un second temps, les autres ministères concernés par une action qui, pour être efficace, doit impérativement s'inscrire dans une interministérialité débarrassée de tout complexe « territorial ». Il ne s'agirait pas alors de s'arrêter sur ce constat et ces propositions, mais au contraire entamer une démarche d'action déterminée, en même temps que d'approfondissement de la réflexion.

1. Un état des lieux alarmant

1.1 Des faiblesses structurelles

Il n'est pas dans mon propos de recenser toutes les difficultés sociales auxquelles sont confrontés, d'ailleurs inégalement, les Outre-mers. D'autres l'ont fait, sur des bases quantitatives et qualitatives dont je ne dispose pas en première main. Ces difficultés comptent pourtant pour beaucoup, arrière-plan général d'un tableau assez sombre de l'activité et des pratiques culturelles. Mais peut-on éviter d'évoquer au moins succinctement les conditions économiques, démographiques, qui nourrissent une situation caractérisée par des taux d'illettrisme voire d'analphabétisme inconnus ailleurs en France (120 000 illettrés sur 800 000 habitants à La Réunion, en moyenne deux fois plus d'illettrisme en Outre-mer qu'en métropole)²²? L'indice de développement humain (IDH), d'après UNESCO/INSEE, correspond en moyenne à celui de la métropole voici 30 ans. La rapidité de la croissance démographique est difficile à assumer pour les institutions publiques, et contribue à accentuer dangereusement des déséquilibres sociaux dont l'Histoire a démontré le caractère explosif. Alors que leurs charges sont plus lourdes qu'ailleurs, les Collectivités territoriales ne peuvent compter que sur des recettes fiscales très faibles. En Guyane par exemple, la croissance démographique est de 3,8% par an, soit 2 fois plus que celle de la métropole ; la population a été multipliée par 7 depuis 1950, ce qui donne une très forte proportion de jeunes (plus de 50% de la population a moins de 25 ans...). Saint-Laurent du Maroni compte 40 000 habitants, dont 7000 vivent dans un logement insalubre ; les recettes des Collectivités territoriales ne peuvent s'appuyer que sur 3000 foyers fiscaux. Pourtant 14000 enfants y sont scolarisés... On ne s'étonnera pas dans ces conditions que le PIB par habitant soit très inférieur à celui de la métropole, les taux de chômage soient inhabituellement élevés, notamment chez les jeunes (en Guyane, 21,1%, avec un taux de 40% chez les moins de 25 ans, contre 9,1 en métropole), sur un fond de misère humaine immense dont témoignent le taux de grossesses précoces, celui des IVG, le nombre de familles monoparentales, le taux de violence intra-familiale, le nombre des malades du sida, le taux de suicide des Amérindiens en Guyane - le plus élevé de France... La question de l'insertion des jeunes est donc une priorité absolue, et la culture doit y contribuer, à la fois en prenant part aux efforts de l'Education nationale pour donner aux jeunes scolarisés une ouverture culturelle diversifiée et susceptible de les entraîner vers la réussite, et pour ceux qui sont sortis du système scolaire, favoriser une seconde chance.

Cette situation inéquitable de fait, même si l'on peut arguer de transferts financiers exceptionnellement élevés de l'Etat et de l'Europe, est d'autant plus mal vécue par les jeunes générations que s'aggravent encore - fait non spécifique - des inégalités locales fortes. Dans la plupart des Outre-mers coexistent une société intégrée, de type « franco-européen », et une autre, perdue, de plus en plus distancée... Dans ce contexte, la culture devient souvent secondaire pour les Collectivités territoriales

²² Selon les données recueillies lors des journées de préparation à la Défense, qui concernent aussi bien les filles que les garçons

qui peinent à répondre aux exigences de première nécessité alors que, pour de bonnes et mauvaises raisons, elles sont surendettées, dépendantes des aides nationales et européennes (la fameuse et bien réelle stratégie de l'assistanat, qui finalement ne pénalise que l'avenir, et les plus démunis). La charge des Collectivités territoriales est d'ailleurs accrue par une répartition « historique » entre elles et l'Etat qui est à leur désavantage : ainsi, les cathédrales de Cayenne et de Fort de France sont la propriété, la première du Conseil général, et la seconde de la Ville, alors qu'en métropole, à quelques très rares exceptions près, elles ressortissent depuis la loi de séparation de 1905 de la fonction patrimoniale de l'Etat, qui en assume les charges d'entretien à 100%.

Pourtant, le problème de fond est culturel. Cet assistanat, aussi bien du côté de l'Etat que des Collectivités ultramarines, est la conséquence de siècles de mise sous tutelle, de dévalorisation devant la prétendue « haute culture » occidentale, d'étouffement de la création au nom de l'assimilation républicaine. Il satisfait la mauvaise conscience des Européens autant qu'il légitime pour une part de la population le maintien de l'irresponsabilité. Il n'est que temps de réagir.

Tableau 1

Région	Superficie	Population	PIB/hab	% < 20 ans	Illettrisme	Nb agents DRAC (nb ag/nb hab)	Crédits MCC en AE 2009 (€hab.) ²³	Chômage	Nb touristes
Guadeloupe	1728	451000	17400	30,6%	30% ?	29 (0,643)	10,2	24%	381000
Guyane	86504	209000	11935	44,9%	40% ?	21 (1,004)	23,4	21,1% ²⁴	95000
Martinique	1128	400000	19050	28,5%	35% ?	28 (0,698)	15 ?	26%	535000
Réunion	2512	802000	17130	34,9%	35% ?	35 (0,441)	6,4	29%	278000
Mayotte	374	186000	3960			2		41%	31000
Limousin	16942	727000	23600	20%	3,9%	78 (1,072)	21,5	6%	?

NB : les chiffres sont différents suivant les sources, et les outils d'évaluation sont parfois approximatifs, comme ceux du tourisme ; j'ai choisi les plus récents possibles, et même si certains peuvent certainement être corrigés, c'est dans une mesure qui ne modifie pas les comparaisons qu'inspire ce tableau

²³ La moyenne des CP consommés sur les 3 dernières années donnent des chiffres sensiblement différents, sans pour autant modifier les écarts signalés

²⁴ La faiblesse de ce taux est trompeuse : elle s'explique par la forte proportion de jeunes échappant à la statistique

1.1.1 Problèmes d'ordre général

1.1.1.1 Des modalités d'action de l'Etat inadéquates

Crées très tard (1982 pour La Réunion, 1984 pour le Martinique, 1989 pour la Guadeloupe et 1992 pour la Guyane), alors que toutes les régions métropolitaines en ont été dotées en 1977), les DRAC ultramarines n'ont jamais atteint ni les effectifs, ni les moyens budgétaires de leurs homologues métropolitaines. Ainsi, dans les départements d'Outre-mer, les crédits culturels de l'Etat par habitant étaient en moyenne en 2009 de 11,1 €en AE (6,4 à La Réunion !), contre 12,7 en métropole, le chiffre s'aggravant en CP puis qu'il était de 10 €en Outre-mer pour 12,9 en métropole, ce qui traduit le sous-équipement technique des DRAC et aussi celui de ses partenaires. Le retard initial se traduit surtout dans une criante insuffisance des budgets cumulés (retard dans les investissements, réalisés en métropole en des temps de plus grande prospérité économique et de plus grande disponibilité budgétaire de l'Etat donc avec son aide quand ce n'est pas sur son initiative). Il se traduit aussi par une insuffisante sensibilisation des populations et des élus à l'enjeu culturel, ce qui pénalise aujourd'hui doublement ces régions, simultanément touchées par la crise économique mondiale et voient donc se restreindre leurs ressources. L'insuffisance des crédits d'intervention est d'autant plus évidente que, on l'oublie souvent sinon toujours, beaucoup de biens et de produits, en Outre-mer, coûtent entre deux et trois fois plus cher qu'en métropole ; aussi une subvention de 10 000 €équivaut au maximum à 5 000... Le déséquilibre déjà flagrant entre métropole et Outre-mer est augmenté d'autant.

Comme si ces difficultés ne suffisaient pas, la seconde vague de décentralisation a encore désavantagé les Outre-mers. Prenons l'exemple de l'Inventaire des richesses artistiques de la France. Mis en place trop tardivement, il n'était que très partiellement constitué (personnels, budgets) lorsque la loi²⁵ a obligé au transfert des personnels et des crédits aux régions. On a donc essentiellement transféré l'insuffisance, les charges, puisque deux régions seulement ont créé un service de l'Inventaire²⁶, avec un seul conservateur ou équivalent salarial (recettes correspondantes aux emplois lorsque les conservateurs ont refusé de passer dans l'administration régionale). Il est d'ailleurs à noter que les deux seuls services créés sont actuellement en danger, les missions de l'Inventaire n'étant pas réellement acceptées par les régions, et l'Etat se faisant tirer l'oreille pour s'acquitter de ses dettes pourtant, on le voit, bien inférieures à celles qu'il assume en métropole. Ajoutons que le potentiel de spécialistes sur place répondant aux critères de formation est réduit – c'est un cas fréquent dans tous les secteurs de la culture, on y reviendra - et on comprendra la difficulté à laquelle l'ensemble des partenaires, DRAC et Assemblées territoriales, sont confrontés.

²⁵ du 1er août 2004, concrétisée en 2007

²⁶ La région Réunion n'a, en effet, pas donné suite à ce transfert qu'elle a même contesté.

Parallèlement, les Départements, comme à La Réunion, n'ont souvent pas mis en œuvre la politique du PRNP (patrimoine rural non protégé), auparavant assumée par l'Etat. Ainsi, de nombreux propriétaires d'édifices modestes ne peuvent plus percevoir d'aide publique pour les entretenir.

Tableau 2 : Synthèse des observations réunies par l'Inspection générale sur les services de l'Inventaire général décentralisés dans les Régions-DOM

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Arrêtés préf. de transfert (2007) - emplois	1 conserv. : 73 394 (poste pourvu, personnel transféré)	Vacations : 3 458 1 conserv. : 72 699** (poste pourvu, personnel MAD)	1 conserv. : 46 768 (poste transféré vacant)	30% d'un ETP de conserv : 12 988*** (fraction d'emploi)
Arrêté du 6 avril 2006 - crédits	62 894	11 086	29 783	64 357
Arr. 14 janvier 2009 - crédits* - serveur + carto.	15 042 6 100	16 420 6 100	16 788 4 700	5 891 6 100
Total des crédits de compensation, hors serveur + carto.	77 936	30 964	46 571	70 248

*L'arrêté du 14 janvier 2009 actualise le montant des crédits de fonctionnement établi par les arrêtés préfectoraux de 2007. L'enveloppe définie pour compenser l'acquisition par les Régions d'un serveur de données et du fonds cartographique Scan25 de l'IGN n'est pas reconductible (« one shot »).

** L'évaluation définitive du montant de la compensation au titre de l'emploi de conservateur n'interviendra qu'en 2010, l'agent en poste ayant demandé le maintien de sa mise à disposition jusqu'à son départ à la retraite courant 2010.

*** L'évaluation a été calculée sur la base d'un emploi de conservateur du patrimoine en pied de corps (2e cl., 1er éch.).

Eléments de comparaison

	Corse	Limousin
- emplois transférés	5 agents (postes pourvus)	7,3 agents ETP (postes pourvus)
Total des crédits de compensation - serveur + carto	question non traitée dans le cadre de la loi sur la Corse (2002)	107 652 11 900

Indicateurs - superficie - nombre d'habitants - PIB/hab	8 722 km ² 294 000 h 24 970 €	16 942 km ² 730 920 h 23 600 €
----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Dans le domaine budgétaire, le FEAC (fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer), créé en 1999, est destiné à aider à « la circulation des œuvres et des artistes, développer les échanges artistiques et culturels entre l'Outre-mer et la métropole, l'Europe et les pays situés dans leur environnement régional (Amérique latine et centrale, Caraïbes, Océan indien et Pacifique sud) ».

Co-financé et co-géré par le MCC et le MOM, il est extrêmement utile. Non réévalué et même légèrement diminué au fil du temps, il est certainement aujourd'hui insuffisant, mais il est surtout utilisé de manière trop dispersée et peu lisible. C'est sur sa substance qu'est par exemple subventionné le TOMA (Théâtre d'Outre-mer en Avignon), initiative par ailleurs d'un extrême intérêt mais qui devrait, permanent et installé en métropole qu'il est, bénéficier d'un financement particulier et pérenne (par convention, dans le droit commun).

Tableau 3

Montants FEAC par domaine (1999-2008)

Année	2009
Somme Subvention accordée	
Domaine concerné	Somme
Arts plastiques	69 000
Cinéma/Audiovisuel	125 000
Contes/Patrimoine oral	4 000
Danse	106 000
Livre et Lecture	51 000
Musique	98 500
Musique et danse	26 000
Pluridisciplinaire	93 000
Théâtre	270 500
Cirque/Arts de la rue	12 000
Total	855 000

Tableau 4

Evolution des montants FEAC par région (1999-2009)

Somme Subvention accordée Régions d'Outre-mer concernées	Année											Total
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
Guadeloupe	30 490	134 155	140 253	75 000	86 700	65 100	50 000	20 000	97 000	53 500	33 000	785 198
Guyane	27 441	50 552	119 672	114 000	216 800	168 000	134 000	55 000	87 000	42 000	139 000	1 153 465
Martinique	137 204	90 860	156 108	154 000	24 000	88 000	20 000	44 000	29 500	22 000	12 500	778 172
Mayotte	4 573	15 245	30 490	30 000	35 000	36 000	26 000	34 200	10 000	47 500	58 000	327 008
Nouvelle-Calédonie	85 371	97 567	12 196	60 200	34 000	82 100	115 000	101 600	86 000	99 000	65 000	838 035
Polynésie		109 001	56 406		50 000		10 000	10 000	35 000	11 000		281 407
Réunion	364 353	127 661	234 771	141 000	147 000	109 000	189 500	114 000	96 000	76 100	235 500	1 834 885
St-Pierre et Miquelon		25 916	15 245	30 000	20 000	19 000			20 000	10 000	7 000	147 161
Wallis et Futuna				18 904								18 904
DOM/COM	256 114	182 939	125 008	128 000	240 000	259 000	212 500	390 000	394 500	538 900	305 000	3 031 961
Total	905 547	833 896	909 053	732 200	853 500	826 200	757 000	768 800	855 000	900 000	855 000	9 196 197

La discontinuité de la politique de l'Etat est une autre difficulté. L'exemple de la formation sur place aux métiers de la restauration dans les monuments historiques est éclairant. C'était indéniablement une bonne idée, pour favoriser l'emploi local comme pour une meilleure gestion, plus économique, des deniers publics par la création d'entreprises qualifiées locales. A peine avait-elle donné des résultats, d'ailleurs positifs, que la diminution des budgets nationaux des monuments historiques a dévitalisé le secteur, qui souffrait déjà de la forte concurrence des

dispositifs de défiscalisation immobilière²⁷. Les entreprises sont parties ou ont été obligées de déposer leur bilan. Aujourd'hui, les crédits des monuments historiques ont de nouveau augmenté, suite à une initiative parlementaire, mais il est bien difficile de les dépenser en Outre-mer, en grande partie parce qu'on ne dispose pas des entreprises qualifiées pour la restauration... L'exemple n'est pas isolé : la DMDTS, en principe, ne finance plus les festivals de théâtre, de musique et de danse, de cinéma – sauf quelques grands festivals de « création », ce qui, en Outre-mer où la sensibilisation à la culture a, comme nous l'avons vu, du retard et exige d'utiliser des outils qui ont fait leur preuve mais qui n'ont plus de nécessité en métropole, est pour le moins discutable... Autre exemple, mais on pourrait les multiplier : l'Office national de Diffusion artistique (ONDA), qui traditionnellement exerçait ses missions en Outre-mer, avec des résultats positifs, à telle enseigne que des fonds spécifiques lui avaient été alloués, a vu ses missions recentrées sur la création la plus innovante dans son nouveau cahier des charges, et sa ligne budgétaire supprimée : en Outre-mer, la modestie de son action – essentiellement à La Réunion, et depuis peu – est particulièrement mal ressentie, et cette lacune dans la promotion du spectacle vivant, de même que l'insuffisance du FEAC, légitime la demande de l'Agence de promotion culturelle.

Comment concevoir une politique culturelle sans corpus de connaissances statistiques, sans études qualitatives des publics et des pratiques culturelles ? Si ces études ont été développées en métropole par le DEPS²⁸, sans d'ailleurs prendre en compte les spécificités régionales, on ne dispose de rien d'équivalent pour les Outre-mers, dont on sait bien pourtant qu'ils sont particuliers – ni d'ailleurs pour la Corse. A cela on trouve des raisons techniques, la médiocrité des données statistiques concernant les Outre-mers essentiellement : on est dans l'incapacité d'analyser les financements des Collectivités territoriales, dont les normes comptables sont souvent différentes de celles de métropole, ce qui rend les comparaisons approximatives, les laboratoires universitaires intéressés sont rares (un seul existe, depuis peu, en Martinique, et un « Observatoire des publics » est en projet à La Réunion, avec l'appui de la DRAC), et les instituts de sondage commencent seulement à former des réseaux d'enquêteurs locaux. Enfin, s'il est une partie du territoire national où seraient utiles des Conseillers sectoriels à l'ethnologie, c'est bien les Outre-mers ; or, il n'en existe aucun, si ce n'est, à La Réunion, un Conseiller pour les musées et le patrimoine immatériel ethnologue de formation – il est vrai que cette spécialité est en voie d'extinction aussi en métropole. Pourtant, l'ethno-sociologie, en relation avec les connaissances linguistiques, est indispensable pour mieux connaître, de l'intérieur, des sociétés aussi complexes, composites et évolutives que celles des Outre-mers, et d'en valoriser les atouts aussi bien que d'en organiser les partenariats de recherche avec les instituts académiques tels que CNRS, ANRS, IRD, Universités.

Conséquence de cette ignorance des pratiques, la difficulté des administrations centrales du ministère à exercer leur légitime travail d'évaluation. Quels critères d'appréciation adopter, dès lors qu'on admet que dans des régions aussi originales par rapport au reste du territoire national, on veut à la fois donner à chaque

²⁷ il est plus rentable d'investir dans un appartement neuf qui rapportera 40 % d'aides (fiscales) de l'État en cinq ans que d'entretenir un monument historique.

²⁸ DONNAT Olivier, 2009, « Les pratiques culturelles des Français à l'heure numérique. Enquête 2008 », La Découverte/Ministère de la Culture et de la Communication, Paris

citoyen des possibilités d'accès à la culture égales et respectant leur spécificité – pour ne pas faire des Outre-mers ce que Césaire appelait des « sous-Europes » ? La sanction de la fréquentation ayant peu de sens dans des régions inaccoutumées aux spectacles « classiques »²⁹, sur quelle base fonder les choix de subvention, et même de labels ? Les critères selon lesquels on différencie une scène nationale comme l'Artchipel de Basse-Terre – dont la DGAC se plaint qu'elle ne tienne pas compte des besoins et des demandes exprimés par les enseignants - d'une institution simplement subventionnée³⁰ comme le Centre des Arts de Pointe-à-Pitre, sont-ils pertinents dans des espaces sociaux dont nous connaissons les difficultés ? Davantage encore, comment évaluer la production de théâtres comme le Talipot de La Réunion ou Ks and Co de Guyane, qui travaillent, avec des moyens aléatoires, dans une interdisciplinarité décomplexée et assumée, entre théâtre, chorégraphie, musique, pratiquant un « art total » bien en accord avec certains aspects de la culture régionale aussi bien qu'avec des tendances actuelles de la création artistique contemporaine, mais qui souffrent de ce que le regard porté sur eux soit obscurci par une notion de « théâtre ultramarin » stigmatisante ?

Le résultat est que la politique de labels qui est celle du MCC peine à être appliquée, ce qui contribue à affaiblir la structuration déjà insuffisante de la création et de la diffusion culturelle. Ainsi, la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise - si elle est construite, cf.. *infra* - ne sera pas « musée de France », ni le Mémorial ACTe en Guadeloupe (cf.. *infra*), ce qui pénalisera ces institutions dans leur fonctionnement ultérieur, lorsqu'elles voudront faire appel à des prêts internationaux pour des expositions entrant dans leurs thématiques, aussi bien que lorsqu'elles auront besoin de financements spécifiques. De même, si la création de plusieurs ZPPAUP a été engagée, aucune n'est actuellement opérationnelle, malgré les moyens que de telles organisations à la fois patrimoniales et urbanistiques donneraient à un aménagement concerté et respectueux des objectifs sociaux aussi bien qu'économiques et culturels des municipalités de nombre de villes – il est vrai que là encore, le dispositif a été mis en place trop tardivement dans les Outre-mers, puisque les moyens réglementaires pour le faire n'ont été donnés qu'en 2004. Les premières Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) se sont constituées avec deux décennies de retard sur celles de la métropole. Et que penser du débat sur la labellisation d'une scène nationale à Cayenne ? Certes, le label ne garantit pas la qualité, ni la fréquentation – la même observation pourrait être formulée dans certains théâtres métropolitains labellisés - , mais d'une part on ne voit pas très bien pourquoi les Outre-mers ne pourraient, parce qu'ils entrent sur la scène culturelle nationale tard, ne pas bénéficier des procédures ordinaires, et d'autre part on sait bien que l'excellence appelle l'excellence, et qu'un public ne se forme jamais sans offre, et sans offre d'un certain niveau...

Question de méthode encore : les procédures selon lesquelles se font les restaurations de monuments historiques, avec essentiellement des crédits d'investissement lourd, comme en métropole, alors qu'ici le climat et les types de construction exigeraient davantage de crédits d'entretien courant, voire de fonctionnement, afin de stopper à temps des dégradations dues aux insectes ou

²⁹ Encore que les exemples de la Martinique et de La Réunion montrent bien que, avec le temps, une offre culturelle de qualité finit par trouver son public...

³⁰ Convention d'objectifs et de moyens non encore signée

aux intempéries³¹... De même la formation des personnels et les outils classiques de l'Inventaire sont peu adaptés en Outre-mer, où dominent les constructions vernaculaires, les aménagements de terroirs etc.

1.1.1.2 Des partenariats difficiles, un réseau d'équipements insuffisant

Tous les partenaires habituels du MCC sont en difficulté, ce qui n'encourage pas les initiatives, et permet encore moins de les pérenniser lorsqu'elles ont pu naître. L'Education nationale, par exemple, est confrontée à de tels problèmes de locaux que sont difficiles sinon impossibles à créer des Centres de ressource artistique en musique, en arts plastiques, en musique, pourtant bien utiles ; de même, les CRDP, créés tardivement, n'ont ni les locaux, ni les personnels qui leur sont indispensables, et la situation a plutôt tendance à se détériorer.

Les retards de l'Etat ont leur symétrique dans les Collectivités territoriales, ce qui n'est pas étonnant quand on sait que c'est l'initiative de l'Etat qui a déclenché « l'appétit culturel » en France métropolitaine, appétit qui a moins besoin aujourd'hui, sauf dans quelques domaines particuliers, d'être stimulé. Sauf en Martinique où grâce à l'action d'Aimé Césaire de grandes institutions culturelles, en particulier théâtrales, sont nées précocelement – mais demandent aujourd'hui rajeunissement -, les retards sont grands dans les équipements de base traditionnellement du ressort des Collectivités territoriales. Le manque de salles de spectacle (théâtre, musique, danse, cinéma) et d'exposition (arts plastiques, patrimoine...) aux normes et à la jauge suffisantes, fonctionnant de manière professionnelle, est dénoncé par tous. C'est un sérieux handicap, obligeant à trouver des formes adaptées (mises en scène etc.) parfois inacceptables par les artistes. Même sans parler d'équipements très spécialisés, les équipements culturels polyvalents sont largement insuffisants pour répondre à la demande, qui en est à son tour affectée négativement. A la Réunion par exemple, on compte un équipement sportif pour 600 habitants, alors qu'il n'existe qu'un équipement culturel pour 30 000 habitants.

Insuffisance du réseau des salles de spectacle, insuffisance du réseau d'enseignement artistique élémentaire, et lorsque des institutions fonctionnent, faiblesse voire inexistence des services des publics : la médiation culturelle, fondamentale pour ces publics non acquis, est donc insuffisante, ce d'autant que comme partout, on observe un déclin des Fédérations d'éducation populaire et de jeunesse. Celles-ci, naguère actives, sont aujourd'hui quasi-institutionnalisées, peu présentes sur les terrains les plus difficiles, et s'affaissent sous le fardeau de frais de structure et de personnel alourdis (au moment même de mes déplacements en Outre-mer, l'une des régions était sous le coup d'une faillite associative nécessitant la prise en charge immédiate de plusieurs dizaines d'emplois par une Collectivité territoriale). De nouveaux réseaux associatifs se constituent, d'ailleurs souvent très

³¹ Mais le patrimoine est souvent actuellement en très mauvais état, souvent proche de la ruine, et le besoin de crédits d'investissement reste déterminant, d'autant que l'entretien n'est en général pas entré dans les mœurs, et que l'on réutilise peu ou pas le patrimoine (on démolit pour reconstruire, toujours à cause des dispositifs de défiscalisation immobilière)

intéressants du point de vue culturel, mais leur dynamisme et leur jeunesse ont pour corollaire une certaine fragilité.

Le MCC, on le sait, n'est que rarement opérateur culturel direct, sauf pour certains établissements publics et monuments nationaux, aucun - sauf deux cathédrales, cas particulier - ne se trouvant en Outre-mer (encore un handicap). Il procède donc ordinairement par partenariats, aidant les porteurs de projets. Or, la faiblesse de la demande culturelle, celle, technique, des maîtres d'ouvrage, de quelque catégorie qu'ils relèvent, Collectivités territoriales, associations³², privés, empêche souvent les projets sinon d'éclore, du moins de se développer au rythme qui devrait être le leur. Quant aux crédits européens, qui ne sont souvent – hors investissement - pas mobilisables par des structures publiques, ils nécessitent à la fois de faire l'avance et de produire des dossiers extrêmement contraignants, empêchant parfois radicalement de bons projets de se réaliser, comme l'exemple de la rénovation du Centre des Arts de Pointe-à-Pitre vient de le démontrer.

Certaines institutions partenariales, comme les FRAM/FRAR (Fonds régionaux d'acquisition pour les musées, et fonds pour la restauration des œuvres des musées) et les FRAC (fonds régionaux d'art contemporain) manquent : ainsi, il n'y a de FRAC ni en Guyane ni Guadeloupe, celui de La Réunion reprend après une longue interruption, celui de Martinique, en réserve, ne fonctionne plus.

Est-il besoin de préciser que, la culture n'ayant pas pris une place publique suffisante et ne bénéficiant pas d'institutions prestigieuses, et l'économie locale étant ce qu'elle est, la difficulté est grande à trouver des mécénats ? On connaît la faiblesse de la capitalisation Outre-mer : peu d'entreprises ont la capacité financière de faire du mécénat, et presque aucune ne peut en espérer un retour d'image à la hauteur de son éventuel investissement, en tout cas pas à hauteur de ce que permettent les dispositifs fiscaux mis en place en Outre-mer. Tous mes interlocuteurs ont insisté sur les conditions fiscales défavorisantes, qui annulent les effets attractifs de la loi sur le mécénat.

Pourtant, toutes les Collectivités territoriales bouillonnent aujourd'hui d'idées et de projets excellents qu'il serait injuste de ne pas aider. Nous en parlerons plus loin, mais il me faut à ce point du rapport indiquer que les retards évoqués font qu'une grande partie des projets d'équipements culturels structurants éclosent au moment où se tarissent les possibilités d'aide ministérielle et où s'interrompent les aides européennes à la culture, seule la dimension touristique étant éligible – ce qui laisse encore des possibilités dont il faut profiter.

1.1.1.3 Une insuffisante coordination des acteurs publics de la culture

La notion d'aménagement culturel du territoire, qui devrait prévaloir à la fois pour doter les populations ultramarines d'un tissu cohérent d'institutions culturelles et pour éviter les dépenses inutiles, exige une coordination qui, du fait de la

³² La majorité de mes interlocuteurs ont insisté sur la méconnaissance généralisée des rouages administratifs, sur l'insuffisance des fonds de roulement – lorsqu'ils existent -, sur la difficulté à concevoir en temps utile les programmations...

multiplicité des acteurs sur des territoires souvent exiguës et des rivalités politiques normales, ne se produit que rarement. L'État donne parfois lui-même le mauvais exemple, lorsque la DRAC ne fait pas partie du Comité d'action régionale (CAR), comme en Guyane ou que les relations entre la Délégation académique à l'action culturelle et la DRAC sont devenues tellement mauvaises, comme à La Réunion, que de 200 000 €/an de subvention qu'apportait le MCC au rectorat (sur un budget total de 460 000 € jusqu'en 2007-2008, on est passé à... 0 €, la DRAC jugeant négativement le bilan des classes « à projet d'action éducative (PAC) et leur préférant des dispositifs de résidences d'artistes en milieu scolaire³³ ! Les classes à PAC ne sont certes pas le seul moyen de sensibiliser les élèves aux arts ; mais c'est l'un des plus efficaces, et c'est celui qui correspond, en l'état, aux voeux des enseignants, ce qui est à considérer lorsque l'on veut développer le partenariat. Faire pénétrer le goût pour l'art et la culture dans la vie scolaire, c'est à dire au moment le plus favorable pour un enseignement culturel, est une priorité, et on n'y parviendra pas sans intéresser, responsabiliser le monde enseignant, sans partager la responsabilité avec lui. L'école est le seul endroit qui puisse toucher la quasi-totalité des enfants, et il est du devoir de la Nation de privilégier le plus grand nombre possible de futurs citoyens. C'est à l'école que la démocratisation culturelle peut vraiment prendre sens.

Il est par ailleurs à remarquer que les DRAC d'Outre-mer (mises à part les réunions trimestrielles à Paris, instituées très récemment, qui ne fonctionnent pas comme des ateliers de mise en commun mais comme une procédure d'information spécifique entre administration centrale et directeurs) ne communiquent que peu, et se coordonnent encore moins ; or, même si chaque situation est spécifique, certaines expériences sont évidemment à confronter, certaines solutions à des problèmes génériques à mutualiser, voire des entraides à concevoir. Un correspondant bureautique (COBU) est commun aux trois départements français d'Amérique³⁴ ; de même, le SDAP/CRMH de La Réunion³⁵, plutôt bien doté en personnel, intervient à Mayotte : ces expériences réussies, et d'autres, devraient en inspirer de plus nombreuses et diversifiées.

Dans les domaines où, du moins pour l'instant, la demande doit être satisfait mais n'est pas suffisamment importante numériquement pour justifier un équipement dans chacune, les régions voisines pourraient développer, ensemble, des synergies et des polarités régionales (Antilles-Guyane ; Réunion-Mayotte...), en mutualisant leurs équipements. C'est particulièrement évident dans le domaine, essentiel, de la formation. Ce n'est que rarement le cas. Pourtant, on en voit bien l'intérêt, marqué par une fréquentation étudiante qui pourrait facilement, avec une politique peu onéreuse de bourses de séjour, s'accroître. Ainsi, l'Institut régional des Arts visuels (IRAV) de Martinique accueille des étudiants de l'ensemble des départements français d'Amérique, mais ce n'est pas le cas général.

³³ En 2009, le budget de la DRAC a été réaffecté, outre les résidences d'artiste en milieu scolaire, à une convention avec l'Université de La Réunion destinée à développer l'enseignement de l'histoire des arts dans les formations licence et master de toutes les disciplines, et à créer une licence en médiation culturelle ainsi qu'un master professionnel sur l'architecture en milieu tropical, en liaison avec l'École d'architecture, toutes initiatives évidemment excellentes par ailleurs

³⁴ Il est à noter que cette tentative n'est pas jugée positive, faute de crédits de mission « inter-régionaux », ce qui crée un déséquilibre patent dans la répartition du temps de travail entre la région de résidence de l'agent et les autres régions concernées.

³⁵ La DRAC de La Réunion a fait partie de la première vague d'expérimentation des fusions SDAP/CRMH

Toujours au chapitre des mauvaises coordinations, l'absence de planification d'ensemble amène les mairies et les intercommunalités à une trop grande dispersion, budgétairement préjudiciable, d'investissements parfois redondants. Les « nationalismes communaux » qui existent là comme ailleurs inspirent une concurrence préjudiciable à une complémentarité fonctionnelle seule susceptible de conduire à un véritable aménagement culturel du territoire. Ainsi se multiplient les « salles polyvalentes » et autres « centres culturels » dont l'insuffisance des ressources, en investissement et davantage encore en fonctionnement, interdit toute spécialisation apte à donner satisfaction aux usagers. Le pire est certainement l'inexistence dans trois régions sur quatre, contrairement aux obligations réglementaires, de schémas directeurs des enseignements artistiques (cf. *infra*).

La loi de décentralisation de 1982 a permis l'institution de « Conseils de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement » (CCEE), dispositif consultatif spécifique aux Outre-mers. Cette institution, qui existe pourtant de fait et fonctionne³⁶, ne semble pas jouer le rôle de plate-forme de réflexion pré-opérationnelle pour laquelle elle a été créée, et ses liens sont lâches avec les DRAC.

1.1.1.4 Des possibilités de formation réduites, de l'initiation à la spécialisation

La faiblesse culturelle la plus préjudiciable réside dans l'insuffisant niveau de formation initiale, professionnelle – spécialisée - et continue.

Pour ce qui est de la formation initiale, elle prend d'abord appui sur les scolarités primaire et secondaire. Le nombre des jeunes d'âge scolaire, la faiblesse des réseaux culturels donnent à l'école, plus encore ici qu'ailleurs, un rôle primordial. Il est clair que ce n'est dans son cadre, ou à sa périphérie, qu'une grande partie de la jeunesse peut trouver un éveil à la sensibilité artistique. Or le constat est, ici encore, celui d'une carence malgré les efforts remarquables des Rectorats et de leurs délégations académiques à l'action culturelle (DAAC)³⁷, ainsi que de nombreux mairies pour ce qui est du temps scolaire proprement dit, des structures dépendant de la Jeunesse et des Sports ou des Affaires sociales et des mairies pour ce qui est du péri-scolaire. Le plus souvent, les Régions et les Départements contribuent de manière significative à ces actions. Mais une fois de plus les budgets, et surtout les effectifs disponibles d'enseignants ou de médiateurs, sont insuffisants face à la massivité de la demande. Les fonds d'appoint mobilisés par les DRAC sont en diminution, quand ils n'ont pas été supprimés, et il s'avère difficile de répondre à une demande qui est pourtant fortement exprimée par les parents d'élèves, comme en témoignent à la fois les compte-rendus des EGOM et les propos des élus territoriaux. De ce fait, les chances d'accès à la pratique artistique sont inégales, voire dans de nombreux cas inexistantes.

³⁶ Elle a de surcroît l'avantage d'être l'un des seuls lieux où se confronte l'expérience culturelle des différents Outre-mers, lors de colloques annuels qui en réunissent les membres

³⁷ Bien que les crédits soient en baisse significative, passant par exemple en Guadeloupe de 112 000 euros durant l'année scolaire 2007-2008 à 45 000 en 2010-2011

Toujours en ce qui concerne l'éveil et les formations élémentaires, hors temps scolaire ou péri-scolaire, les besoins semblent le plus souvent insatisfaits en conservatoires ou écoles associatives et municipales, en particulier là où la demande exprimée est la plus constante, musique et danse. Il est difficile d'avoir un panorama complet, région par région, et donc d'agir : les schémas départementaux des enseignements artistiques, dont les textes rendent responsables les Conseils généraux qui ont pourtant reçu les crédits d'État nécessaires, n'ont pas été établis, sauf en Martinique. A La Réunion, faute d'accord du Conseil général, c'est avec la Région que sera réalisé, d'ici la fin 2010, un « schéma directeur ». Dans ces conditions, la mobilisation des partenaires pour combler les lacunes de l'enseignement artistique élémentaire est difficile.

De même, l'insuffisance des enseignements supérieurs est criante, ce qui contribue à la carence en enseignement élémentaire dans la mesure où les professeurs qualifiés sont en nombre insuffisant. Il n'existe par exemple, en Martinique, qu'une seule école de musique reconnue, associative (Schoelcher) ; en Guyane l'ENMD (École nationale de musique et de danse) de Cayenne n'a pour l'instant de nationale que le nom et ne bénéficie pas d'un conventionnement. Dans le cadre des EGOM la demande d'un centre de musique et de danse traditionnelle et d'un conservatoire de musique a été exprimée en Martinique ; le Conseil général a donc pris l'initiative d'un projet qui en est qu'aux premières études, à soutenir en 2010, d'un « conservatoire des arts ». Dans le domaine des arts plastiques, l'institut régional d'Art visuel (IRAV), dont la réorganisation est amorcée, ne répond pour l'instant pas aux critères de Bologne (LMD). Une seule école d'architecture existe en Outre-mer, celle de La Réunion (Le Port), qui, simple annexe de celle de Montpellier, s'arrête pour l'instant au 1^{er} cycle. Cette limitation n'a pas que des inconvénients, puisque les étudiants sont ainsi incités à poursuivre leurs études en métropole ou à l'étranger. Cependant, l'avantage de l'ouverture vers d'autres espaces et d'autres enseignements ne compense pas le fait que l'absence de second et troisième cycles dévalorise l'institution. A l'initiative de la DRAC, l'école a donc entrepris sa fusion avec l'école des Beaux-Arts (dont elle partage déjà les locaux dans la même ville) au sein d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC), émancipation répondant mieux aux critères de Bologne³⁸. En Guyane, rien, ni en Guadeloupe, où heureusement de nouveaux projets se dessinent (*cf. infra*).

Quant aux spécialités enseignées, on remarque l'insuffisance des matières relevant de la catégorie des « arts traditionnels », musique, danse, métiers d'art, pour lesquels manquent les structures mais aussi les professeurs, du fait de la carence en formation dans ces spécialités, y compris en métropole où cela ne porte pas à des conséquences aussi graves : ce sont pourtant des domaines où les potentialités locales sont remarquables, et les débouchés économiques non négligeables. Pour les « musiques actuelles » et les « danses actuelles », il en va de même, dans une mesure légèrement moindre. Il est d'ailleurs à remarquer que les enseignements artistiques devraient être plus transversaux, aller de la musique à la littérature, aux langues, au théâtre, voire plus loin encore.

³⁸

La fusion des deux écoles d'enseignement supérieur culture donnera à ces dernières une visibilité à l'échelle régionale (Océan indien), que renforceront leurs spécialisations (masters professionnels, doctorats ou spécialisation post-diplôme) dans l'architecture et l'urbanisme tropical, l'image ou la restauration du patrimoine architectural et urbain en zone tropicale

On sera certainement surpris de l'insuffisance des initiatives des Collectivités territoriales dans le domaine de l'enseignement artistique. Les difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontées ces Collectivités en sont une cause, mais pas la seule : l'État n'a pas joué son rôle de moteur et de coordonnateur, comme il l'a fait en métropole, mais il existe certainement une autre raison, l'idée très répandue que « l'art ne s'enseigne pas, on est doué ou non... ». Cet axiome catastrophique a pour cause la prévalence dans le paysage culturel des arts « traditionnels » et des musiques et des expressions chorégraphiques régionales. On admet en effet volontiers que les arts « savants » exigent une formation, mais on pense que pour les « arts populaires » il n'y en a pas besoin, la famille, le groupe social plus largement se chargeant de la transmission aux générations montantes et de leur formation. Effectivement, avant l'urbanisation, il n'y en avait pas besoin. Du fait de l'interruption, dans la cité moderne, des processus traditionnels de transmission, c'est forcément, et au prix d'ailleurs de modifications non négligeables, à des enseignements scolaires que l'on doit recourir pour l'apprentissage de l'ensemble des arts et des techniques.

Par ailleurs, il me semble de la plus grande iniquité que l'insuffisance des structures de diffusion culturelle, artistiques ou muséales, se traduise pour les Ultramarins par une quasi-impossibilité à assister à des représentations théâtrales, à des concerts de bon niveau, ni à se confronter à des œuvres artistiques de référence de la « culture universelle », dont on a admis que si elle ne devait pas se substituer à celle des Ultramarins, elle ne devait pas les exclure. On a déjà signalé l'insuffisance des salles convenablement conçues et équipées ; c'est un obstacle certes, mais aussi un prétexte. C'est la volonté qui a manqué, l'État ne jouant pas le rôle qu'il a joué ailleurs en termes d'impulsion. En fait, il n'aurait pas été hors de portée non plus de mettre en place, au moins sous des formes légères, quelques tournées de qualité, ni de réaliser régulièrement des expositions mettant en scène des collections provenant des musées métropolitains, nationaux en particulier, sinon internationaux.

1.1.1.5 Une insertion internationale inégale et toujours insuffisante

Les EGOM ont confirmé, de manière unanime, le besoin, dans le domaine culturel comme dans les autres, d'une meilleure insertion dans la région du monde à laquelle chaque Outre-mer appartient. Ce besoin n'est absolument pas satisfait actuellement, alors que rien dans les textes n'empêche les Collectivités territoriales, juridiquement, de nouer des relations internationales avec les pays de leur choix³⁹ et de développer des collaborations, telles que des accueils d'artistes en résidence, des co-productions de spectacles, des échanges ou des co-productions d'expositions – avec toujours le handicap du manque de salles aux normes utilisables pour des grands formats, des accrochages et des scénographies de qualité, sans même parler des conditions de conservation et de sécurité. Les Collectivités territoriales peuvent même demander à l'État d'engager des procédures de représentations voire de traités dans les domaines de leurs compétences. C'est ainsi que la France est depuis 25 ans membre de la

³⁹ cf.. « L'Outre-mer et les relations internationales. Textes de référence », MOM/Direction des affaires politiques, administratives et financières, 2002, dact.

Commission de l'Océan Indien pour le compte de La Réunion. L'un des quatre axes de travail de cette commission est celui de l'« identité culturelle », avec la volonté de mettre en contact les cultures des pays membres. Bien que le domaine culturel soit le seul, avec le sport, dans lequel les cinq membres (Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores et France) sont à peu près à égalité, les résultats des travaux de cette Commission ne sont pour l'instant pas très significatifs, mais c'est un premier pas. Il faut d'ailleurs remarquer le dynamisme culturel de la Région Réunion, dans le domaine international, dynamisme qui est nourri par la vitalité culturelle – et cultuelle - des communautés réunionnaises issues de ces pays, dynamisme qui n'altère pas le sentiment d'appartenance de ces groupes à la communauté réunionnaise.

Cultures-France, qui organise des tournées d'artistes dans des pays étrangers voisins, n'intègre généralement pas les Outre-mers dans ses programmes – je ne reviens pas sur le manque d'équipements déjà signalé, et qui ne justifie pas complètement ce choix. Seule « Caraïbes en création », conçue sur le modèle d'« Afrique en création », a été initiée par le bras séculier culturel du ministère des Affaires étrangères. À La Réunion, une convention triennale a été signée en 2009, entre l'État (DRAC), Cultures-France, la Région, le Département et la ville de Saint Denis, ce qui a permis à La Réunion d'être présente dans l'opération « Bonjour India » ; en 2010, cette convention permettra une forte présence réunionnaise pour le 25^{ème} anniversaire du festival « Kréol » aux Seychelles, en y associant le programme « Afrique et Caraïbes en créations »⁴⁰, programme constitué par un Fonds de solidarité prioritaire (SFP).

Les DRAC, conscientes de la nécessité, vitale du moins pour les artistes qui peuvent, en se produisant à l'extérieur, se faire connaître et en même temps se perfectionner, d'investir les pays voisins, ont naguère obtenu des crédits pour aider des projets et élaborer, pour ce qui les concerne, une « politique de coopération régionale ». Ces crédits ont été supprimés à la faveur d'un collectif budgétaire, et jamais rétablis, ce qui a obligé les DRAC à prélever sur leurs crédits d'intervention, déjà étriqués, pour ne pas interrompre une action visiblement efficace, et appréciée. En tout état de cause, il semble que les politiques de coopération régionale profitent majoritairement aux arts du spectacle, et que, lorsque les arts visuels sont concernés, le contemporain ne soit que très marginalement pris en compte.

1.1.1.6 Une recherche en déclin

Nous avons déjà souligné le handicap que représentent, facteur de déséquilibre avec la métropole, l'absence de services de l'Inventaire dignes de ce nom, et celle d'ethnologues régionaux, handicap renforcé par la faiblesse des universités dans les domaines concernés. Ces manques sont moins criants en archéologie, encore que certaines régions ne possèdent pas de Service régional de l'archéologie alors qu'elles le devraient, comme La Réunion où l'archéologie « industrielle » - celle relative aux temps modernes et contemporains – mériterait d'être mieux étudiée. La mise en place, sauf à La Réunion où un besoin criant s'en fait sentir, de cellules

⁴⁰ Manifestation conçue comme un moyen de favoriser l'accès au marché national et international et le développement de l'économie de la culture

permanentes de l'INRAP, a amélioré la situation en permettant la prise en compte de l'archéologie préventive, ce qui a apporté des résultats de grand intérêt dans la connaissance des périodes précolombienne et industrielle. Le déficit en dépôts de fouilles et l'insuffisance des moyens locaux de l'INRAP⁴¹ limitent encore ces progrès. La prise en compte d'une mémoire pourtant nécessaire, et que les archives, s'agissant notamment des périodes de l'esclavage et de l'engagisme, c'est à dire de la période coloniale, sont insuffisantes à pourvoir de matériaux d'étude et de représentation, est une priorité.

Les obligations réglementaires de l'archéologie préventive sont globalement assumées, mais la conjonction des dispositifs de défiscalisation, de la croissance démographique, qui provoquent une multiplication des chantiers de BTP, avec une connaissance moins précise de la cartographie archéologique, accroissent la charge des SRA, par ailleurs fort peu dotés en personnel, aux Antilles et en Guyane. La conduite des chantiers d'archéologie préventive est assumée au prix de délais et de surcoûts pénalisants, ce d'autant que dans les Outre-mers, les conditions géographiques contraignantes dues au relief et au climat déterminent des espaces capables de recevoir des implantations humaines restreintes, et donc que l'on construit aujourd'hui souvent sur des sites précédemment occupés, recelant des vestiges du passé. Quant à l'archéologie programmée, elle est quasi-inexistante, ce qui exclut les grands programmes structurants pour la discipline et amoindrit la qualité des résultats.

L'un des effets pervers de cette insuffisance en personnel scientifique de recherche est la mobilisation de plus en plus faible de personnels et de moyens de la part des instituts de recherche tels que CNRS et IRD, qui ne trouvent plus dans les services de l'État de partenaire mobilisateur. Il est vrai que ces institutions ont vu leurs budgets se réduire, notamment dans les domaines qui n'ont pas de rentabilité économique à court terme. Mais comme il n'est pas possible de former des équipes et d'en favoriser le fonctionnement, le déclin est patent, sauf peut-être en Guyane où l'archéologie précolombienne mobilise encore quelques chercheurs académiques et se prête à des collaborations internationales.

Les Outre-mers sont au cœur de surfaces d'eaux territoriales étendues, qui constituent d'ailleurs un gisement de richesses économiques pour l'avenir. Le long des côtes et dans leurs voisinages, l'archéologie sous-marine demanderait à être développée, le Département des Recherches archéologiques sous-marines (DRASSM) y étant prêt. Des gisements d'épaves sont connus, mais les pillages illégaux peuvent se perpétrer et des campagnes de prospection systématiques permettraient de mieux préserver cette « mémoire de la mer », essentielle dans ces régions. La question est encore plus cruciale dans les Iles Éparses/TAM⁴².

1.2 Questions spécifiques

1.2.1 Une ville créole en rapide dégradation

⁴¹ A La Réunion, il n'en existe simplement pas, non plus que, dans la zone, à Mayotte, dans les Iles éparses et les Terres australes et antarctiques françaises

⁴² Je n'ai pas pris en compte ces territoires dans le présent rapport

Alors que la protection « d'habitations sucrières », de monuments religieux (églises chrétiennes, mais aussi temples tamouls à La Réunion etc.) et de patrimoines vernaculaires (carbets, « P'tits Bons Dieux »...), prise de conscience identitaire aidant, progresse⁴³, on ne peut qu'être frappé par la rapidité de la dégradation de la plupart des centres-ville, qui leur fait souvent perdre leur spécificité et leur caractère, et ce malgré les efforts de municipalités. Si l'on n'enraye pas rapidement ce phénomène, il sera trop tard pour leur conserver une identité et une harmonie. A cette véritable destruction patrimoniale, on trouve des raisons multiples, mais certaines relèvent de l'application des dispositifs régaliens de l'État. Ainsi, la densification urbaine prônée partout est souvent une hérésie pour le fonctionnement même de l'architecture créole (négation des vents dominants par exemple) qui ne fonctionne plus. D'autres causes résident dans l'insuffisante capacité d'expertise et de démonstration de l'administration d'État, ce que cette dernière fait en métropole et qu'il n'aurait donc pas été anormal qu'elle fasse ici. L'architecture utilise souvent des matériaux périssables ; le climat tropical et sa violence, humidité et cyclones en particulier, la sismicité, aggravent cette fragilité fondamentale en provoquant périodiquement des désordres⁴⁴.

La question n'est pas seulement patrimoniale, et ce ne sont pas les seuls touristes qui ne trouveront plus de plaisir à visiter des villes banalisées : là où la ville se dégrade, la population souffre. La ville, dans la richesse de ses paysages où les traces des habitants du passé se lisent ou se ressentent, la destruction des équilibres architecturaux a un corollaire, la mise en danger des équilibres humains. Un paysage urbain, c'est un cadre de vie, c'est un continuum rappelé par mille indices implicites avec ceux dont on descend ou qui ont précédé, avec des groupes sociaux auxquels on n'appartient pas mais qui participent de la solidarité fonctionnelle de la cité. Les blessures qui sont infligées à la chair de la ville du fait des lois du marché, inguérissables, atteignent les citoyens.

Devant la fragilité structurelle du tissu urbain de la ville historique créole qui ne prend sens et ne révèle sa beauté que dans l'harmonie d'un paysage urbain aux volumes discrets, d'un parcellaire régulier et d'échelle humaine, de l'emploi de matériaux modestes, mais d'une exemplaire adaptation au milieu, il faudrait que l'on emporte la conviction que ce patrimoine est d'un grand intérêt, patrimonial mais aussi social. Il est unique pour la France, et même dans les pays voisins de nos Outre-mers, il est souvent très dégradé. Il représente donc une richesse pour l'avenir. Nombre de grands élus, et il faut souligner leur clairvoyance et leur courage, ont récemment pris conscience de ces nécessités, et des mesures qu'il faudrait adopter ; mais ils peinent à faire partager ces préoccupations nouvelles à leurs administrés et, dans des situations de pénurie et de difficulté sociale aux premières lignes desquelles ils sont le plus exposés, à leurs collègues des Conseils municipaux. Leur tâche n'est pas facilitée par l'insalubrité qui menace, davantage que leurs homologues de métropole, les centres-ville ultramarins, et par les réalités économiques (prix des terrains, fiscalité...).

⁴³ cf.. BOTLAN Marc et PERIGNON Jean-Michel, « La situation des monuments historiques dans les départements d'Outre-mer », rapport MCC/DAPA/IGAPA, 2009

⁴⁴ Les exemples du lycée Schoelcher de Fort-de-France et de l'hôpital Jean Martial de Cayenne, encore à la date de ce rapport menacés de destruction partielle, montrent la difficulté de cette conservation du cadre urbain ancien

La faible monumentalité apparente – mais il faut encore une fois comprendre que la nature du patrimoine ultramarin réside justement dans son élégance et dans sa fonctionnalité, résultant de son adaptation au modèle social et à l'écosystème - de ces villes fait que peu de bâtiments ont été l'objet de procédures de classement ou d'inscription, ce qui parfois, en l'absence de plans d'urbanisme⁴⁵ prive les ABF d'outils de protection au titre des abords. Très peu de monuments historiques appartiennent encore à l'État (le Fort Saint-Louis à Fort de France en Martinique, les cathédrales...). Les ZPPAUP auraient été un bon moyen de pallier cette difficulté, en modulant les protections avec finesse, en tenant compte des possibilités de développement et des problèmes spécifiques de vitalité économique. Malheureusement aucune n'est vraiment en place, si plusieurs sont en cours d'instruction, pour des raisons de complexité procédurale et d'insuffisance de capacités de maîtrise d'ouvrage.

J'insiste sur le risque de destruction irrémédiable que ce processus de dégradation présente : la dévitalisation, la désertification sont à l'œuvre dans des tissus urbains qui se « démaillent » à partir d'un simple accroc. Cayenne, Basse-Terre, nombreux sont les exemples d'évolution négative malgré les efforts des élus pour inverser la tendance. L'absence, sauf à La Réunion comme on l'a vu plus haut, d'école d'architecture ne facilite pas les choses, et l'on n'est, à quelque exception près, pas ébloui par les créations architecturales contemporaines, le mauvais exemple ayant souvent été donné par les administrations publiques, État en tête...

1.2.2 Des savoir-faire artisanaux en voie de disparition

Mutations technologiques et internationalisation des goûts se combinent à la sortie des « économies de pénurie », grâce à l'application, plus tardive qu'en métropole, des systèmes de protection sociale, provoquent une chute de la consommation, donc de la production, des artisanats utilitaires. Le domaine de l'artisanat mobilier est le plus explicite. Ses artisans, concurrencés par la grande distribution qui détruit les circuits commerciaux endémiques, cherchent des matériaux nouveaux – synthétiques le plus souvent – puis disparaissent lorsqu'ils ne parviennent même plus à maintenir un prix de revient attractif par rapport à d'autres ressources possibles. Il ne leur reste plus que la production destinée aux touristes. Or dans ce domaine la concurrence, sauf à mettre en place un protectionnisme qui aurait d'autres inconvénients, n'est pas tenable avec des pays voisins de culture proche mais où le coût du travail est beaucoup plus bas. Par ailleurs, comme on le verra plus loin, l'économie touristique est tenue par des groupes professionnels qui recherchent le contrôle de l'ensemble de la consommation de leurs clients, en circuit fermé, ce qui place l'artisanat dans la dépendance commerciale, évidemment antinomique, de groupes puissants. La perte des savoir-faire artisanaux, « arts de pauvres », en est une conséquence sur les plans de la culture matérielle aussi bien qu'immatérielle. Cette perte touche tous les domaines, des arts proprement dits à l'architecture : ainsi par exemple, à La Réunion, il n'existe plus qu'un seul bardéautier, et là comme en Guyane de nombreuses boutiques vendent aux touristes des objets « d'artisanat local » fabriqués quasi-industriellement dans les pays voisins...

⁴⁵

les PLU (plans locaux d'urbanisme) ont été mis en place avec retard

1.2.3 Des artistes à la peine

La difficulté des artistes à se faire connaître et reconnaître au-delà de leur région d'origine a été depuis longtemps soulignée, et c'est elle qui avait suscité la création du FEAC, reconnu par tous comme un progrès mais aujourd'hui, comme on l'a vu, insuffisant. C'est ce constat qui a inspiré depuis plus de six ans le projet d'une structure (« Agence ») qui est aujourd'hui inscrite dans l'agenda gouvernemental. La création du TOMA (Théâtre d'Outre-mer en Avignon) à la Chapelle du Verbe Incarné, méritoire, a été une autre solution à ce problème. Efficace parce que concrète dans un premier temps, ayant permis à de nombreuses compagnies de se produire hors de leur région, certaines même – rares – repérées grâce à cette médiation, cette solution est, de l'avis de nombreux spécialistes, insularisante et stigmatisante à terme : un lieu dédié au théâtre ultramarin, dans le off d'Avignon, c'est une forme de ghetto, de retrait du théâtre ultramarin de la confrontation générale.

En réalité, on ne peut, à l'échelle de l'ensemble des arts et des territoires concernés, que constater l'échec, sauf peut-être dans le domaine musical. Cette dernière particularité, malgré un aspect conjoncturel, n'est probablement pas fortuite puisque, comme toujours s'agissant d'économie, le taux de « consommation » sur le lieu même de production, démographie de la jeunesse aidant, est élevé dans le domaine musical et fournit une base de lancement efficace, pour une classe d'âge qui circule davantage que les autres et se charge naturellement de la promotion des formations « qui plaisent ».

Repérage des artistes et des compagnies par les structures de production et de diffusion métropolitaines, européennes et internationales, coûts de circulation, insuffisance des moyens de lancement et des couvertures financières, mauvaise qualité de la promotion, voilà qui explique largement l'échec constaté ; encore faudrait-il relativiser ce dernier : en métropole, les 4/5 des compagnies régionales n'auront aucun autre destin que celui d'une notoriété régionale, et seul le Off d'Avignon (1000 spectacles en 2009...) leur donnera l'impression d'en sortir... (à leurs frais, ou à ceux de leurs financeurs régionaux !).

L'ONDA, précédemment cité, avait initialement une large mission de diffusion du spectacle vivant, correspondant à la volonté ministérielle de favoriser la démocratisation du théâtre, de la musique et des arts chorégraphiques. Jusqu'aux années quatre-vingt dix, l'ONDA, s'il ne travaillait pas avec d'autres Outre-mers que les quatre DOM, jouait un rôle actif et en quelque sorte normal dans ces derniers, y faisant circuler, comme ailleurs, des spectacles métropolitains ou internationaux et favorisant l'accueil en métropole de spectacles et d'artistes ultramarins. De plus, il a un temps disposé d'une ligne budgétaire identifiée, servant en quelque sorte de fonds spécifique. Cette mission générale a été redéfinie peu avant 2000, pour tenir compte d'une réalité territoriale qui avait changé, la plupart des régions métropolitaines s'étant dotées d'équipements de qualité, de professionnels solides et de troupes résidentes. La fréquentation des salles s'était également accrue avec la qualité croissante de la programmation et la diversification des formes artistiques. La ligne budgétaire spécifique ayant été supprimée en 1995 à la faveur d'un gel, l'ONDA s'est en quelque sorte retiré du champ extra-métropolitain. Il continue cependant à tenir quelques réunions inter-

régionales d'information artistique ; mais si ces RIDA sont organisées annuellement en métropole, elles ne le sont qu'épisodiquement en Outre-mer, où, peu suivies d'ailleurs par les professionnels, elles sont assez inefficaces. De même, l'ONDA a expérimenté, jusqu'ici sans succès, des séminaires de formation en faisant venir sur place des professionnels métropolitains expérimentés et agissant dans des contextes aussi difficiles que ceux des Outre-mers. Sa convention d'objectifs actuelle, valide de 2009 à 2012, traduit par ailleurs une évolution défavorable en concentrant les moyens alloués sur la création contemporaine, les nouvelles générations d'artistes, les œuvres émergentes, ce qui ne correspond pas aux urgences des Outre-mers.

La conséquence de cet état de fait prend évidemment la forme d'un cercle infernal : le spectacle vivant (musique, théâtre, danse...) ne se porte pas aussi bien que les talents existants le permettraient ; cela contribue à dévitaliser un secteur dont certains pays voisins pourtant moins riches prouvent le dynamisme et même parfois la capacité d'autofinancement commercial à terme, cette réussite n'étant pas due principalement à la qualité des artistes eux-mêmes mais à l'existence d'une politique de relations internationale autonome. Ici l'héritage du vieux système de l'« exclusif » (ou Pacte colonial) pèse encore... Dans ces conditions, la SACEM et la Maison des Artistes ne sont pas représentés partout – général est le constat de l'absence des organisations professionnelles représentatives -, ce qui constitue un obstacle à la professionnalisation quand il faut monter des dossiers administratifs avec les bureaux parisiens, à plusieurs milliers de kilomètres...

1.2.4 La lecture, une activité citoyenne élémentaire compromise

Situation particulièrement paradoxale : avec les musiciens, ce sont les écrivains qui sont les plus connus des créateurs ultramarins, mais le livre et la presse, fondements de la pratique comme de l'économie de la lecture, sont dans une situation intenable qui doit d'ailleurs, et c'est heureux, faire prochainement l'objet d'une mission d'inspection approfondie de la part du ministère. Cette question est cruciale : comment parler de culture si les taux d'illettrisme, quand ce n'est pas d'analphabétisme, sont deux fois plus élevés en moyenne – et la moyenne, en la circonstance, ne veut rien dire – qu'en métropole ?

Deux problèmes, évidemment en connexion l'un avec l'autre, sont posés : celui de l'économie du livre et de la presse, et celui de la pratique de la lecture.

L'économie du livre est, on s'en doute, plus fragile qu'ailleurs : les surcoûts à l'import et à l'export, l'étroitesse du marché, la longueur des délais d'acheminement, les frais de suivi des commandes, la fiscalité (octroi de mer), le coût des matières premières et des prestations externalisées à l'international, tout contribue à rendre difficile l'exercice de tous les métiers concernés. Les livres, hors ouvrages scolaires, ne peuvent qu'être vendus plus chers qu'en métropole, ce qui réduit encore le marché. Certes des aides existent, telles que celle à l'importation, mais elles sont en diminution relative, puisque le volume des importations croît alors que les subventions stagnent en chiffres absolus. Les instances de régulation et de concertation entre les professionnels, qui existent ailleurs (Centres régionaux du livre), manquent en général.

Pour ce qui est de la presse, qui est évidemment d'un grand intérêt dans la lutte contre l'illettrisme et où se joue largement la participation à la citoyenneté, existent une douzaine de titres de quotidiens régionaux (mais un seul hebdomadaire, à La Réunion), pour environ 250 000 lecteurs, chiffre non négligeable, mais qui n'est pas à l'échelle de la population. Les situations sont généralement monopolistiques. La crise frappe le secteur, comme en métropole : perte de recettes de publicité, baisse du nombre des lecteurs. Les problèmes techniques de production sont difficiles à résoudre, qu'il s'agisse de coûts d'équipements ou de fongibles (pâte à papier, films etc.), de coûts de fret et de stockage, ou de dispositions fiscales défavorables. Pour ce qui est des contenus, la presse régionale fait effort pour renforcer les approches internationales, ce qui contribuera à améliorer l'insertion régionale des territoires. Par ailleurs il faut signaler les efforts méritoires de quelques périodiques, mensuels comme *Memento* à La Réunion, qui traite non seulement de sujets réunionnais mais aussi des îles voisines et tout particulièrement de Madagascar et de Mayotte, ou semestriels comme *Une saison en Guyane*, qui s'est donné pour objectif de faire mieux connaître, avec une maquette attrayante, la nature et les cultures locales dans leur diversité. On remarque encore un « bimestriel des actualités amérindiennes dans cette dernière région, *Oka.mag*, qui témoigne de la prise en main par les peuples autochtones de l'information qui les concerne.

Dans le domaine de la promotion de la lecture, rendue plus difficile par les prix élevés des livres, la question première est évidemment celles du développement des bibliothèques et des médiathèques, dont on connaît, en métropole, le caractère déterminant dans les politiques culturelles des Collectivités à leurs différents niveaux et le rôle de « réseau de base » de la culture pratiquement partout, même dans le monde rural et les « quartiers ». Le réseau en Outre-mer, inégal, est moins en retard que d'autres secteurs de la culture ; il l'est néanmoins, et l'absence de bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) en « tête de réseau », par ailleurs compréhensible du fait des ratios de populations avec les autres régions ou inter-régions métropolitaines, prive le secteur du dynamisme qu'il a introduit ailleurs. Le système d'aides aux bibliothèques, dans le cadre de la dotation globale de décentralisation (DGD⁴⁶), fonctionne mal. Il priviliege, comme partout, la construction de bibliothèques et la numérisation des collections et ne s'intéresse pas à la constitution et au renouvellement des fonds autres que « patrimoniaux » - ce qui est d'intérêt secondaire ; or ici, la constitution et le renouvellement des fonds sont souvent hors de portée de Collectivités territoriales impécunieuses. Par ailleurs, à plusieurs reprises, la DGD a dû être restituée parce que non engagée à temps, du fait des difficultés à coordonner le rythme des dotations de l'État et l'activité des Collectivités territoriales.

Enfin la suppression un temps de « Lire en fête » a été une erreur : seule la combinaison d'événements tels que celui-ci, avec les mobilisations professionnelles et éducatives élargies qu'ils suscitent, avec une politique d'équipement et de médiation à long terme, peut contribuer efficacement à élargir le lectorat.

1.2.5 Le cinéma : conflit d'intérêts

⁴⁶

instituée par les lois de 1986

Le cinéma, comme partout, est certainement, hors la télévision⁴⁷, le premier loisir culturel des Ultramarins⁴⁸. La question est à envisager de deux points de vue, celui de la diffusion et celui de la production. Le cinéma offre d'ailleurs un exemple particulièrement explicite de la difficulté précédemment évoquée d'appliquer en Outre-mer des dispositifs nationaux culturels (conventions régions/CNC, application de la taxe spéciale additionnelle) qui ne posent pas de problème en métropole.

Sur le premier point, la situation est largement inégalitaire. L'insuffisance du nombre de salles est patent (cinq en Guyane...), qu'il s'agisse de salles privées, municipales ou associatives, la faiblesse des bassins de chalandise et la modestie de la fréquentation décourageant les diffuseurs privés, l'impécuniosité des Collectivités ne permettant pas de substituer une initiative communale ni associative suffisante – dans un cercle évidemment vicieux, puisque le sous-équipement ne facilite pas la constitution d'un public. La concurrence de la télévision est la même qu'ailleurs. Le sous-équipement en matériel numérique est général. Il n'existe quasiment aucune salle d'art et d'essai, et la grande partie de l'offre est américaine (90% au moins). Le secteur commercial privé est monopolistique à la Caraïbe (Elizé) et deux réseaux concurrents seulement sont implantés à La Réunion (Drotkowski/ICC et Ethève/ groupe Mauré), avec la double particularité pour ces entreprises d'être à la fois exploitants et distributeurs⁴⁹, et de procéder de manière forfaitaire (achat par l'exploitant de droits d'exploitation pour un montant et une durée fixés contractuellement). L'accès aux salles - c'est vrai aussi des autres domaines du spectacle, mais le cinéma est normalement une activité plus ordinaire de proximité - est compliqué par les conditions géographiques (distances, reliefs) aggravées par la mauvaise qualité des routes et des transports en commun. Lorsque l'habitat est éloigné des centres urbains, ce qui est souvent le cas (les Hauts à La Réunion, les villages des fleuves guyanais, les îles de Guadeloupe...), une partie non négligeable de la population en est exclue de fait. En revanche, il est à noter que les DRAC disposent de petits budgets pour l'aide à la diffusion (festivals tels que Cinamazonia en Guyane...), auxquels s'ajoutent, pour les bénéficiaires, des aides directes des Collectivités territoriales ainsi que celles du FEAC, comme pour d'autres secteurs de la culture.

Pour ce qui est de la production, la situation est encore plus insatisfaisante, alors que des talents existent et que des professionnels ultra-marins formés en métropole ou à l'étranger commencent à se manifester (voir le succès du film « Orpailleurs », de Marc Barrat). L'aide à la production peut traditionnellement prendre deux formes.

La première est celle du budget consacré à la production par les chaînes de télévision, tel que fixé par les cahiers des charges de ces dernières. Or on sait bien que si, en métropole, des possibilités diversifiées de diffusion, donc d'aide à la

⁴⁷ L'absence de billetterie CNC ne permet de disposer de chiffres que non vérifiés

⁴⁸ De l'ordre de 1 500 000 entrées à La Réunion, 950 000 en Martinique, 450 000 en Guadeloupe, 200 000 en Guyane

⁴⁹ Les films sont vendus forfaitairement aux exploitants par les grands distributeurs (français ou filiales des majors américaines) qui les considèrent comme des territoires étrangers

production, existent, en Outre-mer il n'en va pas de même et que RFO, du fait de sa structure budgétaire, ne dispose pas de moyens suffisants pour apporter un concours significatif, hors une aide « industrielle » forcément sur-valorisée.

La seconde possibilité est liée à la mise en place de fonds régionaux d'aide à la production, abondés par le CNC dans le cadre de conventions de développement cinématographique et audiovisuel État/CNC/région. Depuis 2005, l'État et le CNC ont conclu de telles conventions avec la Guadeloupe et La Réunion. En revanche, aucune n'a été signée avec la Guyane et la Martinique. La raison de ce retard semble essentiellement financière. En effet, pour déclencher le mécanisme du « 1 euro CNC pour 2 euros de la Région », le CNC demande à cette dernière de doter le fonds d'aide à la production d'un minimum de 100 000 euros sur ses fonds propres, ce qui permet d'atteindre un montant total annuel de 150 000 euros ; mais il n'est pas exclu que d'autres considérations interviennent, telles que le souhait d'autonomie de la politique régionale d'aide, sans commission d'attribution mettant en présence des professionnels régionaux et extra-régionaux ainsi que des représentants de l'Etat à titre d'observateurs.

A noter l'existence, depuis 2002, d'un dispositif spécifiquement dédié aux Outre-mers, aide sélective à la production d'œuvres cinématographiques versée aux films de long et court métrage contribuant à la valorisation des Outre-mers et de leur culture, doté de 150 à 200 000 euros et géré par le CNC avec un comité d'experts. Ce dispositif est cumulable avec les autres aides sélectives du CNC.

La troisième possibilité est liée à la question de l'instauration de la TSA (taxe spéciale additionnelle), qui est un véritable « serpent d'Outre-mer ». Cette taxe, indispensable pour ouvrir droit à l'aide automatique⁵⁰, n'est pour l'instant pas perçue en Outre-mer - exception absolue - malgré les tentatives réitérées du MCC et du MOM. Les exploitants privés estiment en effet qu'elle les mettrait commercialement en danger⁵¹, ce qui suscite très logiquement des réactions de prudence des élus – mais les producteurs, les réalisateurs et les associations en réclament la mise en œuvre⁵². Il est bien difficile de juger du bien-fondé de cet argument, la lisibilité des chiffres étant restreinte (on ne connaît pas réellement, entre distribution et exploitation, où se situent les comptes potentiellement déficitaires), et la mesure ayant un réel coût pour les exploitants (10,72%), dont il faudrait vérifier que, tenu compte de l'étroitesse du marché potentiel, il serait supportable⁵³. Les contreparties sont jugées défavorablement par les exploitants. Ceux-ci arguent du fait que les aides à la modernisation des salles ne leur sont pas utiles dans la mesure où cette dernière a été déjà réalisée - sans que cela leur coûte beaucoup, effet pervers des défiscalisations ultra-marines. Ils font aussi valoir que

⁵⁰ En l'absence de cette aide, le CNC apporte environ 100 000 euros/an pour des aides ponctuelles dans les différentes régions ultramarines, ce qui est à comparer aux 600 000 euros que généreraient l'aide CNC...

⁵¹ Les responsables de l'ICC, l'une des deux entreprises commerciales de La Réunion, donnent une énumération précise des surcoûts que le numérique met à leur charge, et des inconvénients de gestion qu'il leur attire : équipements entre deux et quatre fois plus chers que l'optique, nombre de films disponibles trop faible, films difficiles à obtenir auprès des distributeurs, coût des masters et des clés parfois aussi élevé que celui des films 35 mm, gestion difficile de l'approvisionnement des clés et délais trop longs, coûts trop élevés pour les lunettes 3D...

⁵² Bien que la non-application de la TSA contribue à contenir le prix des places de cinéma, ce qui compte dans des régions où le pouvoir d'achat est faible

⁵³ La double crise de l'an dernier, sociale en Outre-mer et économique en Outre-mer comme ailleurs, s'est traduite par une forte baisse des recettes, révélant la fragilité du secteur

l'aide à l'équipement numérique des salles est inutile du fait des conditions climatiques qui usent prématurément un matériel par ailleurs coûteux à entretenir en l'absence d'entreprises locales compétentes – sans compter les délais en cas de panne. Les exploitants et diffuseurs de films attirent par ailleurs l'attention sur la concurrence entre la TSA et l'octroi de mer (taxe sur les importations) qui s'applique sur l'ensemble de leur activité sans retour possible. Enfin, ils affirment contribuer, mais en toute autonomie et dans l'esprit d'un mécénat d'entreprises, à la production de films aussi bien qu'à l'éducation (scolaire...).

1.2.6 Un déficit dans le domaine radio-télévisuel

Dans le domaine de la diffusion, il est bien difficile d'expliquer aux Ultramarins pourquoi, encore aujourd'hui, ils n'ont pas la possibilité de capter France Musique, France Culture, Radio Classique... On peut bien relayer France Inter, disent-ils. Pourquoi pas les radios culturelles ? Le même déficit, évidemment, se constate sur la télévision (Arte), hors de bouquets satellitaires onéreux. Cela représente, du fait de la place prise par la radio-télévision dans les pratiques culturelles – aujourd'hui concurrencée, mais on ne sait pas ce qu'il en est réellement pour les Outre-mers, par Internet – un déficit culturel assez insupportable. Le fait qu'une demande symétrique émane des Ultramarins de métropole, qui désirent disposer d'une information de qualité et d'émissions spécifiques (documentaires...) sur leur région d'origine, vient encore compliquer cette question.

Après la diffusion, la question de la production est également posée, dans des termes semblables à ceux précédemment décrits pour le cinéma. Des formations commencent à se mettre en place (Réunion, Martinique), des professionnels émergent mais comme les diffuseurs – lorsqu'il y en a - n'ont pas en Outre-mer d'obligation à consacrer une part de leurs moyens aux producteurs indépendants, au contraire des autres chaînes nationales de France-télévision⁵⁴, les possibilités de financer une production sont restreintes. La loi exempte de participation à la production les chaînes privées si elles couvrent un bassin inférieur à 6 millions d'auditeurs, mais le CSA a constraint Canal Ouassou à s'y engager, preuve que des avancées sont possibles. RFO, qui a pourtant des budgets de production, est montrée du doigt par les professionnels, qui se plaignent de devoir souvent accepter des contrats de diffusion gratuits pour au moins être connus. Les agences de production ainsi pénalisées subissent dès lors une seconde pénalisation, celle de la fermeture de l'accès aux aides du CNC, de même que, de manière moins automatique néanmoins, à celles des Collectivités territoriales. France O, créée en 1986, n'a pas vu ses moyens de production ni d'achat de programmes augmenter depuis. Enfin, l'épargne locale n'est pas mobilisée par la production cinématographique et télévisuelle (insuffisance du dispositif des SOFICA⁵⁵), ce qui participe d'une question globale, celle de l'insuffisante capitalisation en Outre-mer, conséquence de la structuration économique générale héritée de l'histoire.

1.2.7 Une culture scientifique, technique et industrielle en retard de vingt ans

⁵⁴

ceci faute d'une audience suffisante

⁵⁵

Sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle

La CCSTI n'est pas le fort des Français en général, qui lui préfèrent par tradition le domaine artistique ou littéraire ; elle n'est pas non plus le fort du ministère de la Culture. Mais le Palais de la Découverte, la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, la création relativement récente de Centres prestigieux comme la cité de l'Espace de Toulouse et d'institutions plus modestes dans de nombreuses régions, ont contribué, en métropole, à combler un déficit qui reste excessif. Mais en Outre-mer, hors de Kourou, de son Centre Spatial (CNES/Arianespace) et du musée⁵⁶ qui lui est lié, les institutions manquent totalement, pénalisant la jeunesse notamment, pour laquelle l'éveil à la culture scientifique est une réelle nécessité, complémentaire de l'enseignement scolaire. Les potentiels sont pourtant évidents et spécifiques là encore, qu'il s'agisse de géologie (volcanisme), d'écologie (mers tropicales, forêts tropicales et équatoriales) et de technologies vertes (La Réunion), de patrimoine industriel (habitations sucrières etc.). Ces centres d'intérêt scientifique « dur », dont on voit bien l'intérêt en des temps où les préoccupations relatives à l'environnement passent au premier plan des enjeux sociaux et industriels, bénéficient pourtant, sauf peut-être à Kourou qui n'est finalement qu'un site d'assemblage et de lancement d'éléments conçus et fabriqués ailleurs, de la présence sur place d'un nombre non négligeable de chercheurs et d'enseignants universitaires compétents, susceptibles de concevoir des projets institutionnels et de former des médiateurs.

1.2.8 Une vocation touristique méprisée

Qui ne connaît la situation du tourisme, difficile du fait des coûts plus élevés des transports et des séjours – et encore l'équipement hôtelier reste-t-il largement insuffisant, du moins dans des normes de confort comparables à celles qu'offrent les destinations concurrentes – que dans les pays voisins, et de la piètre qualité des prestations, notamment de l'accueil, situation qui a encore empiré avec la crise sociale de 2009 ? La lisibilité touristique, malgré l'atout d'une nature puissante manque à La Réunion et en Guyane (le Volcan pour la première, la forêt amazonienne pour la seconde) qui n'offrent, du point de vue des plages et de la baignade, que des possibilités médiocres⁵⁷, comme en témoignent les chiffres de fréquentation ; elle est négative en Martinique et en Guadeloupe, ces deux îles ne présentant d'ailleurs qu'une seule façade maritime aisément utilisable pour la baignade⁵⁸.

La question du tourisme relève d'autres départements ministériels, mais deux domaines sont du ressort du MCC, toujours en partenariat : celui de l'attractivité culturelle, et celui de la reconnaissance de dignité des cultures ultramarines. L'attractivité culturelle est, on le sait, toujours importante dans la motivation des séjours ; dans les Outre-mers, elle est seule à même de compenser des conditions naturelles concurrencées par celles des pays voisins. La reconnaissance culturelle est d'autre part indispensable pour décomplexer les Ultramarins vis à vis de tâches de service considérées comme humiliantes. Les résultats, dans les deux domaines, sont largement insuffisants, notamment parce que la mise en valeur des potentiels ne tient pas compte de la nature spécifique de la demande touristique, et que

⁵⁶ Qui n'a d'ailleurs pas le label « musée de France »

⁵⁷ Du fait de la turbidité des eaux de l'Atlantique dans cette zone influencée par l'apport sédimentaire des grands fleuves du bassin de l'Amazone

⁵⁸ Seules les côtes situées du côté de la mer Caraïbe sont favorables des points de vues du climat et de la sécurité

souvent les Ultramarins eux-mêmes méconnaissent, lorsqu'ils ne le méprisent pas, leur propre patrimoine culturel. D'autre part, mis à part quelques événements et sites particuliers (le Carnaval, le Parc des Roches gravées en Guadeloupe, ce dernier en début de candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO...), aucun élément culturel ne bénéficie, faute de communication adaptée, d'une image suffisamment attractive.

Enfin, il faut signaler une difficulté particulière, s'agissant de favoriser le tourisme culturel de la Guyane⁵⁹, où l'un des patrimoines les plus précieux est celui de la culture immatérielle, langues, traditions orales, c'est celui du respect des droits des peuples autochtones à leur image. Cette difficulté revêt des aspects à la fois moraux et financiers, avec le problème supplémentaire que la « mise en produit » touristique des traditions autochtones, amérindiennes ou noires-marron risque de contribuer à les falsifier et à les faire disparaître dans leur dimension sociale. Ces traditions consistent en des cérémoniels et des rituels qui contribuent à la solidarité des communautés dans l'expression symbolisée de leurs valeurs, et non en des curiosités exotiques, folkloriques au mauvais sens du terme. Ce problème est renforcé à la fois par la structure économique du tourisme, qui ici davantage encore qu'ailleurs est aux mains de groupes financiers puissants d'ampleur nationale voire internationale, et par la non-ratification par la France de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail qui date pourtant de 1989, ratification à laquelle le chef de l'État s'est engagé⁶⁰. Dilemme délicat, dans la mesure où le patrimoine immatériel est certes mis en danger si le tourisme s'en empare, mais qu'il l'est tout autant (davantage ?) s'il s'estompe progressivement au fil d'une intégration dans une modernité oubliue des sociétés qui en sont les héritières.

⁵⁹ Ce danger existe aussi dans les autres régions ultramarines, mais dans les quatre régions jusqu'ici étudiées c'est la Guyane qui est la plus menacée

⁶⁰ Discours de Nicolas Sarkozy devant l'Assemblée générale de l'OIT le 15 juin 2009

2. Propositions pour une nouvelle politique culturelle

2.1 Développer les potentiels : la richesse culturelle des Outre-mers

Est-il besoin de démontrer la richesse de la culture ou plutôt des cultures ultramarines ? En ces temps de mondialisation, la force des identités culturelles des Outre-mers est d'autant plus précieuse qu'elles sont d'abord diverses, composées de substrats autochtones amérindiens⁶¹, d'apports démographiques français, c'est à dire normands, bretons – pour ne parler que des régions qui ont le plus contribué, en France, à ses peuplements -, africains – la traite négrière -, et suivant les régions ultramarines, chinois, indochinois, indiens, malgaches, voire japonais... L'histoire de ces peuplements est de nature coloniale et, jusqu'aux abolitions, esclavagiste – mais l'engagisme n'est guère socialement ni moralement plus brillant. Ces cultures juxtaposées dans un rapport de force variable selon les époques mais toujours à l'avantage des Européens, porteuses de références culturelles et cultuelles diverses, ont évolué de manière aléatoire, se donnant des *lingua franca* – créoles, taki-taki -, permettant leur intercompréhension, entre elles et avec les maîtres. La créolisation, au plan linguistique aussi bien que culturel, est donc ce qui les caractérise globalement : elles sont plus ou moins métissées et construites par accrétion en situation de domination et de résistance.

C'est ce qui leur permet de s'exprimer avec une tonalité et une fécondité particulières⁶², le frottement entre les cultures générant toujours des modifications, des adaptations ou au contraire des emprunts ou des rejets consciens, revendiqués ou niés, qui les déstabilisent au sens propre du terme et augmente donc leur vitalité et leur inventivité.

Une autre spécificité de ces cultures est de s'être élaborées et de continuer à se développer au sein d'une « nature » puissante, dans un esprit non de domination, comme en Europe, mais de symbiose et d'adaptation au plus juste, en économie de moyens. Cette conception, qui se reflète dans des systèmes culturels holistiques, empiriques, et donc dans des processus sociaux éloignés de ceux de l'Occident, a

⁶¹ Sauf bien entendu La Réunion, qui n'était pas peuplée avant l'arrivée des premiers Français

⁶² On trouvera la meilleure et la plus synthétique évocation des mécanismes qui ont construit cette culture et sont encore à l'œuvre dans le livre de Daniel Maximin « Les fruits du cyclone. Une géopolitique de la Caraïbe », 2006, Paris, Le Seuil, mécanismes qui, à quelque chose près, sont de même type dans l'ensemble des Outre-mers français

été longtemps méprisée car incomprise ; au moment où l'on prend conscience de la fragilité des écosystèmes, des limites du « progrès », ces cultures, dans l'autre forme de maîtrise du monde qu'elles rendent possible, sont à considérer comme un bien précieux, dans ce rapport particulier qu'elles entretiennent avec la nature. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître à ces peuples des savoirs empiriques sur les qualités médicinales de telle ou telle plante dont on essaie de s'emparer pour copier chimiquement les molécules à des fins commerciales – ce qui pose des questions de « droits d'auteur » collectifs qu'il faut résoudre. Il s'agit, plus largement, tout en respectant les volontés de ceux qui s'en réclament légitimement, de faire de ces cultures des éléments de la culture universelle, qui est formée de la connaissance de toutes les cultures particulières et du partage de tout ce qui, en elles, contribue à l'épanouissement de l'humanité ; partage, et non appropriation.

Cette richesse trouve des traductions bien connues. Le potentiel patrimonial, de l'art rupestre précolombien⁶³ à l'architecture créole⁶⁴ et au tembé⁶⁵, du maloya déjà évoqué au maraké⁶⁶, où se joue en permanence un rapport conflictuel entre mémoires - puissance de la « trace » - et histoires, l'une et l'autre se fécondant mutuellement, est la première force culturelle des Outre-mers. Ce patrimoine divers, inscrivant la pluralité des racines dans des solidarités indispensables – la résistance aux dominations, celle opposée aux violences des éléments, séismes, éruptions volcaniques, cyclones – nourrit la créativité artistique d'aujourd'hui. Ainsi, les musiques actuelles, bien que moins connues que d'autres expressions musicales centre et sud américaines, sont aussi créatives⁶⁷ – il en va de même de la danse⁶⁸. Le conte, le théâtre offrent de belles promesses, même si les critères d'appréciation posent problème.

S'il fallait trouver un enracinement, un tronc commun à ces richesses, je le chercherais volontiers dans le « Patrimoine culturel immatériel », fait de cultures orales exprimées en de multiples langues (plus de 20 en Guyane), de musiques, de danses, de connaissances empiriques adaptées aux contextes naturels, reflétant autant de sociabilités, de systèmes de valeurs, de mythes et de poétiques, puissantes de racines multiples et douées pour la création par leur situation de confrontation, douées pour la littérature et tous les arts. Il est heureux que l'UNESCO ait promu et fait adopter par la communauté internationale ce concept de PCI, car dans des sociétés, telles celles des Outre-mers, où la culture profonde, celle qui leur donne cohérence symbolique, est immatérielle, la notion de culture

⁶³ Un dossier de candidature au classement parmi le patrimoine mondial est en cours auprès de l'UNESCO

⁶⁴ Architecture, mais aussi urbanisme de modèle colonial, avec les grandes places officielles arborées et les plans en damier, les monuments-symboles du pouvoir et les « habitations » sucrières, leurs maisons du maître et leurs rues Cases-Nègres...

⁶⁵ Art décoratif et symbolique des Noirs-marron de Guyane

⁶⁶ Un dossier de candidature, au titre du patrimoine culturel immatériel mondial de l'UNESCO, est en cours d'instruction par les services du MCC, pour cet ensemble de traditions initiatiques de certaines communautés amérindiennes de Guyane

⁶⁷ Effet de cette richesse créative, la réussite de l'expression musicale. 2000 sociétaires de la SACEM à La Réunion, le chiffre fait réfléchir, si on le rapporte à celui de la population. La pratique quotidienne de la musique, mais aussi sa consommation, s'en ressentent positivement. Ainsi, la chute du marché du disque en 2009 a-t-elle été moindre qu'ailleurs.

⁶⁸ Un bon exemple est donné par les danses hip hop, différentes en Outre-mer des autres pays du monde, et différentes d'un Outre-mer à l'autre en fonction des traditions et compétences locales

savante n'a pas de sens. La culture savante, ici, c'est celle qui relie de manière fondamentalement différente les gens à la nature - la vie - et à la mort, c'est celle qui arme les solidarités qui leur sont nécessaires, c'est le mouvement des rites et cérémonies, la magie du verbe et de la musique, le contraste des couleurs, en un mot la fusion assumée des personnes pourtant fortes et fières dans des communautés que l'histoire identifie et que la mémoire fortifie. Le profond attachement des Ultramarins à ces formes culturelles est réel. Ainsi, durant la crise sociale de 2009 (les « 44 jours »), sans aucune sollicitation, spontanément, la population s'est retrouvée autour de la culture créole, musique, oralité - mais aussi sous des formes modernes (slam, rap), dans une véritable reconnaissance des liens rompus, pour extirper la peur, faire que cela ne dérape pas... Le carnaval n'a pas eu lieu – sauf en Guyane -, mais les défilés revendicatifs ont pris la forme de « vidés ». Ce pilier « immatériel » de la culture ultramarine est le support de toutes les pratiques, y compris matérielles : la forme du carbet, l'organisation du village, l'artisanat, qu'il s'agisse de bois, de vannerie, de céramique, de textiles (« jours de Cilaos »), de plumasserie. Les métiers d'art sont par ailleurs intéressants par leur nature même : ils représentent particulièrement bien ce qu'est en réalité la « tradition ». Ainsi les « jours de Cilaos » ont-ils été le résultat original de l'apport technique, à des fins économiques, d'une religieuse métropolitaine, comme les dentelles d'Alençon sont le fruit d'une importation par Colbert de savoir-faire italiens. Tradition, on le voit bien, ne signifie ni essence immémoriale, ni absence d'influences exogènes, ni situation à l'écart des préoccupations commerciales : la créolité, encore...

Le patrimoine culturel immatériel, fondamental – avec le potentiel de création auquel il ouvre - peut constituer une base solide de développement ; au contraire de la culture savante en Europe, il n'identifie pas une élite, mais la communauté toute entière⁶⁹. Encore faut-il qu'il soit mis en valeur, célébré au moins au même titre que le patrimoine matériel, et non pas relégué au second plan voire oublié dans les politiques publiques. Nous voilà une fois de plus renvoyés au choix théorique essentiel, celui d'une politique de l'État respectueuse de la différence, et fournissant simplement – mais complètement, et au plus grand nombre possible – les outils d'un accès démocratique à la culture dans l'ensemble de ses dimensions.

L'exemple de la littérature est à cet égard éclairant. La richesse littéraire des Outre-mers, en particulier poétique et parfois dramatique, est reconnue, des « classiques » Léon-Gontran Damas et Aimé Césaire aux modernes Raphaël Confiant, Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau, si leur notoriété en métropole n'est pas ce qu'elle aurait dû être. Leur évocation me permet d'aborder l'une des questions majeures que l'on doit se poser en matière de politique culturelle. Les écrivains créoles ont eu trois possibilités de s'exprimer, toutes ayant à un moment ou un autre été critiquées : en français, en créole – voire dans l'une des langues « de France » autochtones ou vernaculaires, amérindiennes, noires-marron -, ou entre les deux. Les différentes postures, on le devine, sont davantage idéologiques que techniques. En français, au risque de contribuer à la dévitalisation du créole ou de la langue vernaculaire ; en créole, au risque de n'être que peu lu, et en tout cas guère au-delà de la communauté des locuteurs ; entre les deux, tels ceux dont le français par ailleurs impeccable s'enrichit de tournures, de rythmes, de couleurs

⁶⁹ Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il n'ait pas de maîtres plus experts et plus créatifs à un titre ou à un autre, jouant un rôle particulier dans la vie sociale

dont l'origine est évidente. Comment, de la même manière, l'État doit-il choisir, en matière d'enseignement public et de politique culturelle, ce qu'il doit privilégier, langues comprises ? Autrement dit, doit-il favoriser la diffusion de la culture européenne, des cultures ultramarines, voire encourager le métissage culturel, c'est à dire donner un égal accès aux deux – ou davantage – cultures ?

Le paradigme induit par la mosaïque des peuples et des cultures déconstruit l'assimilation culturelle comme outil d'appartenance nationale. Il recherche dans la nature même de la culture - son évolution par frictions et réactions dans des contextes évolutifs et foisonnants -, la réponse aux désirs de sens que le vieil humanisme républicain a échoué, seul, à faire. Il se répand même dans les vieux pays anticommunautaristes comme la France, où il reste discuté mais où il est de moins en moins universellement rejeté. La jeunesse ne se pose pas la question, qui emprunte à toutes les traditions, nourrit son inspiration et ses pratiques à tous les goûts toujours « beaux et bons » pour leurs tenants ; une jeunesse qui, de toute manière, dans la dynamique de l'évolution démographique mondiale, l'emportera. La jeunesse, particulièrement nombreuse⁷⁰, pleine de vitalité, créative, est une richesse pour les Outre-mers, et pour la France tout entière, à condition de lui donner tous les moyens du développement et d'insertion dans la modernité, ce à quoi contribue puissamment la culture. C'est à mon avis son exemple empirique qu'il faut suivre, en donnant à l'État la mission de garantir le plus possible l'accès, à égalité, de toutes les cultures, et en donnant aussi à savoir que la culture française n'est pas uniquement savante et officielle, mais aussi populaire et vernaculaire. En tout cas, il est certain que le déficit est pour l'instant grave : les cultures locales restent dépréciées, la culture « française » demeurant celle qui donne accès au pouvoir, et l'État encourageant surtout, même si c'est moins exclusif que naguère, les formes culturelles occidentales. Au fond, nous sommes devant une alternative qui ressemble à celle qu'ont affronté les « hussards noirs de la République » lorsque les cultures et langues locales des provinces françaises, au XIXe siècle, ont de force été éradiquées au profit de la culture officielle et du français. Les temps ont changé, c'est le monde entier qui est confronté à la question de la diversité et du risque d'assèchement de la créativité culturelle ; et c'est dans le monde entier que se pose la question de la gouvernance démocratique représentative, puisque le seul jeu des institutions ne suffit pas à représenter le kaléidoscope culturel qu'est devenue la cité moderne. On doit donc affirmer énergiquement que le rôle de l'État dans le domaine culturel est de donner à tous accès à la compréhension de la diversité. Libre à chacun ensuite de faire l'usage qu'il veut de ses connaissances, mais au mieux le dialogue interculturel sera fécond, au pire une attitude de tolérance aura été rendue possible.

Le métissage et le respect des différences constitutives de la créolité sont donc une chance pour les Outre-mers et pour la France tout entière. Pour les Outre-mers, parce que leur champ d'influence et de rencontre, à l'échelle des pays plus ou moins voisins et dont provient une partie de la population (ce qui finit pas couvrir sinon le monde entier, du moins de nombreuses nations), est à l'échelle des temps modernes ; pour la France, parce que le modèle multiculturel qu'ils offrent est celui qui prévaut dans la ville métropolitaine, où d'ailleurs les Ultramarins sont présents en grand nombre.

⁷⁰ A l'exception de la Martinique, les taux de fécondité des Outre-mers sont largement supérieurs à ceux de la métropole

D'autres atouts, évidemment, viennent compléter cette description : la rapide évolution du paysage culturel, dont les acteurs s'expriment avec force, fourmillent d'idées et de projets, certains de très grande ampleur ; le nouvel intérêt exprimé par les grands élus territoriaux ; la couverture institutionnelle, malgré les lacunes précédemment constatées en regard des conditions de la métropole, meilleure que dans les pays voisins ; les transferts financiers globaux – mis à part les domaines culturels, insuffisamment irrigués - vers les régions ultramarines , considérables, de la part de l'Etat comme de l'Europe. Il est donc possible d'agir.

Proposer une rénovation de la politique culturelle dans les Outre-mers oblige, on l'a vu, à un décentrement, à l'abandon du vieux tropisme centralisateur que légitimait une volonté républicaine égalitaire qui, elle, ne doit pas être mise en cause. C'est justement la prise en considération de ces deux exigences, au regard du gaspillage actuel des potentialités collectives et individuelles, qui conduit à considérer la culture comme une chance pour le développement des Outre-mers et les cultures ultramarines comme une chance pour la France. Je proposerai donc un plan d'égalisation délibérément ambitieux, mais réaliste et, une fois de plus, fortement articulé avec les conclusions des EGOM et avec les décisions du CIOM. Fred Constant, Daniel Maximin et Françoise Vergès déclaraient récemment qu'il fallait montrer « comment les Outre-mers sont de véritables laboratoires de la diversité culturelle et confessionnelle, mais surtout des berceaux d'idées et de création »⁷¹. Comment faire ? J'examinerai d'abord les deux mesures-phares du CIOM, puis celles qui, en région surtout, permettraient d'inscrire le projet gouvernemental dans la durée.

2.2 Les mesures-phares du CIOM

Deux considérations doivent guider les mesures ci-après indiquées : l'importance de la population d'origine ultramarine en métropole et particulièrement à Paris, et la nécessité d'opérer des transformations, certaines réglementaires, la plupart techniques, dans le rapport de l'État central à l'Outre-mer.

2.2.1 L'Agence nationale de promotion des cultures ultramarines

Greg Germain, dans son rapport sur ce sujet, exprime clairement les enjeux : « Un constat, la très faible présence des cultures ultramarines françaises d'ici ou de là-bas au sein des imaginaires et de la culture nationale, que ce soit dans le secteur privé ou subventionné et quel que soit le domaine d'expression (arts de la scène, arts visuels, littérature, cinéma et audiovisuel).../.... Une situation due principalement à une méconnaissance mutuelle et, disons-le tout net, un certain ostracisme condescendant des opérateurs culturels métropolitains vis à vis de ces cultures venues de notre propre ailleurs, « la France de là-bas ». André Ladousse, au titre de l'inspection générale, avait aussi été amené à produire un rapport en 2005, rapport dont les préconisations n'ont jamais reçu la moindre application.

⁷¹

Le Monde, 17 juin 2009

Par ailleurs, le rapport sénatorial de 2009 propose de « créer en France métropolitaine une *Maison des richesses des Outre-mers*, lieu de meilleure connaissance de leurs spécificités et de leur importance dans l'ensemble national français. La création d'un tel lieu serait destinée à approfondir les racines culturelles des DOM, notamment celles liées à l'histoire de l'esclavage (connaissance du patrimoine et des archives, espace de débats et d'échanges etc.) et à rendre cette histoire plus largement accessible à tous (documentaires, visite des lieux historiques ou de la traite dans l'hexagone), outils pédagogiques etc. ; à ouvrir un large public sur les multiples richesses des Outre-mers dans les différents aspects de leurs cultures : langues créoles, musique, gastronomie, architecture »⁷²... Il est à noter que nulle part, dans ces différentes propositions, n'apparaît la notion de cultures autochtones, amérindiennes et noires-marron, ou à celles des communautés immigrées et enracinées, suivant les lieux, indiennes, chinoises, indochinoises, haïtiennes et brésiliennes etc. qu'il faudrait bien entendu impérativement ajouter explicitement à la fois parce que ce n'est que justice, et qu'elles contribuent puissamment aux potentiels artistiques

C'est cette double vocation qui est reprise par le compte-rendu du CIOM, annonçant la création de ce qui est provisoirement dénommé « Agence national de promotion des cultures ultramarines » diffusé le 1er décembre 2009 (mesure VIII-2), et qui, il faut le savoir, semble bien davantage approuvée par les Ultramarins métropolitains, désireux d'affirmer avec éclat leur identité, que par ceux résidant en Outre-mer, comme d'ailleurs les décisions du CIOM le précisent bien. Après les très nombreux entretiens que j'ai eus avec les différentes personnalités concernées, politiques, administratifs, acteurs culturels, trois points de vue distincts, également légitimes, se manifestent :

- en Outre-mer comme en métropole, la demande d'une plus large promotion et diffusion des cultures d'Outre-mer, – en fait, essentiellement des différents domaines de la création – est constante. Le déficit de lisibilité des productions artistiques ultra-marines, aggravé par le manque de salles de spectacle, limite le nombre de représentations, empêche les troupes de vivre uniquement de leur art, ce qui contrarie de fait toute volonté de professionnalisation ;
- en métropole, s'exprime le désir d'un lieu emblématique, type « Maison de la Nouvelle-Calédonie » à Paris⁷³, destiné à donner de l'Outre-mer et de ses ressortissants une image positive, source de dignité ;
- en Outre-mer enfin, on se déclare inquiet à la perspective d'une structure métropolitaine, centralisée, présentant le risque de coûts « de siège » élevés au détriment des budgets d'action.

Quand à la DMDTS, elle préconise de créer deux pôles, en utilisant le TARMAC, actuellement spécialisé sur la francophonie et les expressions françaises dont la délocalisation sur l'ancien TEP est prévue en 2011, et le TOMA. Cette solution

⁷² p. 404, proposition n° 97

⁷³ Il faut d'ailleurs noter que l'existence de cette maison, dont la qualité est exemplaire du point de vue de sa conception comme de son fonctionnement, dévitalise un peu le projet d'Agence, puisque pour la Nouvelle-Calédonie, les missions due l'on se propose de confier à l'Agence sont remplies par cette maison

n'est pas à la mesure de l'enjeu, et il me semble par construction exclu de recourir au simple existant, aucun des lieux envisagés ne pouvant efficacement répondre aux trois préoccupations énoncées : si le Tarmac et l'EPPV à Paris – ainsi bien entendu que le Quai Branly ou la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration -, et le TOMA doivent certainement, à des titres divers, être mis en réseau avec la structure à créer, ils ne peuvent convenir ni même devenir la base d'un projet plus étendu et par trop interdisciplinaire.

Cette Agence doit être située à Paris, pour des raisons à la fois symboliques et pratiques (importance de la population d'origine ultramarine, dont la plus grande partie se trouve en Île de France, facilité d'accès en particulier). En des temps où les budgets sont réduits et les besoins des artistes, des compagnies et d'une manière générale des acteurs culturels en augmentation (internationalisation artistique, élévation des standards de qualité, diversification des formes artistiques, augmentation du nombre d'acteurs...), il est indispensable de calibrer au mieux, en fonction d'objectifs clairs et réalistes, la nouvelle structure. Il faut par ailleurs veiller, pour ne pas risquer de disperser les moyens, à ce que celle-ci ne se superpose pas à d'autres, déjà existantes mais qui ne répondent qu'imparfaitement aux besoins. Trois écueils doivent être évités dans ce projet : une nouvelle forme de centralisation et de bureaucratisation parisienne, des coûts de fonctionnement administratif trop élevés réduisant les budgets disponibles pour les aides aux projets, aussi bien qu'une trop grande modestie, qui serait contre-performante en termes d'image.

Il est en tout état de cause nécessaire d'en préparer au plus vite la mise en œuvre (qui, dans l'idéal, devrait être réalisée au moins dans des locaux provisoires, en juin prochain, afin d'accompagner la conception de l'Année des Outre-mers en 2011) ; mais, en l'absence de projet précis, il est impossible d'en anticiper les besoins, notamment budgétaires, et donc d'engager concrètement sa réalisation.

Telles sont les raisons qui m'ont conduit à proposer le lancement par le ministère de la Culture et de la Communication (et le ministère de l'Outre-mer ?) d'une étude de faisabilité, qui sera confiée à un cabinet d'ingénierie culturelle expérimenté choisi sur la base d'un appel à candidatures comportant un cahier des charges dont les lignes générales suivent. Ce cahier des charges doit débuter par le rappel de l'ensemble du texte de la mesure VIII-2.

Aux objectifs indiqués sous le titre « Fonction de promotion et diffusion artistique » (incluant tous les domaines sans exception) et « Espace culturel d'accueil et de présentation culturelle », doit être ajoutée une fonction « Aide à la formation et aux échanges culturels ». Ces trois objectifs doivent être davantage précisés, en décrivant, en référence à l'expérience d'institutions existantes (qu'il faudrait d'ailleurs recenser) similaires, soit françaises (Maison de la Nouvelle-Calédonie, un exemple réussi⁷⁴ mais dont les conditions politiques et financières

⁷⁴ Celle-ci, véritable vitrine touristique et culturelle de la Nouvelle-Calédonie, comprend une agence touristique, la compagnie *Air Calédonie international*, se délocalise dans les grandes manifestations internationales, foires, salons et festivals, sert de relais pour les ressortissants, étudiants, malades, de support logistique des élus et responsables calédoniens, participe à des festivals, salons du livre. Elle accueille des manifestations culturelles, contes, musique, danse, théâtre, comporte un centre de documentation-bibliothèque-médiathèque, joue un rôle dans la création contemporaine, organise des rencontres

de réalisation sont exceptionnelles⁷⁵) soit étrangères, des cas d'actions efficaces. Les propositions devront s'appuyer sur un diagnostic global de l'existant dans les domaines de la promotion et de la diffusion des cultures ultramarines dans les différents Outre-mers français, dans leur région au sens international du terme (c'est la priorité), en métropole et en Europe ainsi que dans le reste du monde.

Il serait également intéressant de penser cette Agence comme une plate-forme collaborative entre les différents Outre-mers, qui prennent aujourd'hui argument de leur éloignement les uns par rapport aux autres et de leurs différences pour ne collaborer que très peu, et leur donner une occasion, par une gestion commune, d'imaginer de nouvelles relations entre eux, et entre eux et la métropole.

Je voudrais enfin insister sur un aspect qui me semble essentiel pour l'Agence dans sa fonction de « représentation » : les Outre-mers ont aujourd'hui une image publique brouillée, voire négative, bien connue. C'est triplement dommage, d'abord parce que ce sont des pays et des peuples passionnants, à la culture vivante et ouverte, ensuite parce que cela rajoute au malaise de ces sociétés dans leur rapport au monde ; enfin parce que les efforts pour dynamiser leur tourisme, ressource économique indispensable, voient leur efficacité diminuée. L'Agence, me semble-t-il, sans devenir à proprement parler une institution touristique, doit, comme le fait d'ailleurs la Maison de la Nouvelle-Calédonie, inscrire une dimension promotionnelle dans ses objectifs⁷⁶. La communication doit être améliorée, renforcée, en ne séparant pas les atouts culturels des atouts naturels mis en avant, en ne privilégiant pas le patrimoine par rapport à la création et à la culture vivante. C'est une image positive des Outre-mers qu'il faut donner, celle d'ailleurs qu'en ont les Ultramarins comme ceux qui ont l'occasion d'y résider pour raison professionnelle.

Si, comme il est naturel du fait même des modalités de représentativité des EGOM, la mesure demandée énonce les besoins des acteurs culturels professionnels ou quasi professionnels, ceux de la jeunesse de la sphère associative culturelle ne sont pas pris en compte, notamment dans les domaines de la formation et des échanges culturels entre métropole et Outre-mer. Il est nécessaire de le faire, dans un but de détection des talents.

L'idée d'un fonds d'aide, qui se superposerait aux fonds et procédures existantes, notamment le FEAC, est une question difficile qui doit être expertisée. Si l'efficacité, voici trois décennies, d'un fonds interministériel comme le FIC (Fonds d'intervention culturelle) a été démontrée, notamment dans les domaines expérimentaux, il faut ici veiller à ne pas amplifier la superposition de procédures dont se plaignent parfois les acteurs culturels

De la définition du périmètre d'action devront logiquement découler une ou plusieurs propositions d'appellation.

⁷⁵ Le processus d'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie issu des Accords de Matignon en 1988 et de ceux de Nouméa en 1998 a explicitement inscrit l'Agence de développement culturel kanak (ADCK) dans les financements de l'Etat ; la Maison en est un point d'appui parisien.

⁷⁶ On est frappé par le peu de communication attrayante sur les Outre-mers, en-dehors de l'image classique et insuffisante parce qu'il y a autant ailleurs, et moins cher, de la plage dorée, de la mer bleue et des cocotiers qui est faite ici et là, dans les avions, dans les agences de voyage...

L'étude devra proposer des solutions concrètes de localisation parisienne pour la future agence, ainsi que, au préalable, l'évaluation de sa surface, et de sa configuration d'accès (sans pour cela que ce soit à proprement parler une étude de programmation architecturale, celle-ci ne pouvant être entreprise qu'une fois la localisation et le programme culturel précis décidés) le tout fonction de critères hiérarchisés. L'idée de la réutilisation d'un bâtiment existant et vacant, appartenant à l'État, doit être privilégiée, mais ce n'est pas la seule envisageable.

L'étude devra explorer des solutions juridiques et pratiques coopératives (type GIP ou EPCC), mettant en réseau les dispositifs et institutions existants (publics, para-institutionnels, type Cultures-France, ONDA⁷⁷ etc., privés, associatifs) évitant autant que possible la centralisation décisionnelle et recherchant la responsabilisation ainsi que, à terme, l'autonomisation des acteurs culturels.

Les moyens techniques, budgétaires ainsi qu'humains (personnel permanent) devront être évalués (avec une définition argumentée des postes budgétaires fonctions, des qualifications et des niveaux de rémunération), si nécessaire en fonction d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Un recours optimal aux outils fournis par la sphère internet et les TIC sera exploré. En regard des dépenses prévues, l'étude devra déterminer les possibilités raisonnables de financement (budgets ministériels ou para-ministériels, des Collectivités territoriales, partenariats privés, ressources propres éventuellement⁷⁸). La répartition des ressources devra tenir compte des solutions juridiques et administratives envisagées.

Du fait des délais nécessaires à la création de l'Agence, peu compatibles avec les délais de mise en place de l'Année des Outre-mers, une structure légère de préfiguration devra être proposée.

Un comité de suivi doit être constitué pour cette étude. Il aura la responsabilité du pilotage global de l'étude, des avis techniques destinés à aider la validation politique à l'issue des deux étapes de rendu ; il pourra, selon les préconisations de l'étude, être associé sous une forme ou une autre à la mise en place ultérieure de l'agence.

Ce comité peut être composé de deux ou trois représentants de chacun des deux ministères concernés (pour le MCC, le DAT, les deux DG, le chargé de mission pour l'Outre-mer), d'un responsable d'établissements culturels ultra-marins dans chacune des catégories (patrimoine, arts de la scène, arts visuels, littératures, langues régionales, audiovisuel, cinéma), des DRAC d'Outre-mer, des directeurs du TOMA⁷⁹ (Chapelle du Verbe Incarné d'Avignon), et du TARMAC à Paris, peut-être aussi des directeurs des affaires culturelles de quelques grandes Collectivités territoriales ultramarines. Trop nombreux pour être réuni à une fréquence suffisante, il se donnera un « bureau » plus réduit, l'ensemble

⁷⁷ Fabien Jannelle, son directeur, n'y serait pas opposé

⁷⁸ Il faudra veiller au réalisme des propositions sur le long terme : il est probablement illusoire de penser trouver dans les Collectivités territoriales, qui caractérisent actuellement à la fois des situations budgétaires tendues et des rivalités fortes, des partenaires financiers solides

⁷⁹ par ailleurs pressenti pour être le responsable de cette agence

préfigurant le fonctionnement d'un « Conseil de surveillance » de la future agence, forcément partenariale.

Du fait de la complexité du dossier et de sa puissance symbolique nécessitant des décisions autant politiques que techniques rapides (il est évident qu'il ne faut pas en différer trop la réalisation), le rendu de l'étude comportera deux étapes, la validation technique et politique de la première (sur délai contractuel de trois mois après la commande ferme) étant nécessaire avant l'engagement de la seconde. Le rendu intermédiaire est destiné à effectuer les choix d'orientation générale, afin de pouvoir demander au cabinet d'ingénierie culturelle choisi une plus grande finesse dans son étude finale, qui devra être rendue deux mois après la validation.

2.2.2 L'Année des Outre-mers (2011)

L'année des Outre-mers (mesure VIII-1 des conclusions du CIOM), pensée sur le modèle des « Saisons culturelles étrangères » qui sont décidées par les instances diplomatiques, est une excellente idée pour mobiliser les énergies et donner de la lisibilité aux cultures ultramarines dans toute leur diversité et leur richesse, et pour donner une impulsion à la politique gouvernementale. Encore faut-il que ce ne soit pas une coque communicationnelle vide, et que l'on engage rapidement, avec des moyens budgétaires suffisants, une programmation à la fois ambitieuse et équilibrée. Il faut vraiment « faire aimer les Outre-mers » pour leur cultures, dans leur diversité⁸⁰, leur patrimoine (cet aspect n'est pas mentionné dans le compte-rendu du CIOM, alors même qu'il insiste sur la nécessaire valorisation des identités culturelles, il faut donc le rajouter), leur création artistique. Dans sa présentation publique, il faudra faire en sorte qu'on ne puisse suspecter l'État de monter cette année pour « solde de tout compte », mais qu'il s'agit du lancement en majesté d'un programme de long terme.

Les « objectifs de la mesure » me semblent, par rapport à la demande ultramarine, trop réduits. Mes interlocuteurs se sont souvent montrés soucieux de ne pas limiter la manifestation, dont la légitimité n'a par ailleurs jamais été mise en cause, à la métropole : il faut qu'elle ait des échos, voire davantage, dans les Outre-mers eux-mêmes. Les manifestations en question devraient, en Outre-mer, faire une part à la connaissance réciproque des Outre-mers entre eux, et à la culture métropolitaine, l'une des réflexions le plus souvent entendue étant qu'une telle année « ne devrait pas être réservée à la métropole ». Ici, la principale question posée, en-dehors des moyens d'État que l'on ne peut pour l'instant quantifier, faute de programme, est donc celle de la réciprocité. Il est d'un indéniable intérêt de valoriser toutes les formes des cultures ultramarines en métropole, mais les acteurs culturels, tout en se déclarant intéressés par la notoriété qui en découlera, sont soucieux que ce ne soit pas seulement un événement hexagonal, et qu'ils en reçoivent dans chacune des régions les effets, sous forme d'événements métropolitains, prêts d'expositions, tournées de spectacles etc.

Il faut aussi que, bien entendu avec la coordination et, lorsque nécessaire,

⁸⁰

Par exemple, sans oublier les cultures autochtones de Guyane

l'arbitrage d'un commissaire⁸¹, s'instaure avec les régions elles-mêmes un débat afin que la programmation ne se fasse pas sans elles, reproche qui a été fait, à tort ou à raison, à Kreyol Factory (EPPV, 2009) où l'ensemble de la programmation s'est faite sans aucune consultation. Que propose chaque région ultra-marine pour l'Année des Outre-mers ? L'équilibre inter-régional devra être respecté, afin qu'aucune région ne s'estime - et ne soit - lésée, et que la création de l'aire régionale correspondant à chacun des Outre-mers soit représentée (océan indien, Arc Caraïbe et Mésoamérique, Pacifique sud etc.).

Les institutions appartenant au MCC ou subventionnées et labellisées par lui et formant son réseau (SN, CDN, CCN, EP etc.) doivent être mises à contribution, sous peine d'échec. Du fait des délais de programmation, cette mobilisation est urgente ; elle nécessite par ailleurs des instructions impératives du ministre, car nombre d'entre elles allègueront la date trop tardive de la demande, l'insuffisance de leurs moyens financiers et la spécificité de leur vocation pour ne pas contribuer, et parfois avec raison. Il ne faut pas non plus oublier que plusieurs Collectivités territoriales métropolitaines, dont les populations incluent de nombreux ultra-marins, désireront participer à cette Année. Il faudra susciter leur partenariat le plus tôt possible, en sollicitant les chefs des principales Collectivités territoriales en métropole (et en Outre-mer), qui pourront inscrire une éventuelle programmation dans l'Année, et bénéficier ainsi de son label et de ses moyens (l'AMF et d'autres structures de ce type devront être informées le plus tôt possible).

Le Comité de suivi interministériel, chargé notamment de la labellisation des projets et de la validation des éventuelles aides financières, auquel rendra compte le commissaire général devra également approuver la composition de l'équipe (dont je souligne la nécessité qu'elle soit le plus possible représentative de l'ensemble des Outre-mers et non d'une partie) et le programme à ses différents points d'étape.

Enfin, je me permets d'insister sur le fait que si rien ne pourra se faire sans la mobilisation de partenaires, il n'en reste pas moins que des crédits suffisants devront être alloués au Commissariat pour son fonctionnement (organisation, déplacements, communication, actions-phare mais aussi aides diverses à des projets innovants qui ne trouveraient pas sans eux le moyen d'être réalisés).

2.3 De grands projets culturels structurants

« Tout ce qui peut contribuer à restaurer dans ces sociétés le lien citoyen local, le sentiment d'appartenance régionale, l'assurance identitaire face aux dérives de l'aliénation, la richesse de leur plurilinguisme, et la conscience historique d'être héritiers de résistances et non victimes éternelles de l'oppression originelle, ne peut qu'assainir et clarifier le dialogue dans tous les domaines » (Daniel Maximin⁸²).

Les grandes Collectivités territoriales, Conseils régionaux notamment, ont ressenti

⁸¹ qui vient d'ailleurs d'être nommé, Daniel Maximin
⁸² cité par le rapport sénatorial de 2009, p. 397

le besoin de donner à leur population le moyen de cette conscience et de cette dignité, en initiant de grandes institutions « mémorielles », en général non limitées au patrimoine au sens européen du terme, mais ouvertes sur les patrimoines immatériels et sur la création contemporaine, avec de surcroît la volonté d'en faire des lieux de débat et de réflexion sur le futur. Ces projets, dont aucun n'est pour l'instant réalisé, posent évidemment la question de leur coût. En des temps de rationnement budgétaire et de difficulté économique, les Collectivités territoriales, davantage même que l'État qui leur a transféré une grande partie des charges qu'il assumait dans différents domaines auxquels les citoyens sont particulièrement sensibles, ont du mal à assurer le financement de leurs charges obligatoires. Il peut donc sembler inutile, voire scandaleux, de consacrer des sommes importantes à de telles institutions, coûteuses à construire et plus encore, dans la durée, à faire vivre. La dernière campagne électorale a même vu certains de ces projets culturels, et la culture en général, faire l'objet de passes d'armes sévères entre leurs partisans et ses détracteurs.

J'affirme, après analyse, l'immense intérêt de ces projets, au principe desquels j'apporte un soutien sans réserve, même si quelques-uns peuvent être améliorés marginalement. Ils constitueront une base essentielle pour le développement culturel des régions ultramarines, dont leurs homologues métropolitaines, sous des formes différentes bien sûr, disposent depuis longtemps, les ayant construits sur des fondements financiers plus favorables pour eux : en métropole en effet, la plupart des grands équipements culturels structurants en région ont bénéficié au moment de leur construction de participations financières considérables de la part de l'État⁸³, ce que l'on n'avait, jusqu'ici, refusé à l'Outre-mer qui n'a pu profiter des périodes d'argent « facile ». Les dépenses à faire sont certes non négligeables – du moins à l'aune des budgets ordinairement consacrés à la culture – mais ce sont des investissements dont la rentabilité culturelle ne pourra se mesurer que dans la durée⁸⁴ : la revalorisation des cultures autochtones et créoles, facteur pour les Ultramarins d'insertion dynamique dans le monde contemporain ; l'éveil d'une curiosité à l'histoire, à la réflexion sur le monde, facteur d'éducation et donc de réussite ; une meilleure attractivité touristique et, pour les touristes, une approche différente, plus respectueuse de l'altérité, des sociétés qui les accueillent.

Compte-tenu de l'importance de ces enjeux et plus particulièrement de la question de la mémoire, donc de « l'identité » dans l'ensemble des problèmes rencontrés par les Ultramarins, l'État doit s'investir, aux côtés des Collectivités territoriales initiatrices, dans quelques grands projets culturels bien choisis. Ces projets peuvent présenter des caractéristiques variables, selon les régions et leurs besoins particuliers, mais ils relèvent, à mon sens, de deux missions principales, complémentaires. Les premiers ont pour base la collecte, la préservation et la connaissance des patrimoines matériels et immatériels des différents groupes culturels composant la société dans ses différentes strates et composantes, mais

⁸³ Sans parler de Paris, on se souvient des maisons de la Culture des années soixante, des « Grands projets de province » des années quatre-vingt etc.

⁸⁴ L'un des arguments de l'opposition à ces projets est celui de la faiblesse numérique de la fréquentation des institutions culturelles dans les Outre-mers : c'est un raisonnement biaisé, comme le démontre avec éclat le musée du Quai Branly : les mêmes collections qui étaient exposées dans des établissements très faiblement fréquentés, le musée de l'Homme et le musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, présentées de manière plus attractive dans un écrin architectural de qualité, ont vu le nombre de leurs visiteurs plusieurs fois décuplé

ouverts sur la création et la modernité et fonctionnant en réseau avec d'autres institutions culturelles du territoire. Les autres sont liés à l'enseignement des disciplines artistiques et culturelles, qui, on l'a vu, fait cruellement défaut.

Dans tous les cas, de grands gestes architecturaux forts, emblématiques, architectures modernes ou réhabilitation et réutilisation d'architectures historiques majeures, est nécessaire. L'objectif est double dans cette monumentalité volontaire : l'appropriation par les citoyens de leur histoire, de leur culture, la prise de conscience de leur valeur, de leur dignité d'abord ; une meilleure connaissance des cultures ultramarines par les visiteurs des Outre-mers, les touristes aussi bien que les Ultramarins résidant en métropole voire y ayant été élevés. Il manque aujourd'hui pour cela d'éléments de fierté, de dignité, aussi bien que de bons outils de diffusion culturelle, bien au-delà des musées et théâtres traditionnels qui peinent, même quand ils en acceptent le principe, à rendre compte du patrimoine immatériel qui forme pourtant l'armature de ces sociétés et de la dimension dynamique, contemporaine, de la culture. La réussite du Centre culturel kanak (Centre Jean-Marie Tjibaou) à Nouméa⁸⁵ est un exemple convaincant de l'utilité d'une telle institution, moins « disciplinaire » que celles de la métropole, dans une telle perspective. Cette réalisation aurait-elle été possible sans un investissement massif de l'État⁸⁶ ?

La double vocation des institutions en question, qui en fait de véritables pôles d'aménagement culturel du territoire, exige un choix de sites particulièrement réfléchi, susceptible de contribuer à la beauté des bâtiments, à leur portée symbolique, et surtout à leur fréquentation : on sait en effet que pour l'instant les publics ne sont pas acquis dans ces territoires, ni ceux des habitants, ni ceux qui appartiennent aux catégories touristiques. Le volontarisme, en matière d'investissement culturel, a des limites et il ne faut pas prendre de risques inutiles.

Techniquement, ces projets en sont à des stades inégaux d'avancement et, malgré l'intérêt de leur idée fondatrice, restent pour la plupart insuffisamment insérés dans le système des labels nationaux. La MCUR et le Mémorial ACTe, par exemple, n'ont pas voulu demander le label « Musée de France », ce qui posera rapidement, si cette décision n'est pas rapportée, de difficiles problèmes administratifs, financiers et même culturels⁸⁷. Ils doivent être pris en compte dans le cadre de la révision à mi-parcours des CPER (contrats de plan État-Région), sur la base de plans pluriannuels d'investissement fondés sur des évaluations techniquement crédibles des coûts d'objectifs, assortis d'une évaluation non sous-estimée des coûts de fonctionnement. Dans la plupart des cas, ces institutions sont conçues de manière plus interdisciplinaire que leurs homologues métropolitaines, alliant en particulier patrimoine matériel et immatériel, éléments historiques et contemporains, création dans l'ensemble du champ artistique actuel en particulier : cela bouscule les habitudes administratives de l'État, qui doit donc modifier ses

⁸⁵ Bien sûr, tout n'est pas réussi dans le fonctionnement de ce centre ni de l'agence dont elle est le pivot, mais les difficultés rencontrées sont marginales par rapport au résultat atteint, qui est une véritable pacification de rapports qui semblaient irrémédiablement conflictuels, et une contribution essentielle à une sortie de situation coloniale qui paraissait impossible

⁸⁶ La charge du fonctionnement doit revenir progressivement à la Collectivité, ici de statut particulier comme on sait

⁸⁷ Pas de possibilité d'aide technique ni financière de l'Etat, impossibilité d'obtenir des prêts d'œuvres relevant des musées officiels de France et même de l'étranger etc...

procédures (croisement de financements de différentes directions centrales notamment).

Une annonce officielle du soutien de ces grands projets, après les élections régionales et en partenariat avec leurs initiateurs, serait à faire, sous la dénomination de « projets culturels d'intérêt national en Outre-mer ».

2.3.1 Le musée des Cultures guyanaises (Guyane)

Inscrit dans le CPER 2007-2013, le projet de musée des Cultures guyanaises à Cayenne (ci-après dénommé MCG) s'appuie sur la collection de l'actuel musée (labellisé « musée de France », propriété du Conseil Régional), constituée depuis 1988 et soigneusement conservée, faute de place pour une exposition systématique, dans une réserve proche de Cayenne. Cette collection, essentiellement ethnographique, concerne la totalité des groupes ethniques et catégories sociales qui forment la société guyanaise, la plus diversifiée de France puisqu'elle en compte une trentaine, qui s'expriment en autant de langues, compris le français et le créole. Ce kaléidoscope culturel, formé de groupes qui se juxtaposent ou se mêlent, en fonction de leur situation géographique, de leur histoire et de leur activité professionnelle, pose des problèmes de conscience identitaire en même temps qu'il constitue un extraordinaire laboratoire de la diversité au sein d'un territoire très étendu, mais où l'essentiel du peuplement se concentre le long des fleuves et dans le chef-lieu et ses abords. La mise en œuvre d'une grande institution patrimoniale destinée à la fois à la préservation des différents patrimoines culturels, matériels et immatériels, au moment même où se produit la plus forte rupture dans la transmission, et où l'évolution institutionnelle nécessite pour la Guyane comme pour les autres Outre-mers une claire conscience des sentiments d'appartenance (pour ne pas dire de « l'identité ») des populations qui la constituent, est une excellente chose. La Région Guyane a donc logiquement décidé de construire dans une commune limitrophe du chef-lieu un bâtiment neuf destiné à la fois à conserver les collections, à les restaurer, à en proposer une présentation permanente équilibrée et pédagogique, à offrir périodiquement des expositions temporaires thématiques et un programme d'activités culturelles substantiel, irriguant tout le territoire et l'ensemble de sa population. Le musée, dans la mesure où ses collections concernent en grande partie des ethnies (amérindiennes, noires-marron) dont l'implantation territoriale se joue des frontières des États, rayonnera sur l'ensemble du Plateau des Guyanes. Un Centre de Conservation et d'Études lui sera adjoint, destiné à assurer un meilleur entretien aux collections archéologiques et ethnographiques existant dans les musées officiels ou dans d'autres lieux, ou encore résultant de fouilles préventives avant dévolution.

Le programme scientifique et culturel du musée, conçu par les scientifiques, a été présenté à plusieurs représentants des communautés noires-marron, et va l'être à ceux des communautés amérindiennes. C'est une bonne chose, mais, sur cette base, il faudrait aller plus loin et provoquer, au stade suivant qui est celui de l'écriture du programme muséographique, la participation formelle de tous les peuples concernés (muséologie participative, allant de la collecte des objets et des traditions immatérielles jusqu'à la mise en œuvre muséographique). C'est ce que la muséologie relative aux sociétés pluriculturelles préconise désormais. Le National

Museum of American Indian de Washington ainsi que le Centre culturel Jean-Marie Tjibaou de Nouméa sont de bons exemples de cette nouvelle manière de procéder. La revendication croissante – et légitime – des communautés amérindiennes et noires-marron quant à leur identité culturelle, aussi bien que l'évolution de la réflexion internationale sur la question des minorités ethnolinguistiques⁸⁸, exigent que le musée ne soit pas seulement l'expression des points de vue savants et en grande partie « extérieurs » sur leurs traits culturels, mais celle des populations qui se revendiquent de ces cultures aujourd'hui minoritaires du fait de l'histoire coloniale. La question de la représentativité de ces communautés pourrait aisément être résolue par la mise en place du Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengés, institué par voie législative en 2007 et jamais constitué⁸⁹.

Le projet scientifique et culturel ayant été adopté par le Conseil régional et approuvé par la DMF, le programme muséographique devrait pouvoir être entrepris dans la foulée. Le programme architectural reste également à écrire, permettant de fixer un coût d'objectif qui ne peut être évalué aujourd'hui que d'une manière approximative. Les collections sont bien gérées et en état pour l'essentiel, mais non entièrement inventoriées ; un « chantier des collections », comme on le fait désormais systématiquement lors de la construction d'un nouveau bâtiment muséal, devra être mené à bien. Des acquisitions complémentaires devront être apportées à la marge, d'importantes campagnes d'acquisition ayant été conduites dans l'optique du futur musée au cours de la décennie écoulée. Des expérimentations significatives ont été entreprises en direction de différents publics, en utilisant les bâtiments provisoires mis à la disposition du MCG dans la ville de Cayenne, et dans le cadre d'une dynamique politique culturelle qui en permet une préfiguration intéressante. Ces expérimentations mettent en évidence les possibilités de médiation que représentent les collections dans leur grande variété. Le projet de musée est donc dans le fond même si, à mon sens, sont souhaitables quelques évolutions.

Je ne puis cependant m'empêcher de m'interroger – est-il trop tard pour modifier le cours des choses⁹⁰ ? - sur le fait que l'on n'a pas couplé ce projet avec celui, ressortissant certes d'une autre Collectivité territoriale, le Conseil général, de « Centre de la mémoire des Guyanes »⁹¹, qui traitera, avec ses ressources

⁸⁸ cf.. « Gouvernance autochtone : examen du statut et des possibilités de conciliation de l'engagement de la France en Guyane à l'égard des droits ancestraux des peuples autochtones », rapport établi par M. Jocelyn R. THERESE (Fédération des Organisations autochtones de Guyane) des débats de l'atelier « Gouvernance, Etats généraux de l'Outre-mer, 2009

⁸⁹ Loi 2007.224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer (article 2) et décret du 17 juin 2008 ; l'installation de ce Conseil est indispensable, parce qu'il répond aux exigences morales de la Déclaration des Droits des peuples autochtones, reconnaissant à ces peuples le droit de protéger leurs particularités culturelles et leurs identités, ainsi que le droit à l'éducation (Déclaration adoptée par l'ONU et ratifiée par la France)

⁹⁰ Bien entendu, il n'est pas exclu que les responsables des Collectivités régionale et départementale acceptent de revoir leurs projets en ce sens, ce d'autant que la perspective de la fusion des deux dans un délai de deux ans est acquise à l'issue du référendum

⁹¹ Les rapports d'E. RABUT et de P. OLIVIER (2003 et 2008) constatent les difficultés propres des Archives Départementales, établissement essentiel pour la Guyane (locaux inadaptés, organigramme insuffisant, direction fautive, dégradation avancée des fonds -mal classés - pourtant d'une grande richesse) ; actuellement le projet conduit par le Conseil général, également implanté à Remire-Montjoly mais sans relation commode avec le Musée des Cultures guyanaises, financé, en est à l'APS, mais il ne dispose plus de responsable qualifié depuis 2005, aucune candidature ne

archivistiques propres, de sujets en partie redondants avec ceux du MCG, et en tout cas complémentaires. Par ailleurs, je considère la localisation choisie - le site de l'habitation sucrière Vidal (monument historique), à Rémire-Montjoly -, bien qu'intéressante par sa proximité avec un site naturel et historique, risquée du point de vue de la fréquentation : trop loin de Cayenne, le musée sera difficile d'accès, et formera, seul, un pôle culturel insuffisant pour être attractif au point de déclencher une fréquentation autre que celle des « publics captifs », en particulier les scolaires et péri-scolaires.

Cette localisation est d'autant plus regrettable que la dégradation de l'ensemble monumental formé par l'ancien hôpital Jean-Martial, qui referme la place des Palmistes au cœur de Cayenne – et qui avait été envisagé dans le début de la présente décennie pour accueillir le MCG -, se poursuit et que risque de se détruire le seul élément monumental d'urbanisme notable de la métropole guyanaise. L'une des questions majeures posées aujourd'hui est celle de la recomposition du programme, qui pourrait regrouper dans une institution unique, puissante et lisible régionalement et internationalement, plusieurs institutions aujourd'hui en projet et dont la liste devra être validée par leurs maîtres d'ouvrage en fonction de leurs intentions propres comme de l'espace qui leur est nécessaire : le musée des cultures guyanaises et le Centre de conservation et d'études archéologiques qui lui est associé, les archives (Centre de la mémoire des Guyanes), le Pôle linguistique en cours d'étude de faisabilité (cf.. *infra*), voire le musée de l'Or porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'antenne du musée de l'Espace que souhaite créer le Centre Spatial de Guyane, le FRAC dont la création est envisagée dès 2011, et le Fonds régional d'art contemporain (FRAC). Le cadre d'un établissement partenarial du type EPCC, intéressant à la gestion partenaires publics et privés, pourrait être retenu en équilibrant les budgets d'investissement et de fonctionnement et, en mutualisant les fonctions support, en permettant de dépenser moins. Situées au cœur de la ville, ces institutions regroupées constituerait indéniablement un pôle puissant, jouant un rôle majeur dans la reconquête de la qualité urbanistique désirée par la municipalité de Cayenne, tout en améliorant l'impact public, aussi bien local que touristique. Ce centre pourrait être progressivement complété par une couronne de « petits » établissements culturels du type de l'EMAK⁹² (Régina), de structure écomuséale, destinée à diffuser la culture et le patrimoine au plus profond des bassins de population.

Enfin, la faiblesse de l'offre muséale de la Guyane, comme celle du nombre des professionnels disponibles, requelifierait à mon sens une étroite coordination avec les autres institutions existantes et œuvrant dans une perspective anthropologique. Je pense en particulier à l'EMAK et au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du patrimoine de Saint-Laurent du Maroni (CIAP, conçu dans le cadre du label accordé à cette ville par le MCC/DGP). Une Conservation régionale du Patrimoine, sous une forme juridique et technique coopérative (permettant une co-gestion par plusieurs partenaires publics), aurait le mérite d'en accroître la masse critique, d'en mutualiser certaines fonctions transversales (conservation,

s'étant manifestée en dépit de l'insistance avec laquelle la Direction des Archives de France a tenté d'en obtenir. La même critique que celle portée sur le projet du musée doit être portée sur le projet des Archives quant à sa localisation excentrée

⁹² Ecomusée de l'Approuague-Kaw, à Regina

promotion...) et d'en accroître l'impact éducatif et économique (offre touristique notamment). Les relations entre professionnels sont bonnes, et la fusion département/région récemment adoptée permettra de lever les obstacles administratifs à une telle proposition.

En dépit de ces remarques et suggestions qui, du fait de la complexité administrative et politique, ne pourront peut-être pas être prises en compte, le MCG demeure un magnifique projet, essentiel pour l'avenir des populations guyanaises, et que l'État considère comme un grand projet, qui n'est pas sans évoquer le Centre Jean-Marie Tjibaou à Nouméa, dans ses objectifs comme dans une partie au moins de ses outils. L'État se doit d'y contribuer fortement, en investissement (acquisitions, restaurations, études, construction essentiellement), selon un calendrier qui devra être fixé contractuellement. Le coût d'objectif est évalué autour de 20 ME, avec une demande de participation de l'État (non encore formulée régulièrement à ce jour) à 35%.

2.3.2 La Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise (La Réunion)

La Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise (MCUR) est un projet de la Région Réunion, qui sera certainement remis en cause par le nouvel exécutif régional issu de la consultation électorale de mars 2010⁹³. Destinée à valoriser les cultures originelles des différentes populations composant la société réunionnaise, et la synthèse contemporaine, singulière, que celle-ci représente, elle doit être un « Musée du temps présent » comme ses initiateurs la qualifient, donnant une large place au patrimoine immatériel, particulièrement riche du fait de la multiplicité des composantes culturelles de La Réunion et des conditions de son peuplement. La MCUR se veut un instrument de développement, pariant sur l'éducation et la connaissance pour donner aux citoyens réunionnais et à ceux qui leur rendent visite la possibilité de « revisiter le passé, de débattre du présent et d'imaginer le futur », dans un contexte à la fois européen et indiocéanique.

Implanté sur les hauts de Saint-Paul (« Plateau-Caillou »), à proximité de la nouvelle route des Tamarins reliant Saint-Denis et les villes du nord de l'île, le bâtiment, dessiné par l'agence X-TU (retenue à l'issue d'un concours international), surplombe de sa forme souple l'Océan sensiblement au-dessus de la « Grotte des Premiers Français », lieu symbolique de l'histoire de La Réunion. Conçu selon des principes constructifs de basse consommation (type HQE), il vise l'autonomie énergétique. Il comprend, outre des terrasses et espaces extérieurs de spectacle et de jardins, de vastes espaces d'exposition, un auditorium, un centre documentaire d'une grande accessibilité, et un restaurant. Un projet d'une telle ampleur est forcément onéreux (près de 89 millions d'euros, sur lesquels 6 sont attendus de l'État (3 M€ du MCC et 3 M€ du MOM) (7%) et 13,5 M€ de l'Europe (15%), ce qui serait de toute manière insuffisant).

⁹³ L'annonce de l'abandon du projet a été faite par le nouveau président dès le résultat des élections connu, et il est évidemment délicat de remettre en cause, sauf si cela résulte d'une évolution de l'opinion et des élus, une décision qui, dans la mesure où la MCUR a été au centre des débats de la campagne des Régionales, résulte du choix des citoyens

Le propos de la MCUR est explicitement de contribuer à « réparer » les blessures morales d'une population sur laquelle plane encore la mémoire de l'indignité humaine de la période coloniale (esclavage, engagisme, immigration de populations économiquement défavorisées), et de mettre en valeur la qualité et la complexité de la culture réunionnaise qui résulte de cette histoire, culture dont la tolérance aux différences permet, dans un jeu démocratique assumé, une gestion de la cité pacifique. S'appuyant sur un Conseil scientifique de haut niveau, l'équipe du projet élabore actuellement le programme muséographique et, tout en réalisant les enquêtes nécessaires à sa mise en œuvre, expérimente son potentiel d'action sur des publics variés. C'est également elle qui a préparé le dossier du maloya, qui a abouti au classement de cette forme artistique particulière par l'UNESCO au sein de la liste du patrimoine culturel immatériel mondial.

Ce projet ambitieux, ce qui a valu au Conseil régional des critiques violentes sanctionnées par le résultat électoral évoqué ci-dessus, souffre de ne pas avoir pour l'instant autrement qu'en paroles pris en compte la nécessité d'une action concertée sur le réseau qu'elle forme de fait avec la Maison du Volcan, le Centre Chélonia et surtout le Musée des Arts décoratifs de l'Océan Indien (MADOI) ainsi que le musée créé sur le site sucrier de Stella Matutina, éléments complémentaires, appartenant au Conseil régional et qui aujourd'hui éprouvent une grave insuffisance en personnel et en fonctionnement, quand ce n'est pas en réinvestissement. Sous réserve d'une correction sur ce point à laquelle les responsables politiques précédents et les responsables culturels et scientifiques m'ont déclaré être prêts, opinion que ne devraient pas désavouer les nouveaux élus, il me semble que l'État se doit d'y contribuer techniquement et budgétairement et même, dans les conditions politiques actuelles, de tout faire pour que le projet en soit relancé. Initialement l'ouverture était prévue pour le début 2014.

2.3.3 Le Mémorial ACTe (Guadeloupe)

Se voulant projet de réconciliation, geste fort de portée régionale mais aussi nationale, à vocation universelle, le projet de « Mémorial ACTe – Centre caribéen d'expression et de mémoire de la traite et de l'esclavage » est porté depuis 2004 par la Région, qui le définit comme un « centre caribéen d'expressions de la mémoire de la traite et de l'esclavage ». Jouissant d'un emplacement d'une exceptionnelle beauté, au cœur du port de Pointe-à-Pitre (habitation Darboussier) et sur le bord de mer, le projet servira aussi de pôle d'aménagement urbain en offrant aux habitants et aux touristes un vaste parc autour duquel seront implantés des commerces et une offre d'hôtellerie et de loisirs de qualité. Sur ce site, ancienne usine-phare de la révolution industrielle en Guadeloupe, inaugurée en 1869 (Compagnie sucrière de Pointe-à-Pitre) fermée en 1980, une vaste friche industrielle, propriété de la Ville qui la rétrocède à la Région, conserve encore des vestiges industriels datant principalement des années 30, classés MH. Ces vestiges constituent autant de témoins de l'économie, de l'industrie sucrière, des luttes sociales qui sont à l'arrière-plan de l'histoire de la ville et de la Guadeloupe tout entière. Le projet se répartit dans deux bâtiments reliés par une arche, sur un terrain de 1,2 ha qui jouxte une petite colline de 2,2 ha (le « Morne Mémoire ») qui sera aménagé en jardin public. Outre la partie historique dont les éléments principaux sont donnés ci-après, il comprend un Centre de généalogie, des salles

de création contemporaine, une salle d'exposition temporaire, une réserve, des salles pédagogiques, une salle polyvalente de spectacles/conférences/congrès de 400 places, un mémorial de l'esclavage et enfin, outre les services administratifs et techniques, une boutique ainsi que trois restaurants.

Sa première partie est dédiée à l'histoire de l'esclavage depuis l'Antiquité jusqu'au temps présent, prenant davantage la forme d'un centre d'interprétation que d'un musée⁹⁴ (aucune collection n'a été acquise, et il n'est pas prévu d'en acquérir). Le projet scientifique a été établi sous la responsabilité d'un comité scientifique présidé par le professeur Jean Adélaïde-Merlande. Six sections subdivisent la salle permanente de 1700 m², nommés « archipels » : (1) *Les Amériques*, (2) *Vers l'esclavage et la traite négrière*, (3) *Le temps de l'esclavage*, (4) *Le temps de l'abolition*, (5) *Post-abolition et ségrégation*, (6) *Aujourd'hui*. Le projet précise qu'« il ne s'agit surtout pas de faire ressurgir un passé douloureux pour l'exploiter à des fins politiques en créant des motifs de dissension mais, bien au contraire, de mettre un terme aux querelles actuelles par la reconnaissance de ce que furent la traite et l'esclavage, et ainsi, de transcender les souffrances qu'ils ont engendrées et de s'engager résolument sur les voies d'un apaisement partagé. Il ne s'agit pas non plus de répondre à quelque discours de circonstance et de mode contritionnelle mais de matérialiser pleinement cette lame de fond sociétale, qui n'a pas trouvé véritablement d'aboutissement depuis plus de 160 ans et qui œuvre, de plus en plus, pour l'appropriation d'une mémoire collective patrimoniale ». Le Mémorial ACTe veut porter un « message sur la différence », et, en s'appuyant sur la mémoire, être un « outil de réflexion sur le contemporain » en énonçant une « suite de questions sur le monde d'aujourd'hui, l'héritage et les réminiscences de l'esclavage dans nos sociétés (formes contemporaines d'asservissement, de résistance) », en dépassant les expressions scientifiques pour donner la parole, sur ces thèmes, aux artistes.

L'architecte mandataire est guadeloupéen (Atelier d'Architecture BMC), le concepteur de la programmation d'ensemble le cabinet d'ingénierie culturelle BIcf..L (Jean-Loup Pivin, Bruno Airaud et Thierry L'Estang). L'APS a été accepté, l'APD est en cours d'établissement. La muséographie a été confiée à François Confino, très connu pour ses capacités de mise en scène. Le bâtiment comporte 4350 m² de surface utile, avec des possibilités d'extension, auxquels s'ajoute un parvis/lieu de commémoration et d'activités culturelles de 2300 m². La surface d'exposition, toutes salles additionnées est de 2500 m². Le coût global prévisionnel se monte à environ 50 M € Le système de gestion n'a pas encore été arrêté, mais il semble que le choix penche vers une SEM, le budget de fonctionnement étant prévu à hauteur de 1,5 millions d'euros, ce qui est évidemment largement sous-estimé (il faudrait plutôt prévoir le triple, à s'en tenir aux ratios habituels coût d'investissement/coût de fonctionnement dans un équipement culturel), la part de recettes propres prévisionnelles étant évaluée à 0,6 million d'euros pour une fréquentation de l'ordre de 50 000 visiteurs, ce qui est raisonnable et même un peu sous-estimé à terme (en fait cela dépend largement de la qualité de l'offre événementielle et de l'offre périphérique). A ce stade, le directeur de l'institution n'est pas recruté, ce qui est un handicap.

⁹⁴ Le Conseil régional ne semble pas souhaiter, à ce stade, d'obtenir le label « musée de France » pour l'ensemble de l'établissement, mais l'envisager pour certaines salles – ce qui n'est évidemment pas concevable

Il est à noter que dans la Ville de Pointe-à-Pitre, mais sous maîtrise d'ouvrage municipale, se pose le problème du Centre des Arts, théâtre aujourd'hui fermé pour rénovation – rénovation qu'il faudra également aider. Conçu à la fin des années 70, inauguré en 77, ce Centre jouissait jusqu'à sa fermeture, qu'il ne faudrait pas faire trop durer, d'une excellente fréquentation (15 fois celle de la Scène nationale de Basse-Terre, pour un coût pour l'État bien inférieur...). Il me semble, étant donné la proximité entre le Mémorial ACTe et le centre des Arts, qu'une création d'EPCC ou d'un établissement unique du même genre serait à même de diversifier les financements et de susciter des économies d'échelle. Cela permettrait surtout de coordonner les programmations et de proposer ainsi une offre culturelle plus riche, dans l'esprit de la forte relation tradition-création qui est à mon sens la marque distinctive des cultures ultra-marines⁹⁵.

Le démarrage des travaux étant prévu en octobre 2010 pour le Morne Mémoire et en janvier 2011 pour le mémorial lui-même, la mise en service pourrait avoir lieu fin 2012 ou plus probablement début 2013.

2.2.4 Le Pôle régional des Arts du spectacle (Guadeloupe)

Le second projet guadeloupéen consiste en un Pôle régional des Arts du Spectacle (PRAS), lieu d'enseignement artistique dont l'idée a été lancée en 2007. Un financement avait été prévu dans le cadre du Plan de relance, mais les crédits inutilisés ont été affectés sur d'autres projets fin 2009⁹⁶. Le PRAS se propose de contribuer au rééquilibrage du pôle Basse-Terre/Saint-Claude⁹⁷, comme l'équivalent d'un conservatoire de danse et d'art dramatique (mais non labellisé conservatoire national de région), venant donc compléter – et non concurrencer – l'IRAV de Martinique, qui prend en compte, pour l'ensemble Antilles-Guyane, les Arts plastiques.

Situé au sein du projet « Cité de la Connaissance », dans le quartier de Desmarais à Saint-Claude (13 ha de terrain), le futur PRAS voisinera une École de la 2^e chance, une résidence étudiante dépendant du CROUS. Centre de formation continue aux métiers artistiques du spectacle vivant ; centre de ressources pour les enseignants, artistes et amateurs ; lieu d'échanges, d'expérimentation artistique, il juxtaposera des structures juridiquement indépendantes dans un ensemble architectural mis à disposition par la Région, afin d'alléger les responsabilités financières du Conseil Régional (3 entités pour la musique – centre de pédagogie musicale, en liaison avec l'Artchipel, centre de musique et de danse traditionnelles, école municipale de musique Pichon - , 2 pour la danse – centre régional de pédagogie chorégraphique, centre de formation de danseurs professionnels, en liaison avec l'Artchipel -, 1 pour les arts dramatiques – centre

⁹⁵ Il est à noter qu'actuellement la DRAC de Guadeloupe réfléchit à une autre formule de mutualisation, également possible, fédérant des établissements de spectacle vivant implantés en divers endroits, Centre des Arts, Artchipel, salle Sonis et le réseau du CEDAC, avec la perspective de former ensemble les « Scènes de Guadeloupe » (9 salles) – formule également possible, sur un autre modèle en quelque sorte plus classique d'un point de vue disciplinaire

⁹⁶ Des crédits européens, en revanche, sont encore disponibles

⁹⁷ La volonté de doter d'équipements culturels (scène nationale, PRAS) la partie basse-terrienne de la Guadeloupe, bien qu'éloignée de la zone de plus grande densité de la population, résulte d'une volonté d'équilibrage dans l'aménagement du territoire guadeloupéen ; elle se justifie d'autant plus que le projet de Mémorial ACTe donnera à la culture dans le finage de Pointe-à-Pitre, s'ajoutant à la rénovation du Centre des Arts, un lustre exceptionnel

régional de formation de comédiens professionnels).

Ce Centre se consacrera donc à l'enseignement de toutes les disciplines du spectacle vivant avec les formations techniques associées, offrant des filières de formation permettant à de jeunes Guadeloupéens, mais aussi plus largement Antillais et Guyanais, de préparer les concours d'entrée dans les écoles métropolitaines, caribéennes ou américaines, s'assimilant ainsi à des classes préparatoires et à des cursus courts de formation continue dans chacun des domaines artistiques à destination des artistes et des enseignants. Il a vocation à se placer en tant que proposition internationale pour répondre aux besoins de formation des artistes et des enseignants des matières artistiques des îles proches.

Le projet architectural en est à l'APD, mais le projet culturel est pour l'instant trop succinct et les coûts ne sont pas encore connus. Soutenu par la DRAC, participant de la priorité proposée sur les formations, ce projet pose néanmoins la question de l'affectation d'un fonctionnaire d'État susceptible de conduire l'étude de faisabilité (définition des enseignements musicaux et arts du spectacle), affectation à laquelle le CIOM s'est engagé.

2.4 Une administration à repenser

2.4.1 Lancer une étude sur les pratiques culturelles

Nous avons constaté l'insuffisance des connaissances en matière de pratiques culturelles dans les Outre-mers, connaissances qui permettraient d'affiner les dispositifs et d'utiliser les budgets de manière plus efficace. Le DEPS, aux responsables duquel je me suis ouvert de cette question, a l'intention, si la commande lui est faite par le Cabinet, d'entreprendre une étude du type « pratiques culturelles » dans le Outre-mers dès 2010. Il est pour cela nécessaire d'affiner les questionnaires existants, sans pour cela s'éloigner trop des modèles statistiques mis au point pour la métropole et qui ont permis l'édition des deux livres d'Olivier Donnat⁹⁸. Il faut, en effet, à la fois tenir compte des spécificités locales ainsi que des besoins de connaissances des acteurs des politiques culturelles, et de la nécessité d'une bonne comparabilité avec la métropole. Pour cela, une réflexion préalable s'impose, afin de concevoir le questionnaire et la méthodologie les plus adaptés. Il faut bien entendu obtenir in fine une vision d'ensemble statistique, mais il faudra surtout intensifier l'aspect qualitatif de l'enquête. A cette réflexion préalable comme à la conduite du travail seront associées les Agences régionales de l'INSEE et les DRAC⁹⁹. Bien entendu cette enquête sera également faite en liaison avec la DGCL et Bercy pour analyser les financements culturels des Collectivités territoriales, dont les présentations comptables ne permettent pas aisément de connaître la réalité de l'effort en direction de la culture.

⁹⁸ Cela aux fins de comparabilité des données recueillies en Outre-mer avec celles du reste de la France

⁹⁹ Lors de La Réunion des DRAC d'OM du 19 mars 2010, une rencontre avec les responsables du DEPS a permis de procéder à un premier échange sur le sujet. Par ailleurs, à La Réunion, la DRAC, la Région et l'Université travaillent ensemble à la mise en place d'un observatoire permanent des pratiques culturelles

2.4.2 Mieux coordonner et requalifier l'action administrative

Même si l'administration n'est pas à proprement parler un acteur direct de la Culture, sauf dans les domaines régaliens, essentiellement patrimoniaux, son rôle demeure, tel qu'élaboré peu à peu dans la perspective du développement culturel du territoire, essentiel pour le maintien d'un minimum d'équité sinon d'égalité. L'Etat a joué un rôle essentiel dans l'éveil des régions françaises à la culture, sauf dans les Outre-mers laissés à l'écart dans les périodes plus fastes sur le plan budgétaire. Il est donc normal de s'intéresser au fonctionnement de l'Etat en région, à un moment où plusieurs mouvements de décentralisation et le tarissement des ressources ont modifié radicalement les relations entre lui et les Collectivités territoriales.

Administrations centrales et DRAC : tout au long de mon enquête, j'ai constaté à la fois l'existence, à différents niveaux de la hiérarchie administrative parisienne, de bonnes connaissances – mais sectorisées – de l'Outre-mer, et en même temps, sauf au département de l'Action territoriale, l'absence de fonctionnaires opérationnels d'un suffisant niveau, officiellement chargés du suivi de la politique sectorielle en Outre-mer. Je suggère la création au MCC d'un poste de chargé de mission permanent, placé auprès du département de l'Action territoriale, ayant pour fonction de centraliser l'information, d'en faire une synthèse périodique, de préparer les réunions des DRAC d'Outre-mer et de coordonner des réunions régulières de suivi de « correspondants OM » à mettre en place dans chaque direction centrale. L'objectif n'est pas de recentraliser la décision – et il faudra veiller à ce qu'aucune dérive dans ce sens ne soit acceptée -, mais de disposer d'une information plus complète, plus synthétique, d'aider les DRAC à résoudre au fur et à mesure les problèmes qu'ils rencontrent. La responsabilité des DRAC, surtout dans le cadre des nouveaux schémas d'organisation qu'a commencé à mettre en place la RGPP dans les préfectures, doit au contraire être mieux reconnue, et leur capacité d'initiative renforcée. De même, il me semble nécessaire de réviser tous les cahiers des charges des institutions de l'État ou subventionnées par lui (telles que l'ONDA, mais aussi certains grands théâtres, musées nationaux, ou encore Cultures-France) en rajoutant un objectif « OM » dont le respect compterait dans l'évaluation pluriannuelle. Pour Cultures-France par exemple, il serait pertinent de faire passer en Nouvelle-Calédonie, à deux heures d'avion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, certaines tournées organisées par Cultures-France.

Les évolutions actuelles tendant à réduire les frais d'administration en région sont indispensables ; mais il faut prendre garde, que sous couvert de bonne gestion, on ne transforme pas peu à peu les administrations déconcentrées en services strictement administratifs, faiblesse des effectifs et des budgets d'une part, procédures de contrôle d'autre part aidant. Ce qui est aujourd'hui demandé aux DRAC, c'est surtout de la compétence, de l'expertise, de la capacité à mettre en contact les techniciens, de faire de la coordination¹⁰⁰. Dans des DRAC d'Outre-

¹⁰⁰ il faut néanmoins à l'évidence conserver la possibilité de conserver des crédits de subvention, afin de garantir, là où elle ne pourrait exister du fait de conditions locales particulières – ce qui est fréquent en Outre-mer – un minimum d'équité sinon d'égalité des citoyens

mer, ne disposant que d'effectifs très faibles, les demandes incessantes de documents de programmation, de contrôle de l'emploi des budgets et de tableaux analytiques à établir selon des normes informatiques complexes et généralement malcommodes prennent un temps qui est soustrait à celui du travail proprement culturel celui de l'accompagnement technique des opérateurs culturels. Même bien gérée, une DRAC tournant en vase clos, sans pouvoir consacrer du temps au terrain, perdrait toute légitimité technique et politique. Projets de service et autres macro-organigrammes, tableaux comptables sous des formes informatiques sans cesse différentes – mais s'ajoutant les uns aux autres tels que tableaux des conférences budgétaires, des programmations pluriannuelles, des conférences RH, des suivis nationaux et régionaux du CPER, du plan de relance, du contrôle de gestion, de co-financement des Collectivités territoriales (spectacle vivant), de suivi trimestriel de l'exécution budgétaire – et j'en oublie certainement – deviennent une charge insupportable en regard de la réalité des effectifs. Le risque n'est pas nul de voir se développer une véritable anomie de l'action de l'État là où au contraire il est nécessaire que la culture soit porteuse, voire initiatrice de sens.

Comme on l'a vu, l'État est attendu pour ses capacités d'expertise. Il faut donc les développer, et en faire reconnaître la valeur par les partenaires et particulièrement par les grandes Collectivités. Il faut aussi, du fait de la faiblesse des Collectivités en capacité d'ingénierie culturelle, encourager la création d'organismes de Conseil technique, type ARSEC, tels qu'il en existe en Martinique (AMSEC, Association martiniquaise de soutien aux entreprises culturelles). Cette capacité permettra de jouer, dans un climat partenarial et non contraint, un rôle plus actif de coordination de projets complémentaires (*cf.. supra* la question du Musée des Cultures guyanaises et du Centre de la Mémoire des Guyanes, ou encore *infra*, celle de la rénovation du musée archéologique de Saint-Pierre de la Martinique à coordonner avec la création du CIAP relevant du Pays d'art et d'histoire etc.).

Pour être à la hauteur de l'enjeu, les personnels des DRAC doivent bénéficier d'une qualification de haut niveau. La formation des DRAC et de leurs collaborateurs au moment de leur prise de fonction me semble, en Outre-mer davantage qu'en métropole, une nécessité. On insiste depuis plusieurs années sur la nécessité de disposer dans les DRAC de Conseillers sectoriels ultramarins. C'est plus que jamais une nécessité. Si la situation semble s'être améliorée sur la question de la formation, j'ai souvent eu l'occasion d'éprouver l'inadaptation des techniques de travail de fonctionnaires dépourvus jusqu'à leur arrivée en Outre-mer de toute expérience adaptée. Un dispositif de stages et de formation initiale et continue doit être envisagé¹⁰¹, probablement en liaison avec le ministère de l'Intérieur et celui de l'Outre-mer, en dépassant les simples compétences techniques pour s'intéresser à la question de la manière de travailler avec les partenaires ultra-marins, dont il est évident que la spécificité doit être connue et respectée. La tentation est parfois grande en effet, sous couvert d'efficacité et de respect des délais et des règles, de se substituer aux initiateurs locaux, ce qu'il faut à tout prix éviter ; il n'en reste pas moins qu'est nécessaire une adaptation des dispositifs administratifs pour donner à l'État des possibilités d'initiative dans les domaines où existe une inégalité de traitement, en particulier ceux où l'État, après

¹⁰¹ La question du coût des transports est évidemment un handicap, mais il faut savoir ce que l'on veut, et consacrer des budgets supérieurs à la moyenne métropolitaine à la formation des fonctionnaires d'Etat me semble un excellent investissement... générateur ensuite de plus d'efficacité, quand ce ne sera pas de véritables économies...

avoir assumé des charges importantes de maîtrise d'ouvrage et de financement en métropole sans l'avoir fait en Outre-mer, a transféré la responsabilité aux Collectivités territoriales.

La question linguistique étant essentielle dans des cultures ultramarines par nature plurilingues, il semble intéressant de former les nouveaux personnels des DRAC – directeurs compris – dans ce domaine, non pour leur donner la pratique des langues concernées, mais pour les ouvrir à la culture linguistique, par exemple avec la méthode de « l'éveil aux langues ».

Il est évident que les expériences ultramarines sont peu mutualisées entre les différentes DRAC ; il me semblerait formateur d'instituer un système de colloques annuels tournants dans les Outre-mers avec les DRAC et leurs principaux collaborateurs, faisant le point des initiatives, échangeant des méthodologies, avec pour objectif non seulement la formation mais aussi la recherche de mutualisations fonctionnelles. La mutualisation – autrement dit l'entraide - doit également être accentuée voire dans certains cas instaurée avec les services relevant d'autres ministères, au-delà même des conventions partenariales qui lient le MCC avec d'autres départements ministériels. On l'évoquera dans les recommandations sectorielles.

Quelle que soit la qualité des personnels des DRAC, et tout en tenant compte de la RGPP et de la nécessité de diminuer les charges financières de l'État, on n'échappera pas en Outre-mer à un réexamen de la charte d'objectifs, de manière à mieux répondre aux besoins spécifiques, dans un esprit d'équilibre avec les DRAC métropolitaines. Les tableaux de personnels sont éloquents : que l'on se place sous l'angle de la population, de la surface du territoire ou de sa complexité et du besoin social de culture dans une stratégie de développement, les effectifs sont insuffisants, les chiffres en la matière ayant été établis sans tenir compte des besoins mais par stabilisation, sans concertation véritable, des effectifs existants dans des configurations aléatoires et inadaptées. Cette inadaptation est accrue par une répartition aléatoire des spécialités – ainsi, aucune région ultramarine ne bénéficie plus d'ethnologue régional, alors même qu'à l'évidence, si cette spécialité est indispensable, c'est en Outre-mer davantage qu'en Rhône-Alpes... De même, trois archéologues pour l'immense Guyane, en face des effectifs du Nord-Pas de Calais ou de l'Alsace, et alors même que n'y existe, au contraire de ces régions métropolitaines, aucun service archéologique de Collectivité, cela ferait sourire si cela n'était forcément la cause d'une dégradation définitive et inexcusable d'un patrimoine de très grand intérêt. Enfin, la question linguistique, dont on a vu plus haut le caractère déterminant dans la culture, en positif – créativité, dynamisme – comme en négatif – handicap dans l'acquisition de la base culturelle initiale – nécessite un traitement particulier, passant par la création de postes spécialisés de Conseillers, à mutualiser selon les cas avec d'autres spécialités (lecture, spectacle vivant, ethnologie...)¹⁰².

Dans certaines régions et dans certains domaines, existe une véritable pénurie de professionnels qualifiés. Ainsi, le Centre de la Mémoire des Guyanes, qui a le statut de Service d'archives départementales, est un projet d'importance majeure.

¹⁰² En Guyane, a été obtenue la transformation d'un poste de Conseiller au livre et à la lecture en « Conseiller spécial au livre, à la lecture, au domaine linguistique et au patrimoine immatériel »

Comprenant la construction d'un nouveau bâtiment, actuellement au stade du concours d'architecture, il n'a pas reçu de réponse depuis trois ans à l'appel à candidatures de chef de service lancé par le Conseil général. Plusieurs éléments se combinent pour arriver à cette situation déplorable. Le premier est évidemment le manque de professionnels qualifiés en nombre suffisant sur place, résultat des lacunes dans l'enseignement et d'une évolution sociale forcément longue. L'insuffisance du nombre des postes ouverts dans les filières professionnelles relevant de l'État (ainsi en est-il des conservateurs des corps d'État), la difficulté de certaines situations dont les désavantages ne sont pas compensés par des mesures statutaires suffisamment attractives¹⁰³, surtout pour des fonctionnaires en milieu de carrière – ceux justement dont l'expérience et le dynamisme les désignerait comme les meilleurs pour occuper des postes de responsabilité, viennent compléter ce tableau.

Toutes les commissions qui devraient normalement et réglementairement exister en région, et qui n'ont pas été mises en place (type FRAM, commissions d'acquisition et de restauration, inexistantes en Guyane, FRAC, inexistantes en Guyane, parfois même CRPS etc.) doivent l'être sans tarder.

Je suggère, afin de rendre plus lisible l'action culturelle dans chaque région, de créer dans chacune un site internet coopératif multipartenarial d'information culturelle, à destination institutionnelle mais aussi touristique. La maquette commune pourrait en être financée par le MCC et serait ensuite personnalisée et gérée sous des formes à trouver. CRDP, Collectivités, voire partenaires privés pourraient y trouver leur compte.

2.4.3 Une priorité absolue : la formation

Une forte impulsion doit être donnée en matière de formation, et ce d'une manière délibérément interministérielle. Peu importe que la maîtrise d'ouvrage de cette formation passe à d'autres partenaires et ministères, du moment que sont concertés et adoptés, au préalable, des contrats d'objectifs clairs, des moyens d'évaluation et des dispositifs d'alerte et de correction si nécessaire. Je veux parler de l'Éducation nationale bien sûr, mais aussi de l'Agriculture (enseignement agricole) ou de la Jeunesse et des Sports et d'autres encore, qui disposent de réseaux de formation efficaces et touchent des catégories de publics que le MCC connaît peu. Des sommes suffisantes doivent être consacrées annuellement à ces actions, dont dépend le développement culturel de demain. Les dispositifs existent, conventions-cadre par exemple, il suffit de les décliner et de leur donner un contenu adapté à chaque région. Classes APAC – dont il semble, malgré leur intérêt reconnu, qu'en général les co-financements par la Culture aient été supprimés, ce qui est incompréhensible -, ateliers artistiques etc., beaucoup est possible. L'importance numérique des jeunes d'âge scolaire, les perspectives d'emploi donc d'insertion socio-professionnelle sombre, tout pousse à donner à l'action culturelle en direction des jeunes une attention et des moyens à la hauteur du défi. A La Réunion, 240 000 enfants sont scolarisés, l'Éducation nationale dispose de 21000 agents, 4 établissements de plus doivent être créés chaque

¹⁰³

Bien entendu, on sait que dans ce domaine, rien n'est simple et que justement les « avantages » salariaux des fonctionnaires contribuent à renchérir la vie

année. On est passé de 43% à 83% de réussite au bac en 25 ans et de 45% à 15% de sortie sans qualification. Il n'en demeure pas moins que ces progrès seraient mieux capitalisés si le niveau « culturel », gage d'une plus grande ouverture et capacité d'adaptation, de création, d'initiative, s'élevait. Le bac, diplôme minimum, ne suffit plus aujourd'hui... et on voit des illettrés de 40 ans bacheliers... C'est la raison pour laquelle le Rectorat initie un millier de classes APAC. La DRAC souligne à juste titre que face à des besoins immenses et dans le contexte d'enseignants peu formés aux disciplines artistiques, il convient de renforcer les dispositifs de formation des enseignants ce qu'elle fait en développant des enseignements universitaires. Mais il faudrait se poser la question d'une réflexion partenariale, entre professionnels de la culture et de l'enseignement de l'ensemble des Outre-mers, sur les dispositifs les plus équilibrés et les plus efficaces de formation artistique et culturelle des différents niveaux scolaires. C'est en tout cas un domaine où sous réserve d'une meilleure concertation, il serait essentiel que les deux principaux ministères concernés s'entendent pour affecter des crédits plus importants, au moins temporairement (un plan pluriannuel comprenant expérimentation, formation et action serait certainement productif).

Le domaine des enseignements supérieurs artistiques et architecturaux, du ressort, selon le niveau, des communes ou/et du MCC, doit être également favorisé, puisque c'est de lui que dépend la possibilité d'une professionnalisation qui est aujourd'hui, de l'aveu de tous, insuffisante. Cinq mesures peuvent être recommandées :

- la réalisation des schémas départementaux des enseignements artistiques, dont on a vu qu'ils étaient en panne, en reprenant les négociations avec les Conseils généraux, ceci afin de pouvoir établir un plan raisonné de développement ;
- la dérogation au corset réglementaire de la loi de 2004, en rendant possible le subventionnement temporaire à fort taux d'établissements du ressort, dans le droit commun, des Collectivités, en vue d'une remise à niveau, (bien entendu sans interrompre les partenariats, et en adoptant au préalable des plans pluriannuels de montée en puissance de leurs moyens). Cette mesure tient compte, là encore, de la date tardive de la création des structures et du fait qu'en métropole, celles-ci avaient reçu, en d'autres temps, des subsides de l'État qui avaient favorisé leur développement ;
- l'institution de cycles courts d'enseignement artistique susceptibles de déboucher sur des DNAP (diplômes nationaux d'arts plastiques) et des DNAT (diplômes nationaux d'arts et techniques), dans des matières où les besoins apparaissent les plus évidents, en partenariat avec les Universités ;
- la prise en compte, en métropole comme en Outre-mer, du besoin d'enseignement dans le domaine des langues (formation des ILM, intervenants en Langues maternelles en milieu scolaire) ainsi que des arts traditionnels, qu'il s'agisse de musique, de danse, de théâtre ou d'arts graphiques, sous-représentés dans les enseignements comme dans les qualifications des enseignants. De même, le développement des « musiques et danses actuelles », pourtant flagrant dans la réalité sociale des jeunesse ultramarines (pratiques artistiques émergentes), n'est pas pris en compte dans la composition des enseignements et du corps enseignant ; dans cette perspective, il est nécessaire de compléter le décret organisant les concours d'accès à la fonction publique territoriale des assistants spécialisés, qui a omis les musiques et les danses actuelles ;

– enfin, l'inscription des institutions d'enseignement supérieur artistique dans le « grand emprunt », logique dans la définition des priorités de ce dernier, est une opportunité à saisir pour conforter les initiatives intéressantes lorsqu'elles respectent les objectifs d'excellence de niveau international qui résultent de la généralisation du système de Bologne (LMD). Ainsi, à La Réunion, deux entités sont en cours de fusion et de transformation en EPCC dans le cadre de la mise en place du système LMD : l'École des Beaux-arts, agréée en 1992, et l'École d'Architecture, toutes deux au Port. L'ILOI (Institut de l'Image de l'Océan indien), également au Port, garde son indépendance. Le potentiel est intéressant, malgré la fragilité des co-financements, qui menaçaient la pérennité de l'institution¹⁰⁴. De même, l'IRAV de Martinique, en plein développement : seul établissement d'enseignement supérieur artistique de la Caraïbe, il demande des investissements de mise à niveau. Les investissements nécessaires relèvent certainement du grand emprunt.

Par ailleurs, il convient, comme le propose Marie-Claude Jeune dans un rapport de 2006 resté semble-t-il sans suite concrète à propos de la Guyane, de ne pas oublier les possibilités qu'offrent les coopérations possibles avec les régions métropolitaines mieux équipées en écoles de haut niveau dont les spécialités d'excellence seraient parfois cohérentes avec les besoins spécifiques des Outre-mer, comme par exemple le groupe Cra/terre de l'École d'architecture de Grenoble.

Il ne faut évidemment pas oublier, surtout dans cette phase transitoire, la formation permanente des personnels en fonction et dont le niveau devrait parfois être relevé. La mise en place de cycles courts de formation professionnelle par le CNFPT avec le concours des différentes écoles nationales qui existent, telles l'École du Louvre, l'Institut du Patrimoine ou certaines écoles d'architecture, me semble une mesure assez simple et efficace à adopter.

Dans tous ces domaines, une planification globale pluriannuelle de l'action devrait être demandée aux DRAC, afin de pouvoir énoncer des priorités et trouver les concours nécessaires, en liaison avec les schémas départementaux des enseignements artistiques. L'objectif est de créer dans chaque zone une offre d'enseignements cohérente.

2.4.4 Un budget à remettre à niveau : un fonds de rééquilibrage pour l'équité

L'Agence nationale de promotion des cultures ultramarines évoquée précédemment aura besoin, pour jouer un rôle effectif, de financements assez importants. Il faut veiller à ce que ces derniers ne ne soient pas prélevés sur les budgets opérationnels des DRAC, mais financés en mesure nouvelle, sous une forme qui dépendra du statut juridique qui lui sera donné, mais en tout cas sur contrat d'objectifs triennal. La question se pose d'une remise à niveau du FEAC ; pour ma part, je considérerais que le simple retrait du TOMA, qui est à l'évidence à financer dans le cadre des dispositifs de droit commun existants à la disposition

¹⁰⁴ Mission en cours à la demande du préfet, confiée au sous-préfet de Saint-Paul pour mieux coordonner et stabiliser le pôle d'enseignement artistique du Port

de la Direction générale de la Création artistique, suffirait à faire retrouver, au moins dans un premier temps, le souffle nécessaire.

L'augmentation progressive des budgets d'intervention des DRAC a été entreprise pour 2010, non sans effort. Il faudra la poursuivre, en prenant pour base les besoins tels qu'ils découlent des tableaux de ratios (*cf.. Tableau 1*), auxquels il faudra ajouter une « prime » de vie chère, et bien entendu en tenant compte des besoins exprimés, région par région, par les EGOM. La même démarche de rééquilibrage devra être faite dans le domaine des effectifs des DRAC (*cf.. supra*). Ici une mesure s'impose, sous peine de voir les décisions politiques de rééquilibrage annulées dans les faits par la mécanique budgétaire : la création pour une durée d'au moins six ans d'un fonds spécifique, prélevé en amont sur tous les postes budgétaires du ministère, destiné au rééquilibrage des moyens de l'Outre-mer, et dont les dotations seront, selon des principes qu'il faut évidemment préciser, inscrites en « base » budgétaire de chaque DRAC. Toute autre procédure aboutira à une augmentation à la fois insuffisante et éphémère, là où au contraire seule l'inscription dans la durée, à l'échelle d'une génération en formation, donnera des résultats.

Les crédits résultant des transferts de compétences vers les Collectivités territoriales, qui ont été, on l'a vu, doublement minorés en Outre-mer, devront être remis à niveau dans des conditions d'égalité républicaine qu'a d'ailleurs réaffirmées la Cour des Comptes dans son rapport du 27 octobre 2009 : « le principe d'égalité.../.... implique un processus de reconnaissance des besoins sociaux qui permette de définir des modalités de réponse suffisamment homogènes sur le territoire de la République.../.... On a préféré sanctuariser les niveaux de compensation à hauteur des engagements antérieurs de l'État et l'objectif de péréquation (entre les territoires) est resté secondaire.../....(Dans la décentralisation mise en œuvre) le principe d'autonomie financière consacré au plan constitutionnel l'a emporté sur celui de l'équité financière et d'équité tout court ».

2.4.5 De nécessaires innovations réglementaires

On ne le sait pas toujours, la possibilité d'adapter les législations et les réglementations aux conditions spécifiques des Outre-mers est conforme à notre Constitution, et son principe a reçu de multiples applications dans différents domaines. Ce n'est donc pas une difficulté majeure, à condition de respecter les procédures prévues. Au-delà, on peut se demander si certaines des mesures proposées ci-après – mais, sortant de ma lettre de mission, je n'aborderai pas ce sujet – ne pourraient constituer des expérimentations, éventuellement extrapolables ou généralisables ensuite. Ces adaptations sont à recenser, secteur par secteur, par échanges entre les DRAC et les administrations centrales, du fait de leur complexité et de l'écheveau de règles dans lequel elles s'insèrent¹⁰⁵. Je mentionnerai seulement celles qui m'ont paru, sinon faire l'unanimité, du moins recueillir un avis général favorable.

¹⁰⁵ L'une des questions récurrentes, par exemple, est celle de l'inadéquation des dispositifs d'encouragement au mécénat dans des territoires où existent déjà de nombreux dispositifs de défiscalisation. Faut-il créer un fonds particulier dans chaque région ? concevoir un système indexé sur les défiscalisations mentionnées pour conférer aux dispositifs de mécénat un différentiel attractif vis à vis de ces dernières ?

2.4.5.1 Modifier les textes sur les Conseils de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE)

L'existence de ces Conseils constitue déjà une adaptation réglementaire, puisqu'ils n'existent qu'en Outre-mer. Consultatifs, placés auprès des Conseils régionaux, mais auxquels les Conseils généraux peuvent également faire appel dans leurs domaines de compétence (loi ATR de 1992), les CCEE réunissent actuellement des partenaires publics et privés sans aucune participation des DRAC ni des autres administrations de l'État, à l'exception des Universités, des CRDP, des CIJ. Ils ont un large pouvoir d'initiative et peuvent s'auto-saisir d'une question qui leur semble importante ou urgente. Ils ont notamment tenu des colloques thématiques portant sur des sujets variés, colloques dont les Actes sont publiés¹⁰⁶ ; ils tiennent par ailleurs une conférence permanente annuelle à Paris, à présidence tournante entre les cinq régions-départements, conférence qui leur permet de confronter leurs expériences et leurs positions. Si leur bilan présente un grand intérêt, il serait intéressant d'en développer le rôle. Il faudrait pour cela instituer la présence en leur sein, avec voix consultative, des DRAC, des Rectorats (Délégations à l'Action Culturelle), des DRAE et des DR/DDJS. Il serait également utile que soient associés les services culturels des principales villes, étant donnée l'importance de ces dernières dans la politique culturelle. Cette instance deviendrait ainsi un lieu de concertation et de coordination, pour instaurer un débat entre les administrations, les associations, et les institutions et professionnels, dans le respect des rôles et des attributions de chacun (et notamment, du côté de l'État, de ses pouvoirs régaliens ainsi que, du côté des Collectivités territoriales, du principe de leur libre administration). Pour cela, il est nécessaire de revoir les textes qui instituent le système de désignation de leurs membres, selon une procédure trop complexe et rigide qu'il faudrait simplifier et assouplir.

2.4.5.2 Adapter les critères d'évaluation

Soutenir la spécificité culturelle des territoires oblige, par principe, à ne pas apprécier les activités culturelles à l'aune de celles de la métropole, c'est à dire de la culture savante et officielle. Pourtant, la fonction régalienne de l'État doit être respectée, par exemple en matière de validation des formations et des diplômes. L'art se situant dans un contexte largement international, les critères « locaux » - pour l'instant d'ailleurs indéfinis – ne peuvent suffire, du moins si l'on poursuit un objectif économique. Dans les Outre-mers, cet objectif doit-il primer ? Le risque est grand, si l'on répond positivement à cette question, de perdre toute originalité, et de surcroît les artistes accepteront mal d'être jugés sur des critères exogènes, nouvelle marque du pouvoir imposé ; mais si l'on récuse la logique économique, les activités artistiques peuvent-elles survivre ? Une réflexion sur l'adaptation des critères d'évaluation s'impose pour trouver un chemin viable.

Si l'on admet l'adaptation des critères d'évaluation, comment procéder pour que cette adaptation ne soit pas une simple sous-qualification, qui ne rendrait évidemment service à personne, et surtout pas aux Ultramarins ? Cette question ne

¹⁰⁶ Par exemple, en 1989, « Identité, culture et développement » ; en 1994, « La coopération régionale, facteur de développement »

peut être tranchée par un simple rapport, encore que l'on puisse sans peine apercevoir l'un des éléments de spécificité sur lesquels travailler, le caractère plus transdisciplinaire, plus « métissé », montrant une plus grande continuité entre les formes artistiques, d'un génie créatif fondé sur ce riche patrimoine immatériel dont nous avons parlé. Je suggère de lancer sur ce point un chantier de réflexion associant aux administrations centrales et aux inspections générales les DRAC ultramarines ainsi que des représentants des domaines concernés, responsables culturels ultramarins compris.

De même, la question de la vocation des musées et des archives à collecter, à conserver et à valoriser le patrimoine immatériel se pose, pouvant pour l'instant donner prise à des contestations sur les « fonds constitutifs » des nouveaux musées et sur les crédits de recherche et d'acquisition. L'importance, sinon la prévalence de l'immatériel dans les cultures ultramarines commande de modifier, sur ce point, la doctrine classique, ce qui sera d'ailleurs utile pour les institutions comparables de la métropole. Sans parler des nouveaux musées où cette dimension ne fait pas problème pour leurs initiateurs, les musées plus anciens se doivent de l'ajouter à leur vocation initiale, avec l'appui du ministère.

En ce qui concerne la plainte de certaines autorités préfectorales sur les délais et les coûts des opérations d'archéologie préventive, pénalisants du fait de l'étroitesse des bandes côtières et de la superposition des projets actuels avec les sites archéologiques les aménageurs et les investisseurs, je ne pense pas que l'adaptation réglementaire soit la bonne solution, du fait du précédent que cela introduirait, prétexte à des mesures dangereuses pour la mémoire du sol de la nation. Revoir l'organisation des services en les dotant de meilleurs moyens en personnel et consacrer à ce secteur des moyens plus importants me semble préférable à tous égards.

2.4.5.3 Financer exceptionnellement l'enseignement artistique spécialisé

Aux termes de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, l'État ne peut plus financer les établissements d'enseignement artistique spécialisé qui relèvent désormais des Collectivités territoriales, avec transfert des crédits correspondant ; or, dans la plupart des régions ultramarines, aucun transfert n'a eu lieu puisque rien n'existe. Une mesure de ratrapage ne serait que justice, mais surtout sans cela l'enseignement artistique demeurera insuffisant face à la demande, et à l'intérêt qu'il présente sans la perspective du développement.

2.4.5.4 Rétablir les crédits européens pour l'investissement culturel

Jusqu'à l'actuel CPER disponible pour l'investissement culturel, les crédits européens, dont les enveloppes régionales sont gérées par les préfets de région, sont aujourd'hui réservés à d'autres usages, et seul un « montage » permettrait de les mobiliser pour la culture – très à la marge – en passant par les enveloppes « tourisme » et « recherche ». Du fait de l'importance de la culture dans le développement – touristique certes, mais pas seulement, puisqu'elle est un facteur

d'éducation et d'ouverture intellectuelle ainsi que de dynamisme social -, il faut absolument renégocier l'emploi de ces enveloppes importantes pour qu'en particulier la restauration et la mise en valeur du patrimoine entrent à nouveau dans leurs domaines d'éligibilité.

2.4.5.5 Adapter les règles de maîtrise d'ouvrage et de mise en concurrence des maîtres d'œuvre dans les monuments historiques

Le code du patrimoine (art. L 621-29-2 et L 622-25), associé au décret 2009-748 du 22 juin 2009 et à la circulaire du 1er décembre 2009, implique que l'État, subventionnant une opération MH (titre VI) ne peut exercer directement la maîtrise d'ouvrage pour le compte du propriétaire. Dans nombre de communes, l'inexistence de services techniques et l'impécuniosité de la Collectivité interdisent à celle-ci d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur les monuments classés ou inscrits aussi bien que de payer régulièrement les entreprises qui dès lors évitent de répondre aux appels d'offre qui sont alors infructueux. On mesure les conséquences d'une telle situation, désastreuse pour les édifices dégradés. Ici, il est clair qu'il faudrait déroger aux règles en permettant aux DRAC de financer et d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur le titre V. De même, le décret 2009-749 du 22 juin 2009 et la circulaire du 1er décembre 2009, pour les édifices n'appartenant pas à l'État, mettent fin au monopole des ACMH qui entrent en concurrence avec d'autres architectes compétents en matière de patrimoine. Cette règle ne peut s'appliquer dans les Outre-mers qui, du fait de la faiblesse des montants d'opérations et de l'éloignement, n'attirent pas d'architectes du patrimoine.

2.4.5.6 Rapprocher les décisions des utilisateurs : déconcentrer toutes les procédures possibles

On connaît les réticences des ministères à déconcentrer leurs financements, craignant de ne plus pouvoir exercer leur contrôle technique voire de perdre tout simplement ces enveloppes au moment où les préfets gagnent en puissance et peuvent plus aisément jouer sur la fongibilité budgétaire. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ce sont les préfets qui réclament le plus fermement ces déconcentrations. Il m'est difficile de me prononcer sur une question qui est somme toute de philosophie et d'organisation générale de l'administration publique. Pour les Outre-mers, plus éloignés, spécifiques, la question se pose de manière plus cruciale qu'ailleurs. Je dois simplement signaler que pour certains dispositifs assez marginaux, tels que les manifestations artistiques de qualité (MAQ), les avantages d'une telle déconcentration ne font aucun doute ; pour d'autres, tels que le FEAC, c'est plus discutable, puisqu'ils résultent seulement de l'espoir de voir les Collectivités territoriales abonder les fonds existants, au risque, à terme, de voir la contribution de l'État diminuer voire disparaître. Je préconise un débat sur ce point entre l'Administration centrale de la Culture et les DRAC d'Outre-mers pour étudier l'ensemble des dispositifs et peser les avantages et les inconvénients de la déconcentration des différents dispositifs existants.

Le dispositif en lui-même des MAQ ne nécessite aucune réforme ; mais, centralisée à Paris, son application en est compliquée. Toute ville possédant un

casino peut proposer à ce dernier le financement du déficit d'une manifestation culturelle de qualité, en échange d'une défiscalisation de 5% de ses bénéfices. La municipalité établit la demande, la DRAC expertise et les services fiscaux parisiens décident sur avis des services fiscaux régionaux. De cette manière, les délais sont beaucoup trop longs (de l'ordre d'un an) ce qui empêche l'application du dispositif ou met en péril le producteur de la manifestation. Il faudrait donc obtenir le rapprochement de la décision par rapport à la demande, donc sa déconcentration.

Pour ce qui est du FEAC, je suis plus circonspect. Sa déconcentration a été demandée par le préfet de la Région Réunion. Il est vrai que son fonctionnement n'est guère satisfaisant, mais cela provient davantage de l'inégalé qualité des dossiers de demande et d'un nombre de réunions de la commission de sélection trop restreint et peut-être mal échelonné dans l'année¹⁰⁷ que de la position, centrale ou déconcentrée, du dispositif. D'une manière générale, il me semble qu'il faut, surtout dans les Outre-mers où il est nécessaire de développer l'initiative et l'autonomie, être plus favorable à des systèmes déconcentrés, responsabilisant les partenaires sans pour cela se priver d'un contrôle classique des services centraux compétents. Cet exemple montre à quel point le débat serait utile.

2.4.5.7 Renforcer les moyens de maîtrise d'ouvrage

L'insuffisance des maîtrises d'ouvrage s'avérant être l'un des freins au développement culturel, tout doit être mis en œuvre pour y remédier : encouragement à la structuration professionnelle représentative, création d'associations de gestion, subventionnement d'AMO d'ingénierie culturelle , etc. Des formations pourraient être proposées en relation avec le CNFPT ou d'autres organismes, et la fonction de Conseil des DRAC – qui ne peut aller, sauf en certains domaines bien précis et déjà mentionnés tels que la restauration de monuments historiques en péril, jusqu'à la maîtrise d'ouvrage proprement dite – devrait être réaffirmée et développée, avec les modifications organisationnelles afférentes (permanences publiques etc.).

2.5 Des mesures spécifiques à prendre

2.5.1 Patrimoines immatériels et langues, les flambeaux des créolités¹⁰⁸

«Ici, la parole initiale était un conte à mille facettes où se mêlaient le rire, le dérisoire, le clair et le mystère, le proche et le lointain. Et dans ces contes créoles que j'explorais maintenant, le Dit devinait les vérités de ces hommes rassemblés, il en cueillait les rémanences, et son vouloir allait en dynamique plurielle où l'on se dénommait *dans* et *avec* les Autres. L'on devait se re-construire en dérive, en interaction, en souplesse ouverte, vivre l'échange disponible dans l'appétit des

¹⁰⁷ Je suggère 3 réunions et non 2, une début octobre, une fin janvier et une début mai, pour mieux correspondre aux calendriers de programmation artistique

¹⁰⁸ Il va de soi que le terme est à prendre dans son sens philosophique, celui de cultures plurilingues, composites qu'elles soient ou non « autochtones », du fait de l'histoire qui les a placées en situation de dépendance et de nécessité au moins de diglossie

sources initiales et dans leurs traces recombinées... »¹⁰⁹

J'ai déjà insisté sur ce point : la culture immatérielle, avec sa relation particulière à la nature, avec sa dimension plurilingue, constitue la base des sociétés créoles et autochtones, base d'une vivacité absolue, traversant la plupart des catégories sociales, à la fois support d'identité et ouverture au monde. Les ateliers des EGOM l'ont pris en compte ; les acteurs culturels s'en revendiquent souvent, les élus aussi. Quant à la population, c'est elle qui manifeste le plus grand enthousiasme, qu'il s'agisse de réveiller les rythmes du *gwo ka*, d'emprunter aux Africains et aux Calédoniens le *soukouss* et le *kaneka* ou d'écouter des musiques nouvelles, le *zouk*, entré rapidement dans les répertoires, en étant l'expression la plus connue, mais il y en a d'autres bien plus contemporaines. C'est donc la culture immatérielle et linguistique qu'il faut prendre pour fondement commun et transdisciplinaire de la construction d'une politique culturelle qui nous conduira du conte à la poésie et au théâtre, de la musique à la danse, du français au créole ou au palinka, des maisons créoles aux *carbets*, des autels à Saint-Expédit aux temples tamouls, des artisanats traditionnels aux arts visuels contemporains, des *abattis* guyanais au développement durable, du rite à la performance, jusqu'aux technologies les plus modernes qui constituent autant de moyens adaptés à notre temps de transmettre mais aussi d'innover. C'est la culture immatérielle et linguistique vivante qui, en quelque sorte, rendra cohérents culture savante et culture populaire, oralité vernaculaire et slam aussi bien que littérature académique, patrimoine et création, identité et métissage. Elle renverse la situation, transformant les handicaps en atouts, l'insécurité linguistique en aptitude à l'apprentissage des langues, les complexes et les mauvaises consciences en fondements d'une ouverture libérée à la modernité. Elle donnera du sens à l'action publique, quels qu'en soient les partenaires, et armera moralement les politiques culturelles, mais pourra également servir d'appui intellectuel à la confrontation de celles-ci aux épreuves des besoins sociaux et économiques, par conséquent à l'action interministérielle.

Cette culture immatérielle – et par conséquent la culture matérielle qui l'accompagne et dont elle sous-tend les spécificités -, il faut l'envisager sous plusieurs aspects : la connaissance (recherche), la préservation patrimoniale, la transmission et la diffusion, la valorisation, dont rien n'interdit, s'agissant de patrimoine, que des dépenses émargent aux crédits du programme « Patrimoine ».

2.5.1.1 Connaissance

Il y a urgence à collecter la littérature orale (corpus des contes et légendes, chansons, expressions et proverbes...), les langues « rares » dont, dans certains cas, le nombre de locuteurs est aujourd'hui inférieur aux indicateurs les plus optimistes de survie, à recueillir les savoirs empiriques (usages des plantes, modes de préparation culinaire...), à noter les modes de construction adaptés aux conditions climatiques des Tropiques, à comprendre les techniques, en rapide voie de rupture de la transmission, des artisanats et arts traditionnels. L'initiative, en réponse aux préconisations de l'atelier Culture des EGOM, de la création d'un « Pôle d'excellence dans le domaine de la politique linguistique et des traditions orales » (avec l'Université, Langues O, la DGLFLF, mais aussi impliquant les

¹⁰⁹ Patrick Chamoiseau, 2006 , « Ecrire en pays dominé », Paris, Gallimard, Folio (1ère édition 1997)

autorités coutumières amérindiennes et noires-marron ainsi que les Collectivités territoriales) est à l'étude en Guyane. Ce projet est partiellement inspiré de l'expérience de l'Académie des langues kanak de Nouvelle-Calédonie, mais il vise un objectif plus large, celui d'une plate-forme expérimentale de conception d'une politique linguistique régionale coordonnant par concertation le plus grand nombre possible d'actions ministérielles, et s'ouvrant sur les Etats voisins ainsi que sur leurs institutions de recherche et d'enseignement. C'est un projet à privilégier, en prenant en compte les langues menacées, mais aussi les langues minoritaires et les autres langues parlées sur le territoire. On se propose aussi de ne pas se limiter aux langues mais d'envisager le pôle comme traitant de l'ensemble des questions culturelles relatives aux communautés concernées. Il faut aussi veiller à ne pas figer et ossifier la tradition comme l'avait fait, en son temps, le Félibrige en Provence – ni, d'ailleurs « mythologiser » et « réinventer » les traditions, en un mot les essentialiser. La conception de ce pôle est en cours¹¹⁰, mais il est d'ores et déjà acquis que son acte fondateur sera l'organisation en 2011, dans le cadre de l'Année des Outre-mers, d'États généraux du multilinguisme, dans l'esprit de ce qui avait été fait naguère dans le cadre européen. De même, à La Réunion, la Région et la DRAC ont en projet la création d'un Pôle régional des littératures (y compris orales, le conte) et de la pluralité linguistique. Ce pôle a vocation à s'ouvrir à l'Université et au Rectorat ainsi qu'aux autres Collectivités territoriales (la ville de Saint Denis a souhaité en faire partie).

Connaissance encore, celle des artisanats d'art ou « arts traditionnels », déjà cités, à mieux étudier pour fonder des possibilités d'enseignement par des Maîtres d'art dont il faudrait, ici, adapter le statut. C'est en soi un domaine, relevant certes des savoir-faire donc du patrimoine immatériel, mais qui débouche sur des activités économiques directes, ainsi bien sûr – mais c'est le cas pour tout ce qui touche au patrimoine – que sur des activités touristiques.

2.5.1.2 Conservation

S'il est un sentiment partagé, c'est bien que l'ensemble des savoirs (images, textes, parole) est en danger, que la transmission est rompue. La nécessité se fait jour d'un grand chantier national destiné à préserver et, ainsi, pouvoir transmettre ce qui, épars, est connu ou le sera après collecte ; d'un grand chantier pour conserver archives familiales aussi bien qu'archives audiovisuelles (on a voici à peine deux décennies détruit, faute de place, d'innombrables archives de RFO...) : la création d'une banque numérique du patrimoine, ou plutôt d'un réseau inter-institutionnel de conservation des archives, s'impose¹¹¹. Un plan d'urgence de numérisation est à concevoir, la réflexion technique du réseau devant se faire suffisamment vite pour que les diverses initiatives qui se profilent voire s'expérimentent déjà n'aboutissent

¹¹⁰ Une étude de faisabilité est diligentée, avec le concours de la DGLFLF qui joue ici un rôle primordial d'expertise et de financement, sous la responsabilité de la Conseillère spéciale au livre, à la lecture, au domaine linguistique et au patrimoine immatériel, et avec un comité de pilotage interministériel

¹¹¹ Le Département de La Réunion, avec l'aide du MCC, met actuellement en place une numérisation de ses fonds iconographiques sur l'Océan indien : « l'Iconothèque historique de l'Océan indien » (35 000 fiches et numérisation des images en cours). Par ailleurs, sur les crédits du « grand emprunt », il envisage de numériser l'état civil de La Réunion. Parallèlement, les fonds du MAE pourraient accompagner la demande du gouvernement des Seychelles d'une numérisation de leur état civil afin de le rendre interopérable avec celui de La Réunion voire de Maurice, les origines de leurs populations étant sensiblement identiques et croisées

pas à une juxtaposition incohérente de systèmes incompatibles¹¹². La numérisation par l'INA des archives audiovisuelles de l'Outre-mer est nécessaire, la question de son financement restant aujourd'hui posée et à trancher (prélèvement sur sa dotation, comme le laisse entendre le ministère, ou crédits spécifiques supplémentaires ?). La question des archives de l'Outre-mer à Aix-en-Provence, dont nombreux sont ceux qui regrettent l'éloignement et, malgré le dévouement de ses personnels, l'insuffisance des moyens, ne pourra être résolue que par une numérisation accélérée, actuellement impossible non faute de crédits d'externalisation, mais de personnel scientifique d'encadrement. Je suggère une mesure spécifique de planification pour mettre à disposition des Ultramarins, de plus en plus nombreux à vouloir les consulter, les archives en question. Est demandée la numérisation des images et de l'état-civil, sur des normes compatibles avec celles des pays voisins qui ont des liens, du point de vue de l'histoire de la Traite ou des immigrations, avec nos Outre-mers. Un « besoin social d'histoire » se manifeste ; sa légitimité justifie qu'on le satisfasse.

La numérisation est éligible au grand emprunt : avec le plan de remise à niveau des enseignements supérieurs, c'est une priorité que le ministère pourrait défendre.

2.5.1.3 Transmission et valorisation

La question linguistique est évidemment la plus difficile, ce d'autant que les créoles des différentes régions sont spécifiques, et que les questions de graphie ne sont pas tranchées pour eux – comme d'ailleurs pour les langues autochtones -, dans la mesure où les choix sont dictés par des considérations idéologiques pour l'instant irréductibles. On compte près de 2 millions de créolophones français. A La Réunion, 60% des enfants entrant à l'école sont exclusivement créolophones ; en Guadeloupe et en Martinique, le pourcentage est sensiblement inférieur, du fait du développement des crèches, mais partout règne une «insécurité diglossique », facteur d'échec scolaire, alors que la diglossie devrait être un atout si l'on parvient à un « bilinguisme maîtrisé ».

La question fondamentale est celle de la mise en cohérence des différentes autorités administratives, préfectures, rectorats, DRAC, sur le statut des langues maternelles et les stratégies de l'acquisition du français, en tout état de cause indispensable à chacun. Ici les différences de points de vue entre interlocuteurs¹¹³ rendent difficile une politique d'ensemble, la théorie de la pédagogie linguistique convergente, prônée par les linguistes et les pédagogues qui s'appuient sur des réflexions théoriques aussi bien que sur des expériences convaincantes, ayant encore des détracteurs. Schématiquement deux positions sont en présence : la traditionnelle lutte contre la langue maternelle à laquelle on veut substituer le français, ce qui est d'ailleurs parfois soutenu non seulement par les enseignants mais aussi par les parents d'élèves ; et l'apprentissage du français sur la base des éléments communs aux deux langues, après avoir, dans un premier temps, « sécurisé » et même enrichi les acquis de la langue quotidienne. C'est une

¹¹² Projet MANIOC de bibliothèque numérique porté par l'UAG et intéressant les 3 DFA, soutenu par les DRAC, etc.

¹¹³ Les autorités préfectorales et, dans une moindre mesure, rectorales – sauf en Guyane -, y sont plutôt opposées, avec l'argument du risque de l'enfermement dans l'insularité

question qui devra être rapidement tranchée, non d'un point de vue idéologique – la question de la diversité linguistique et culturelle ne se pose plus sur ce plan – mais sur le plan technique pour choisir le dispositif le plus efficace pour les enfants. Comme le remarque justement Xavier North¹¹⁴, les Outre-mers français préfigurent, de ce point de vue, la construction d'une Europe multilingue – donc multiculturelle (20 langues officielles...). Pour notre part, nous estimons que si les peuples des fleuves guyanais sont « naturellement » bi ou trilingues (leur langue maternelle, une ou le plus souvent deux langues vicinales), il n'y aurait aucune difficulté, si l'on adoptait la bonne méthode, à ce qu'ils parlent au minimum français de surcroît...

Si l'enseignement du créole a progressé (création d'un CAPES etc.), le véritable problème est celui des petites classes, où il est difficile pour les rectorats de disposer en nombre suffisant de professeurs des écoles bilingues ou d'intervenants en langue maternelle (ILM). Si c'est possible pour le créole, les problèmes sont plus complexes lorsque coexistent, comme en Guyane, une trentaine de langues « maternelles »¹¹⁵, requérant des solutions sinon spécifiques, du moins adaptées. Les rectorats ont fait de remarquables efforts pour augmenter le nombre d'intervenants habilités et celui des classes bilingues, mais se posent des problèmes budgétaires et statutaires qu'il est facile d'imaginer. Une expérience intéressante est menée en plusieurs lieux, comme dans les écoles de Basse-Terre, où l'on fait intervenir des personnes qui parlent créole et enseignent les modes de préparation culinaire, les manières de table etc.

Un fonds incitatif pour le développement linguistique des Outre-mers a été créé par la DGLFLF ; c'est une excellente initiative, qui devra être pérennisée et renforcée (250 000 euros en 2010). La Fondation Chirac pour la préservation de la diversité culturelle et linguistique pourrait être sollicitée, dans le cadre du programme Sorosoro. Dans un autre ordre d'idées, RFO a progressivement donné une plus grande place aux créoles ; il faudrait concevoir de véritables programmes culturels fondés sur le projet de partager plus largement les langues existantes dans les différentes régions. Cours de langues à la télévision et à la radio, téléchargeables, tout un arsenal est à tester à partir de l'outil radio-télévisuel.

L'UNESCO a récemment distingué, en tant que « patrimoine culturel immatériel mondial, le *maloya* réunionnais : il faut remarquer ici que c'est d'abord une initiative de la Région Réunion, celle des « Zarboutan Nout kiltir » (arcs-boutants de notre culture), procédure de distinction de savoirs traditionnels d'excellence, inspirée par les « trésors nationaux vivants » japonais, puis la capacité scientifique et administrative d'une grande institution patrimoniale en préfiguration, la MCUR, enfin l'efficacité de l'administration centrale (DAPA) qui, conjuguées, ont abouti à ce succès. Preuve que c'est possible... et que l'on peut, ce qui serait très valorisant, poursuivre sur cette lancée avec d'autres patrimoines immatériels ultramarins¹¹⁶. Une nouvelle demande est en cours d'instruction, celle du *maraké* et des chants *kalawu*, ensemble de rituels initiatiques des Amérindiens Apalaï et Wayana, groupes caribes de l'intérieur de la Guyane ; au contraire du *maloya*, ces rituels

¹¹⁴ Discours introductif au colloque de Praia (Cap Vert)

¹¹⁵ RENAULT-LESCURE Odile et GOURY Laurence (dir.), *Les langues en Guyane, Vents d'ailleurs-IRD Editions, 2009*

¹¹⁶ VERGES Françoise et MARIMOUTOU Carpanin (dir.), MCUR, La Réunion, « Zarboutan nout kiltir 2008 »

sont menacés de disparition rapide, et c'est dans la liste de sauvegarde qu'ils sont candidats à l'inscription. Il faut se fixer comme objectif d'obtenir, en six ans, l'inscription d'au moins un élément de ce riche patrimoine par région.

Il faut développer les lieux d'expression, de partage, de cette richesse culturelle certes très liée aux différentes cultures minoritaires, non obligatoirement désireuses de sortir de leur aire sociale, mais c'est une condition de la diffusion culturelle et de la créolité moderne. Les liens doivent être renforcés entre culture immatérielle et spectacle vivant, sans compter la télévision qui commence à s'intéresser à cette question, qui n'hésite plus à diffuser des émissions en créole, mais qui doit encore s'enrichir de programmations d'initiation linguistique dépassant, lorsqu'il y a lieu, le simple bilinguisme. Sur le terrain, fonctions patrimoniales et de transmission peuvent se combiner, comme le montre le cas exemplaire du centre culturel de rencontre de Fonds Saint-Jacques, qui a axé avec succès sa programmation sur la culture orale et immatérielle de la Martinique. La création contemporaine n'est pas bannie de cette possibilité de croisement entre collecte, étude et diffusion : les capacités dans l'usage performatif de la parole, slam, rap, permettent déjà l'émergence d'artistes professionnels et ouvrent à la jeunesse des perspectives de synthèse décomplexée entre tradition et modernité.

2.5.1.4 Donner aux DRAC les moyens de prendre en compte le PCI

Les DRAC sont aujourd'hui dans l'incapacité de prendre en compte, pour ce qui les concerne, du fait de la spécialisation des Conseillers, l'ensemble des questions relevant de la culture immatérielle ; on pourrait penser que c'est une bonne chose, puisqu'il s'agit au fond d'un domaine éminemment transversal. Je souhaite néanmoins insister sur l'intérêt que présenterait la constitution dans chaque DRAC d'un pôle ethno-sociologie/langues/patrimoine immatériel/livre, innovation à étudier éventuellement avec la révision de la charte des effectifs que j'ai préconisée plus haut. A ce propos, il faut noter l'incompréhensible disparition, sans aucun débat, de la mission du patrimoine ethnologique et du Conseil du patrimoine ethnologique, à l'occasion de la réorganisation, dans le cadre de la RGPP, de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication. Cette mission, qui ne représentait pourtant qu'une dépense minime, n'existe plus dans la nouvelle DG1. Elle est pourtant indispensable, au même titre que les autres administrations spécialisées et les Conseils consultatifs qui leur sont associés, pour impulser une politique cohérente au niveau national et créer les conditions de la validation technique des projets. Sa nécessité est d'autant plus indiscutable que la France est partie à la convention internationale de l'UNESCO pour le patrimoine culturel immatériel, ce qui lui donne la responsabilité de la sélection des propositions, ainsi que de l'élaboration, de la validation et de la transmission des dossiers. Pour les Outre-mers, si l'on suit ma proposition de faire des patrimoines culturels immatériels et de leur dimension linguistique un fondement de la politique culturelle de l'État, le rétablissement de cette mission s'impose, la DGLFLF ne pouvant être compétente que sur le plan linguistique.

2.5.2 Renforcer les actions en matière d'architecture et

d'urbanisme

Le développement endogène de compétences en matière d'urbanisme, d'architecture aussi bien que de restauration patrimoniale est une priorité.

La question de l'urbanisme est, on l'a vu, des plus préoccupantes. Plusieurs expériences, comme à Saint-Pierre de La Réunion, démontrent l'intérêt d'une revitalisation urbaine, non seulement économique mais sociale, fondée sur un projet d'aménagement culturel. Les moyens ne manquent pas, en particulier la mise en œuvre de ZPPAUP – à rebaptiser de manière moins barbare et plus attractive – pour lesquelles des aides financières à des recrutements d'AMO sont possibles, afin de pallier les insuffisances de maîtrise d'ouvrage des municipalités pour les études, en profitant de cette procédure pour former des professionnels sur place¹¹⁷. Il ne s'agit pas de « geler » la ville, d'empêcher sa modernisation, et ainsi de la dévitaliser, mais de choisir des fonctions et des formes architecturales en harmonie avec le tissu historique et patrimonial, avec les contraintes écologiques mais aussi leurs qualités. Cette évolutivité qu'il ne faut pas contrarier est dans la nature même du phénomène urbain, aussi bien en Outre-mer qu'en métropole, fait de perpétuelles mutations, de contraintes normatives imposées et d'affirmations symboliques puissamment identitaires.

Sur le plan de l'architecture, la question est d'abord celle d'une bonne prise en compte des techniques spécifiques de restauration adaptées au milieu tropical : un projet de colloque international (techniques, méthodes, philosophie...) a été évoqué, en partenariat avec le Brésil dans le cadre de la convention récemment signée, avec le Mexique pour l'archéologie, suivi d'une publication des Actes, d'un manuel et de fiches techniques. L'appui de l'École d'architecture de La Réunion, en cours de renforcement (cf. *supra*) pourrait être précieux. Il devrait déboucher notamment sur une modification des équilibres budgétaires et des modes d'intervention. Matériaux, techniques de construction, facteurs climatiques et sismiques de dégradation conduisent en effet à préconiser de diminuer les crédits de gros travaux à conserver pour des opérations emblématiques (avec concentration sur des cas suffisamment emblématiques plutôt que dispersion), et d'augmenter à due proportion les crédits d'entretien à la disposition des ABF en recourant à des techniques – et donc des entreprises – adaptées, autant que possible locales. L'orientation, déjà entreprise, de la conservation des monuments historiques vers l'architecture vernaculaire et les monuments culturels jusqu'ici relativement négligés (temples hindous etc.), bénéficiera de cette évolution technique et administrative.

D'autres partenaires peuvent intervenir, comme la Fondation du Patrimoine, déjà présente en Outre-mer mais dont l'action est en général jugée insuffisamment dynamique : son intervention est cependant tout à fait adaptée aux problèmes du patrimoine vernaculaire. Il convient de la mobiliser davantage, de même que les organisations de chantiers patrimoniaux de jeunes, comme ceux du CHAM, que par ailleurs les DDJS sont en mesure d'aider : leur efficacité en termes patrimoniaux se double d'une action intéressante de socialisation, voire de formation pré-professionnelle.

¹¹⁷

Un taux préférentiel de l'ordre de 80% a été évoqué par le directeur du patrimoine et de l'architecture

Le développement de « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (quatre pour l'instant, deux au moins en projet) est remarquable, et doit être encouragé, pour ses résultats en matière de sensibilisation des publics, de formation des jeunes, aussi bien qu'en matière de développement touristique. Il est souhaitable, afin de donner davantage d'efficacité au dispositif, d'étudier la possibilité de fusionner, lorsqu'un musée existe déjà, celui-ci avec le CIAP.

Sur le plan muséographique, le soutien aux grands projets déjà évoqué ainsi qu'aux rénovations, comme celle du musée d'archéologie amérindienne de Fort-de-France, doit être affirmé ; mais il serait intéressant que se développent des partenariats avec des institutions culturelles métropolitaines, comme celle dont a donné l'exemple le musée du Quai Branly qui dépose, sur convention, des collections lui appartenant au musée Schoelcher de Guadeloupe.

Enfin, une politique éditoriale plus systématique (Itinéraires du patrimoine par exemple, Guides archéologiques de la France) est essentielle à tous égards, en veillant à l'efficacité des circuits de distribution.

2.5.3 Une réparation : l'introduction de la dimension coloniale et des Outre-mers dans les manuels scolaires

Dans certains Outre-mers (les trois DFA), l'Éducation nationale (CRDP) a éprouvé le besoin de doter les élèves de l'école, du collège et du lycée de fascicules additionnels à leurs manuels¹¹⁸, preuve que ces derniers ne donnaient pas une suffisante lisibilité à l'histoire des Outre-mers – et plus généralement à l'histoire coloniale française – non comme histoire spécifique, mais comme part de l'histoire de la France. Ces fascicules, fort bien faits au demeurant, donnent des Outre-mers une vision nouvelle, réparatrice – pour les Ultra-marins – et plus simplement nécessaire à la compréhension de l'« identité française », dont les Outre-mers sont une composante à divers titres : les plantations, bien sûr, le « génocide » amérindien aux Antilles – à traiter de manière plus complète –, l'esclavage, l'engagisme, les luttes sociales, la départementalisation...

C'est un progrès, mais à mon sens insuffisant. Géographie, histoire, archéologie des régions ultra-marines constituent, pour l'histoire moderne et contemporaine de la France tout entière, un sujet qui mérite une place dans les manuels généraux, et non seulement dans les livres donnés aux enfants des Outre-mers. Qui connaît le rôle des Outre-mers et des colonies dans l'enrichissement de la France de l'époque moderne, Félix Eboué, les mouvements de résistance insulaires dans l'épopée de la France libre ? De même que les Ultramarins ne pourront accepter la culture universelle que lorsque leur culture en fera partie, ils doivent voir leur histoire prendre toute sa place dans l'histoire universelle, et d'abord dans celle de la France. Je suggère donc d'entreprendre une modification des manuels scolaires, ce qui n'est pas du ressort direct du MCC, mais une entreprise commune avec le ministère de l'Education nationale n'est pas inenvisageable. C'est en tout cas une mesure fondamentale, utile à la compréhension de notre temps et réparatrice, qui

¹¹⁸ « Histoire, géographie Antilles françaises », Cycle 3, Hatier international/, Paris 2007 ; « Histoire géographie Antilles-Guyane », collège, Hatier international/CRDP Antilles-Guyane, Paris, 2001

demande évidemment de respecter des procédures de validation et du temps.

Dans la même optique, la mise en valeur des « grands hommes et grandes femmes » des Outre-mers, par divers moyens (aménagement public de leurs maisons natales etc.), est souhaitable. On sait quel rôle l'identification des « héros » joue dans la construction des communautés. Ici la question est évidemment celle du choix de ces héros, qui fera débat, puisque l'histoire de ces régions est coloniale, donc ponctuée d'événements violents. Le débat lui-même obligera à approfondir les connaissances de chacun, à prendre conscience de l'importance mémorielle de cette histoire complexe, et à relativiser les jugements téléologiques en acceptant de remettre en contexte les événements et personnages historiques. Les musées, les archives ont un rôle naturel à jouer dans cette perspective, mais on peut aller plus loin grâce à la télévision, l'édition etc.

2.5.4 Promouvoir les artistes

L'ONDA, dont deux Conseillers conduisent encore quelques actions relativement marginales de repérage avec les DOM – à La Réunion essentiellement, en liaison avec le festival Tempo de Saint-Leu – est prêt, si on lui en donne les moyens et si la convention d'objectifs l'intègre sous forme d'avenant, à reprendre son travail en Outre-mer, revenant pour ces derniers aux objectifs qu'il avait en métropole initialement, afin de tenir compte du retard pris. Il s'agirait de favoriser la confrontation d'artistes ultra-marins et d'artistes métropolitains, régionaux ou européens et la circulation d'œuvres dont l'insularité rend difficile la venue, de manière à « oxygénier » la création ; et de renforcer les procédures de repérages des talents émergents, ainsi que de mieux les suivre ensuite pour les aider à se perfectionner et à se renouveler. Mais il est pour moi évident que l'ONDA devrait combiner son action avec celle de l'Agence, dont il devrait faire partie (cf. *supra*), et avec Cultures-France.

Bien d'autres questions se posent, mais relèvent de la gestion normale des partenaires appuyés par l'État, augmentation du nombre de résidences d'artistes, de salles de bonne qualité, et bien sûr formation. Plus spécifiques, ceux de l'obtention des visas pour la venue d'artistes des régions voisines ou transfrontalières, de l'exonération des droits afférents dans le cadre des échanges artistiques dans la zone de coopération, celui de l'octroi de mer qui pèse sur les œuvres d'art, les instruments de musique, les films, l'audiovisuel et l'accès à internet, du soutien aux festivals qu'il faut développer si l'on veut toucher la population. Tout cela nécessite des négociations dans la perspective de directives interministérielles à Paris, mais aussi des mesures plus simples d'ordre local, à la discréption des préfets qui devraient être mobilisés pour cela. Interpeller les grands bailleurs sociaux pour créer en rez-de-chaussée des bâtiments d'habitation des espaces à loyer modéré pour des ateliers d'artistes aurait l'intérêt de favoriser la pénétration de l'art et des artistes dans les cités, au plus près des habitants et en particulier des jeunes. Enfin, il serait utile d'encourager les acteurs culturels à s'organiser de manière à mieux valoriser le travail des différents artistes, seuls ou, le plus souvent, organisés en compagnies, dans le cadre de structures associatives telles que les CEDAC (Centres de diffusion et d'action culturelle, théâtre et musique)..

Pour la musique et le théâtre dans l'Océan Indien, existent des accords de

réciprocité entre SACEM et sociétés des régions voisines. La même chose serait à développer en zone Caraïbe.

2.5.5 Un plan d'ensemble à élaborer d'urgence pour le livre, la presse et la lecture

La question du livre et de la lecture est essentielle. La lutte contre l'illettrisme, ici particulièrement présent, est de toute première nécessité, et elle constitue un préalable, une condition de possibilité de la plupart des pratiques culturelles. D'autre part, le réseau des bibliothèques-médiathèques, comme partout, même s'il doit être modernisé et complété, et encore doté de plus amples moyens de pénétrer au cœur des parties les plus éloignées des territoires (avec des bibliobus ou en Guyane, des biblio-pirogues - en particulier) constitue le maillage culturel territorial le plus régulier. La constitution des fonds d'ouvrages et parfois même leur renouvellement - est cependant une dépense trop importante pour la plupart des Collectivités.

La DLL a diligenté une inspection portant sur la question de la lecture publique et de l'économie du livre en Outre-mer. Il faut attendre les conclusions de cette inspection pour proposer un plan cohérent susceptible d'enrayer la croissance des difficultés plus haut exposées. A ce stade, je préconise cinq directions d'action, à étudier techniquement :

- le réexamen des procédures et du volume des fonds destinés à compenser partiellement les surcoûts de transport (livre et presse) ;
- le renforcement des aides au réseau des bibliothèques-médiathèques en permettant le financement des fonds constitutifs, soit sur la DGD - en principe réservée aux investissements -, soit par un fonds dédié partenarial avec les Collectivités territoriales ;
- la création dans chaque région d'un centre régional du Livre ;
- l'accentuation des aides à la diffusion (Lire en fête, salons, politique événementielle, de même que la diffusion du système des chèques-livre, qu'il faudrait aider spécifiquement pour le faire mieux connaître avant que les Collectivités locales ne prennent le relais) ;
- la question de la presse semble avoir été moins étudiée que celle du livre en Outre-mer, et il semble indispensable de l'étudier techniquement de manière précise : faut-il alimenter la marge du distributeur en apportant une subvention destinée à faire baisser le coût de la presse ? quels contrôles opérer ? quelles évaluations ? par qui ?

L'aide pour l'acquisition de matériels spécifiques permettant le tirage sur place et en petite quantité de la presse nationale est une possibilité, à étudier en même temps qu'un dispositif d'aide à l'impression et au façonnage de livres. La direction générale des médias et des industries culturelles et la direction du livre et de la lecture pourraient préciser le seuil de rentabilité pour ce type de matériel et le rôle possible juridiquement de l'État dans ce type de partenariat.

En-dehors de l'intérêt culturel et éducatif évident à développer la pratique de la lecture, il faut souligner l'impact économique non négligeable de ce secteur, si l'on additionne les librairies commerciales, les personnels des bibliothèques et

médiathèques. La seule presse régionale compte, tous Outre-mers confondus, près de 1800 emplois directs...

2.5.6 Le cinéma : des questions techniques à résoudre

Il faut considérer cette question sous deux angles différents, celui de la diffusion et celui de la production.

Comme on l'a vu précédemment, trois problèmes essentiels sont posés : la participation des chaînes de télévision au financement de la production, la signature et la mise en application des conventions Régions/CNC et son corollaire, l'institution des commissions cinématographiques régionales, enfin le mise en œuvre de la TSA.

Financement de la production : il faut profiter de la réforme de France-Télévision pour augmenter les possibilités de participation (cf. infra), de même que veiller à l'inscription dans les cahiers des charges des bénéficiaires de fréquences une aide à la production quantifiée par ratio. La perception de la TSA enfin, réclamée par le secteur associatif et les réalisateurs au point que la mesure a été inscrite parmi les décisions du CIOM, fera le reste en ouvrant aux possibilités des fonds d'aide partenariaux.

Pour ce qui est des conventions, il convient que le MCC donne instruction aux préfets/DRAC de tenter de contractualiser dans les meilleurs délais – cela ne semble pas hors de portée. La difficulté majeure de la mise en place des commissions étant, pour raison d'enclavement, le risque d'endogamie, il convient de rechercher dans leur composition, outre les personnalités qualifiées régionales, des professionnels et spécialistes de pays de la zone (arc caraïbe et Mésoamérique pour les Antilles, Brésil pour la Guyane, Océan indien pour La Réunion), ce qui aurait aussi pour avantage d'ouvrir à des collaborations internationales et de faciliter la professionnalisation.

On a vu que la généralisation de la perception de la TSA inspire des craintes, et qu'effectivement une incertitude subsiste sur le bilan avantages/inconvénients – du moins pour les exploitants-diffuseurs commerciaux – de cette généralisation. Lorsqu'on connaît les possibilités qu'elle offre aux auteurs et créateurs en permettant l'ouverture d'un compte de soutien qui se monterait, en totalisant les quatre régions ultramarines, à une somme comprise entre 1 et 1,5 millions d'euros, il est hors de doute qu'il faille l'appliquer. Néanmoins, pour tester la mesure progressivement, je suggère – la mesure semble pouvoir être acceptée par le CNC – de décider de l'application à taux plein avec une mesure temporaire de montée en puissance progressive, de 2% en 2010 à 10,72% en 2014 – les exploitants se sont dits prêts à accepter un taux de 1%, ce qui est certes indolore, mais insuffisant. Symétriquement, les aides automatiques du CNC, rendues possibles par l'instauration de la TSA, seraient augmentées progressivement, au rythme de cette montée en charge.

Sur la question du numérique, il faut prendre en considération l'évolution technologique générale, qui devrait conduire assez rapidement à la suppression des copies argentiques. Il n'y a donc pas de choix, la mise systématique aux

normes numériques étant une nécessité. La solution face aux difficultés induites par les conditions climatiques défavorables passe par l'aide à la climatisation des cabines et à l'acquisition de matériels de rechange. Certes les exploitants perdent ainsi la certitude de leur monopole, mais leur présence « historique » sur place leur assure déjà une appréciable longueur d'avance sur d'éventuels concurrents.

A noter la nécessité de mettre en place là où cela n'existe pas encore (Guyane et Martinique) une commission du film (vérifier).

2.5.7 La réforme de France-Télévision et de RFO, une opportunité

Le retour de RFO dans le giron de France-Télévision depuis deux ans rebat les cartes de la diffusion et de la production. Dans le même temps, la perspective du déploiement prochain de la TNT dans les Outre-mers valorise le pôle ultramarin de France-Télévision qui sera l'opérateur du bouquet TNT, tout en fragilisant la télévision publique qui se trouve confrontée à la concurrence d'au moins une chaîne privée non astreinte aux obligations du service public. RFO a l'expérience de la recomposition (*Tempo*), aussi bien que le moyen de diffusion satellitaire. Pertinence technique et pertinence éditoriale se combinent donc au mieux.

RFO, à qui l'on reproche de ne pas jouer son rôle éducatif, aussi bien dans le domaine culturel en général que dans celui de la construction de la citoyenneté, ce qui est aussi une question de culture (histoire...), doit absolument être dotée des moyens d'une véritable politique de production de fictions (télé ou cinéma), avec l'inscription d'une mission explicite au cahier des charges d'un volet d'obligation de production locale, essentiel pour le maintien d'une filière professionnelle, sans quoi le secteur de la production qui s'éveille aujourd'hui en Outre-mer, ne parviendra pas à émerger malgré l'existence de talents émergents (cf. *supra*). L'exemple du second film prévu après le succès de « Rue Case-nègre » (« Saison blanche et sèche ») qui n'a pas trouvé de financement, ne doit pas se reproduire. Puisque RFO existe maintenant sur la TNT, elle doit être un lieu de production originale, mais il faut décider des sommes à affecter, mettre en place un système d'expertise... Si l'on ne commence pas à confronter les créateurs locaux au marché national et international, il n'y aura jamais de professionnalisation. France O peut s'appuyer sur 9 stations qui elles-mêmes produisent.

La chaîne de recomposition qu'était *Tempo* disparaîtra de fait, et libérera un canal pour le premier multiplex sur la norme MP4. Cela oblige à reprendre complètement l'économie de la production de RFO, simultanément à l'entrée dans le groupe. C'est une véritable révolution, mais c'est aussi une opportunité pour penser autrement la question de la culture dans la télévision régionale.

La décision présidentielle de couvrir la France métropolitaine par RFO/France O, « chaîne de la diversité », des différences, des grandes banlieues, est positive, mais elle pose des problèmes de méthode, sans compter que le retour sur les Outre-mers est extrêmement faible : l'image des Outre-mers est trop diverse pour la schématiser, et il faut veiller à équilibrer les choses en matière d'émissions « culturelles », qui doivent, par exemple sur le principe de magazines thématiques, demeurer en équilibre de représentation. L'Ultramarin métropolitain a des besoins

spécifiques (informations sur sa propre région, sur les pays de sa zone...). Dans cette optique, la proposition de créer un magazine d'information culturelle hebdomadaire conçu dans le maillage global du réseau ultramarin, à l'usage de journaux télévisés, des magazines, du net (nom proposé : *MMX* pour *Multitudes Métisses*) me semble excellente, de même que celle d'un « 2 minutes » quotidien (*mot à mot*) sur les mots des insularités françaises, et celle d'un magazine mensuel d'histoire des Outre-mers. Il faut penser que le réseau RFO/pôle ultramarin de France-Télévision sera de moins en moins exclusivement nord-sud, mais sud-nord et sud-sud ; c'est d'ailleurs la condition pour ne pas insulariser davantage chaque Outre-mer.

La question des coopérations internationales dans chaque zone est essentielle. Deux structures coopératives sont en passe d'être opérationnelles : à La Réunion (ARTOI, Association des Radio-Télévisions de l'océan Indien), née en 1989, et dans l'arc Caraïbe, région plus cohérente économiquement. Le but est de fédérer les télévisions publiques des pays voisins pour procéder à des échanges et fluidifier les productions, en particulier informations et magazines. Pour cela il faudra équiper ces télévisions d'un système permettant (via intenet) de recevoir et de produire/diffuser des émissions.

L'intérêt économique d'une production/réalisation locale de films est considérable. Or par exemple, depuis « la Sirène du Mississippi » (Truffaut) en 1967, pas un seul long métrage n'a été tourné à La Réunion. En métropole, les Régions financent les fonds de soutien à la production audiovisuelle (conventions CNC) ; il est probable qu'elles feront rapidement de même en Outre-mer, où une participation aux coûts de production par RFO permettra d'enclencher un cercle vertueux : constituer un volant d'activités susceptible de créer un nombre d'intermittents du spectacle, de mobiliser des talents locaux ou non, d'engager des coproductions internationales.

La question du plurilinguisme figure parmi celles qui pourront certainement recevoir des réponses intéressantes, avec les remixages et les recompositions de France O. Si la télévision ne diffuse en nombre et en qualité suffisants ni des émissions linguistiques ni celles consacrées au patrimoine culturel immatériel, le service public n'a plus de sens. En Polynésie, 50% des émissions radio-télévisées sont dans l'une des langues polynésiennes. Des solutions techniques simples, comme celles des sous-titrages¹¹⁹, sont à étudier et à tester ; il faudrait aussi imaginer des émissions d'apprentissage des langues, surtout pour le niveau élémentaire, sous des formes adaptées, c'est à dire ludiques.

2.5.8 Un effort de recherche à amplifier

Il s'agit, dans les différents domaines concernés par la culture, de tenter de construire des partenariats avec le CNRS et l'IRD ainsi qu'avec les Universités françaises et étrangères. Les besoins sont importants, les moyens de plus en plus limités, aussi faut-il, sans perdre l'espoir d'une programmation cohérente, être opportuniste.

Un état des lieux est indispensable. Un inventaire des recherches réalisées,

¹¹⁹

Créant aussi un intérêt à lire et contribuant par conséquent à consolider la capacité de lire

publiées ou sous forme de « littérature grise », et en cours, région par région – contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, on n'en dispose pas – est d'abord à établir, des recensions bibliographiques thématiques aussi, ouvrant sur une diffusion plus large des résultats universitaires, clé d'une meilleure connaissance.

Le renforcement des DRAC dans les domaines patrimoniaux de l'archéologie et de l'ethnologie est, comme on l'a vu plus haut, la première condition de cette entreprise nécessaire mais qui demandera du temps. Techniquement, la priorité devra porter sur La Réunion, qui n'a bénéficié daucun moyen systématique alors que l'archéologie des temps modernes (« industrielle », « coloniale ») y est indispensable, en complément, ou parfois en substitution de sources historiques très lacunaires. La nécessité d'une CIRA (commission inter-régionale de la recherche archéologique) pour l'Océan Indien (Réunion/Mayotte, compétente pour les Iles Eparses et les Terres Antarctiques Françaises), d'un service archéologique et d'une équipe INRAP autre que celle de Bordeaux, trop lointaine et peu disponible, est indiscutable. Parmi les domaines insuffisamment développés de l'archéologie, on note celui de l'archéologie sous-marine, pourtant ici d'un intérêt historique évident. Par ailleurs une mise à niveau des crédits de compensation liés au transfert de l'Inventaire pourra relancer une politique partenariale avec les Régions dans le domaine patrimonial en général.

Enfin, une programmation incitative sur appel à projets, dont les thématiques pourraient être élaborées par les Conseils de l'archéologie et de l'ethnologie/patrimoine immatériel en liaison avec les organes déconcentrés lorsqu'ils existent, sinon avec les DRAC qui associeront les chercheurs régionaux compétents, est indispensable pour faire le point sur certaines questions comme celle des « rues Case-nègre » et des cimetières d'esclaves, des évolutions technico-économiques des plantations, de l'évolution relative des sociétés et des écosystèmes, des typologies de production artisanale, comme bien sûr du recensement des patrimoines immatériels remarquables. Sur les questions portant sur les sociétés contemporaines, il est nécessaire d'élaborer les programmes de recherche et de restitution aux populations en étroite concertation avec les autorités coutumières, comme le fait l'ADCK (Agence de développement culturel kanak) en Nouvelle-Calédonie.

Relancer la recherche ne peut se concevoir sans discussion des résultats par les pairs, au niveau national aussi bien qu'international, et sans publications. Une série de colloques annuels pourrait être programmée, insérant la publication de leurs Actes soit dans des collections existantes, soit en mettant en place une collection spécifique en liaison avec un éditeur/diffuseur institutionnel, du type de la Documentation Française, ou avec un éditeur privé. L'appel à l'édition électronique, l'une n'étant pas exclusive de l'autre, doit également être prévue. Les partenariats de recherche pourraient se retrouver dans les partenariats de publication, ce qui limiterait la mise de fonds de chacun.

2.5.9 Une coopération internationale régionale essentielle au développement

Tout au long de ce rapport, la question des relations internationales des Outre-mers avec leur zone de voisinage, de culture souvent parente, est apparue comme

essentielle pour mieux connaître, et mieux développer patrimoine aussi bien que création. La mondialisation l'exige, et il faut absolument, pour que s'épanouissent les régions ultra-marines, rompre avec l'héritage de « l'exclusif ». Toutes les commissions des EGOM ont fait la même remarque, quel que soit le domaine : la dimension internationale des activités ultramarines est une condition du développement. En matière de culture, la coopération régionale est la seule solution pour élargir le « marché artistique » des Outre-mers ; c'est aussi la seule manière de conduire à une meilleure professionnalisation.

Ce doit être une priorité. Différentes mesures ont été déclinées dans les différents secteurs de l'action culturelle de l'État, et d'autres doivent être inventées, au fil des opportunités qui se multiplient. Il est significatif qu'à La Réunion, plus lointaine, où la Région a pris des initiatives notables dans ce domaine¹²⁰, la préfecture ait créé depuis 3 ans un poste de chargé de mission spécifique de haut niveau, diplomate, travaillant en relation avec les Collectivités territoriales et les chambres consulaires, ainsi bien sûr qu'avec les différents services déconcentrés de l'État. L'objectif est de coordonner les actions et, en accroissant leur cohérence, de leur donner une plus grande visibilité, en mobilisant les différentes ressources disponibles, qui ne manquent pas : crédits européens de coopération régionale, crédits du ministère des Affaires Étrangères, etc. Une telle mesure ne sera peut-être pas généralisée, mais il est en revanche essentiel que dans le domaine culturel, qui intéresse énormément les pays proches (coopérations), une mission particulière, dotée de moyens d'action, soit créée sinon dans chaque région, du moins dans chaque zone.

Quatre mesures peuvent donc être préconisées : la pérennisation d'un budget « coopération régionale et internationale » au sein des DRAC, la création d'un poste de « chargé de développement » au sein de ces mêmes DRAC, avec une fonction internationale, l'accroissement de la collaboration avec les Alliances françaises, Cultures-France¹²¹ et le réseau des Conseillers culturels des ambassades de France dans chaque zone¹²² ; la recherche de nouveaux partenariats, par exemple les chambres consulaires, ainsi que la mobilisation de tous les outils existants.

2.5.10 Une culture scientifique, technique et industrielle à partager

Kourou, avec son centre d'études spatiales (CSG, dépendant du CNES, ce qui rend possible des relations partenariales intéressantes avec la Cité de l'Espace et la Cité des Sciences de la Villette), n'est pas assez développé en tant que lieu de médiation de la culture scientifique, alors qu'il jouit d'une notoriété internationale

¹²⁰ Initiatives de « co-développement ».

¹²¹ Il faudrait en particulier que figurent dans les programmations régionales de Cultures-France les Outre-mers de la zone concernée (Cultures-France).

¹²² La DRAC de La Réunion organise chaque année une rencontre de la coopération culturelle de l'Océan indien à laquelle participent les Conseillers de coopération et d'action culturelle des ambassades de France auprès des pays de la zone sud de l'Océan indien ainsi que les principaux directeurs d'Alliances françaises et d'Instituts français, ce qui permet de renforcer les partenariats et de mieux coordonner les efforts. La même initiative devrait être prise dans la zone Caraïbe-Guyane, en associant Cultures-France.

et que l'on y aménage actuellement le pas de tir des fusées Soyouz. D'un musée (d'ailleurs non labellisé) technique, d'accès difficile pour le grand public sans médiation humaine¹²³, malgré son intérêt intrinsèque, la qualité de son bâtiment et de ses collections : il faut en faire non seulement le lieu majeur d'explication sur l'aventure spatiale européenne, mais encore un centre d'information et de formation sur l'espace et la technologie spatiale. Ici d'ailleurs, l'intérêt culturel et pédagogique rejoint explicitement l'intérêt touristique.

Ailleurs, malgré l'existence de ressources importantes, particulièrement dans les domaines des énergies vertes et du développement durable à La Réunion (projet GERRI), ainsi que dans ceux de l'écologie en Guyane (parc national amazonien...), très peu est fait (maison du Volcan et Chelonia à La Réunion, musée du Volcan à la Montagne Pelée...). Ce pan essentiel d'une culture humaniste moderne doit absolument être développé, par la création, en liaison avec les Universités, les Collectivités territoriales, les Parcs nationaux ou régionaux, de CCSTI (Centres de culture scientifique, technique et industrielle). Les sites de patrimoine écologique, d'archéologie industrielle ou minière, offrent un grand choix de possibilités.

2.5.11 Le tourisme, un atout-maître à jouer

Les richesses culturelles de l'Outre-mer constituent un facteur essentiel d'attractivité touristique, même si priment dans l'actuel sous-développement du tourisme des facteurs structurels propres à ce dernier, coûts des transports, insuffisance des moyens de transport autres que sur les lignes Paris-Outre-mer, et insuffisance quantitative et qualitative de l'hôtellerie. Les mesures à prendre sont différentes selon la nature du tourisme local : entre les régions de fort tourisme affinitaire comme les Antilles, et celles où prédomine le tourisme d'affaires comme la Guyane et La Réunion, des adaptations doivent être faites.

Du point de vue culturel, c'est surtout du côté patrimonial que les ressources sont quasiment immédiatement disponibles, en complémentarité avec les atouts que représente un milieu « naturel » favorable, qu'il s'agisse des mers bleues des Antilles, de la forêt amazonienne ou des paysages volcaniques impressionnantes de La Réunion. Les richesses patrimoniales sont actuellement sous-utilisées, aussi bien du fait du manque d'adaptation des lieux et institutions aux besoins spécifiques du tourisme contemporain (« mise en produit ») que de celui d'un certain mépris des Ultramarins eux-mêmes vis-à-vis de leur patrimoine matériel aussi bien qu'immatériel – ce qui est normal, puisque tout l'enseignement, jusqu'à il y a peu et certainement encore aujourd'hui en de nombreux lieux, a insisté sur les modèles culturels européens. Les cultures indiennes et créoles de La Réunion, amérindiennes et noir-marron de Guyane, avec leurs architectures et leurs paysages mais aussi avec leurs rites, leurs contes, leurs musiques, leurs danses, qui viennent ensemencer la création contemporaine de ces régions, les patrimoines coloniaux, villes, habitations sucrières etc., et même les vestiges impressionnantes du complexe pénitencier de la Guyane, avec ses prisonniers célèbres, du capitaine

¹²³ Du fait de la haute technologie scientifique dont témoigne le CSG, on attendrait une grande technicité dans les procédés de médiation. Moderniser ces dispositifs et mettre à disposition du public des outils interactifs de très haute technicité, à la hauteur de la réputation du Centre, est une nécessité.

Dreyfus à Papillon, la ville martyre de Saint-Pierre détruite brutalement par les cendres de la Montagne Pelée lors de son éruption catastrophique de 1902, constituent autant de centres d'intérêt susceptibles si l'on s'en donne la peine – c'est à dire si une offre adaptée est construite, avec les moyens de médiation auxquels le tourisme international est habitué – d'attirer les touristes, qui peuvent trouver ailleurs dans la Caraïbe et en Amérique du Sud des conditions environnementales équivalentes et même supérieures, sans compter des prix inférieurs, mais qui ne disposent pas des atouts patrimoniaux des Outre-mers français.

En tout état de cause, le développement des institutions, particulièrement des grands projets évoqués précédemment, ne pourra que conforter ces richesses en leur donnant de la lisibilité. Ici, c'est surtout de concertation que l'on a besoin, afin de proposer des programmations adaptées aux impératifs du tourisme. Il y a peu à dire, beaucoup à faire, et l'on dispose - mais peut-être pas sur place - de suffisantes connaissances en ingénierie. Il s'agit essentiellement de rassembler les cultures professionnelles du tourisme et des acteurs culturels, excessivement éloignées encore aujourd'hui. Le tourisme a tout à gagner à contribuer au développement culturel. Les manifestations et institutions culturelles, à leur tour, bénéficieront d'un accroissement de la fréquentation touristique qui a aussi, il ne faut pas l'oublier, une efficacité culturelle puisqu'elle ouvre les touristes à des richesses culturelles qu'ils n'auraient jamais connues autrement. De nombreux dispositifs existent qui peuvent être encouragées, tels les « Villes et pays d'art et d'histoire » évoqués précédemment, mais aussi les « routes du patrimoine » et autres « routes historiques »», c'est à dire des routes à thème, du type de celle qui est en projet le long de la Côte-sous-le-vent en Guadeloupe. Il est également nécessaire de concevoir des « produits » et des dispositifs de médiation adaptés à la clientèle particulière des croisières, qui offrent un fort potentiel de développement et peuvent en partie pallier les insuffisances de services précédemment évoquées.

Conclusion

Les Outre-mers, fabrique d'universalité

« Donne congé ici aux docteurs de la loi. Laisse aller, qui aborde littérature avec seringue ou bien scalpel. Décommande ces pensées vivisectrices qui médusent les chairs pour deviner une âme. Mieux vaut s'y promener par-derrière ou passer légèrement. Porte sobriété. Développe ta tendresse. Nomme en toi ces rumeurs des vieilles bibliothèques quand, de leurs livres sans âge, s'éveille soudain une vie insue des biologistes, germée d'une poussière d'encre, de phrases inachevées, d'idées offertes comme hosties aux insectes, de briques manuscrites qui se souviennent d'inondations, de bibles cassantes comme de vieux os, avec l'odeur sédimentaire du papier qui s'émeut d'un souvenir d'incendie... ». Cette définition poétique, mais tellement juste, est donnée par Patrick Chamoiseau et Raphaël Confiant, dans les « Lettres créoles »¹²⁴, pour la littérature. Mais je voudrais l'appliquer, tant je la ressens comme profondément métonymique de tout ce qui la concerne, à la culture et à l'art. J'invite le ministère à « donner congé aux docteurs de la loi », et à rêver un nouveau monde pétri d'Histoire et fourmillant des mille idées d' « une vie insue »....

Fulgurances poétiques des auteurs ultramarins, rythmes syncopés des musiques métisses, vifs accents du slam et du rap, les hommes et les femmes d'Outre-mer revendentiquent ce puissant humanisme dont, en termes pathétiques, Delgrès, avant son sacrifice, se réclamait en interpellant les générations futures – nous. Ils font de leur mémoire douloureuse une racine de générosité, de tolérance, d'hospitalité, réclamant en échange que leurs « performances » ne soient pas seulement saluées lorsqu'elles rapportent des médailles aux Jeux Olympiques. Il est temps, grand temps, d'assumer ensemble cette universalité que, sous des formes différentes, la Négritude de Césaire et de Senghor¹²⁵ naguère, la Créolité de Glissant et Chamoiseau aujourd'hui, signifient. La culture, « cette démarche qui par le mot, l'image, le mythe, l'amour et l'humour m'installe au cœur vivant de moi-même et du monde »¹²⁶ (définition que donne Césaire de la poésie), dans notre République, est réputée être le privilège de tous. Qui pourrait accepter qu'aujourd'hui, quel qu'en soit le prétexte, on mégote, on tergiverse, on recule, devant la perspective de seulement tendre à corriger les injustices que ressentent des compatriotes dont les ancêtres, Amérindiens spoliés ou exterminés, Africains déportés en esclavage, Indiens engagés, voire plus récemment Indochinois, Haïtiens, ont trop souffert pour que leurs descendants en soient encore stigmatisés ? La France « de là-bas », c'est la France tout court, et un peu plus peut-être : c'est une France neuve, jeune, métissée, créolisée, riche d'espoir comme de mémoire.

Amplifier l'action culturelle de l'État, non pour contribuer à renforcer un quelconque assistanat post-colonial ou même « post-décolonisation », comme on l'entend dire trop souvent, mais tout simplement pour respecter les principes d'égalité républicaine et arriver à un meilleur équilibre entre Outre-mers et

¹²⁴ Folio Essais, Gallimard, 2005 (1^e édition 1999), Paris

¹²⁵ Ils donnaient à ce concept qu'ils avaient forgé des sens différents, mais en faisaient l'un et l'autre un outil heuristique de l'universalité humaine

¹²⁶ Césaire, Tropiques n° 12, 1945

métropole ; repenser une politique culturelle en cohérence avec les spécificités ultramarines, capable de donner de nouvelles chances à ceux qui en ont manqué, en ouverture sur le monde ; rendre aux citoyens français d'Outre-mer la fierté d'une culture sensible à la nature et à la relation entre les hommes, une culture qui préfigure le monde de demain, donc aussi la France métropolitaine ; faire de la culture le moyen et l'emblème d'un nouveau contrat social entre les Français des antipodes : voilà une tâche immense, pour laquelle il faut une ambition, des moyens, des hommes et des femmes. L'ambition ne peut être que politique ; les moyens commencent à être mobilisés, mais il faudra les amplifier encore longtemps ; les hommes et les femmes, aussi bien parmi les acteurs de la culture que parmi les élus et les fonctionnaires du ministère, je les sens attentifs, compréhensifs, engagés, voire enthousiastes. Daniel Maximin dit : « Pour édifier les Antilles – une fois de plus, le propos s'applique à l'ensemble des Outre-mers français – il a suffi d'un grain de sable et d'une goutte d'eau qui ont résisté à la machinerie des aliénations. Et pour qu'elles disparaissent, il suffirait d'en perdre la croyance et l'espoir »¹²⁷. Beaucoup croient et gardent l'espoir. J'espère que cette étude trop succincte convaincra ceux qui ne les ont pas encore ; notre ministère, quant à lui, se doit de les avoir.

Il ne reste donc plus qu'à arbitrer – c'est à dire à ne pas faire plaisir - , et à agir... Allons-y !

Michel Colardelle

¹²⁷ MAXIMIN Daniel, 2006, « Les fruits du cyclone. Une géopoétique de la Caraïbe », Paris, le Seuil, p. 212

Personnalités rencontrées

Ministres, Cabinets ministériels, Services centraux, Inspections générales, Établissements publics de l'État et opérateurs nationaux :

Jacques BAYLE, chef de la mission d'inspection de la création artistique/MCC

Martine de BOISDEFFRE, directrice des Archives de France/MCC

Guillaume BOUDY, secrétaire général du MCC

Jean-François CHAINTREAU, délégué-adjoint (ff. de Délégué) DDAi/MCC

Philippe CHANTEPIE, DEPS/MCC

Michel CLEMENT, directeur de l'Architecture et du Patrimoine/MCC

Sylvie CLEMENT-CUZIN, sous-directrice de la presse écrite et de l'information, DDM/PM

Anne COCHARD, directrice de la création, des territoires et des publics, CNC

Jean-Cédric DELVAINQUIERE, DEPS/MCC

Olivier DONNAT, DEPS/MCC

Norbert ENGEL, inspecteur général de l'Administration/MCC

Jean-Pierre ESTIVAL, inspecteur général de la musique et de la danse/MCC

Anne FENDT, chef du Département de l'Action territoriale/MCC

Sarah FINKELSTEIN, conseiller technique pour les affaires réservées, Cabinet du ministre de l'Outre-mer

Alain FOHR, sous-directeur des affaires culturelles, ministère des Affaires étrangères

Colette GARRAUD, inspectrice de l'Enseignement artistique, DAP/MCC/MIPEA

Muriel GENTHON, DMDTS/MCC

Philippe HENWOOD, inspecteur général des Archives de France/MCC

Georges-François HIRSCH, directeur, DMDTS/MCC

Fabien JANNELLE, directeur de l'ONDA

Patrick KARAM, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer

Pierre LUNGHERETTI, conseiller au livre, aux archives, à la valorisation du patrimoine immatériel et l'action territoriale, Cabinet du ministre de la Culture et de la Communication

François MACE de l'EPINAY, IGAPA/MCC

Jacques MARTIAL, président de l'Établissement public du Parc de la Villette

Stéphane MARTIN, président du Musée du Quai Branly

Daniel MAXIMIN, IGAC/MCC

Alain MONFERRAND, ancien inspecteur général du Tourisme

Xavier NORTH, délégué général à la langue française et aux langues de France/MCC

Patrick OLIVIER, chef de l'inspection générale des affaires culturelles du MCC

Marie-Luce PENCHARD, ministre de l'Outre-mer

Vincent PEYREGNE, conseiller pour la presse, Cabinet du ministre de la Culture et de la Communication

Isabelle PHALIPON-ROBERT, chef du département des enseignements, de la recherche et de l'innovation/MCC

Michel PLAZANET, chef du Service de l'Action territoriale, CNC

Pierre POUJADE-FAYET, adjoint au chef du département des politiques territoriales et internationales, DAP/MCC

Agnès RICO, directrice, Syndicat de la Presse Quotidienne Régionale

Yves SABOURIN, inspecteur général, DAP/MCC

Richard SAMUEL, Délégué interministériel à l'Outre-mer

Marie-Claude TJIBAOU, membre du Conseil Économique et Social, présidente de l'Agence

culturelle de la Nouvelle-Calédonie
Christian TREZIN, IGAPA/MCC
Alain TRIOLLE, chef du SPAS, MCC

Services déconcentrés :

M. BERTOGLI, directeur départemental de la jeunesse et des sports de La Réunion
Jean-Marc BOYER, DRAC de La Réunion et ses chefs de service
Philippe CHAMOIN, DRAC de Guadeloupe et ses chefs de service
Emmanuelle CHARRIER, chargée de mission, Haut-Commissariat de la République, Nouvelle-Calédonie
Alain CHEVALIER, directeur départemental de la jeunesse et des sports de Martinique
Gilles COFFRE, délégué académique à l'Action culturelle, Rectorat de Guadeloupe
Jean-Luc FABRE, préfet de la Région Guadeloupe
Mostafa FOURRAR, recteur de La Réunion
Joël GODEAU, conseiller diplomatique du préfet de La Réunion
Bernard GRUNWALD, directeur départemental de la jeunesse et des sports de Guyane
Véronique GUILLAUMEY, secrétaire générale, Rectorat de Guyane
Alain HAUSS, DRAC Martinique et ses chefs de service
Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la Région Réunion
Maryse MICHALON, délégué académique à l'Action culturelle, Rectorat de Guyane
Laurent GHILINI, DRAC de Guyane et ses chefs de service
Guilhem SALTEL, directeur départemental de la jeunesse et des sports de Guadeloupe
Benoît SAUDEAU, chef d'Antenne de RFO, La Réunion
André SIGANOS, recteur de la Martinique
Hubert VERNET, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe
Frédéric WACHEUX, recteur de Guyane

Collectivités territoriales :

Alain ARMAND, vice-président à la Culture, Conseil régional de La Réunion
Jacques BANGOU, maire de Pointe-à-Pitre
Claude BONJOTIN, directeur des actions culturelles, éducatives et de l'habitat du Conseil général (Guyane)
Fabien CANAVY, 1er Vice-Président, Conseil général de Guyane
Joséphine EGALGO, vice-présidente, Conseil régional de Guyane
Jean-Jacques JEREMIE, président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe
Mme KACY-BAMBUCK, présidente de la Commission des affaires culturelles du Conseil régional de Guadeloupe
Michel FONTAINE, maire de Saint-Pierre, La Réunion
Antoine KARAM, président du Conseil régional de Guyane
Elisabeth LAMA, chef de service culture/EnCRe (Région Guyane)
Jean-Yves LANGENIER, maire du Port
Denis LEONIS, directeur de Cabinet, Ville de Saint-Pierre de La Réunion
Daniel MACHINE, Conseiller régional, président du Musée des cultures guyanaises (Guyane)
Mme MARCELINE, Maire-adjointe à la Culture, Mairie de Fort-de-France
Alfred MARIE-JEANNE, président du Conseil régional de la Martinique
Lucette MICHAUX-CHEVRY, ancienne ministre, maire de Basse-Terre
Aldo MIQUEL, directeur de l'Association des maires, La Réunion

René NOEL, maire de La Désirade, président de l'Association des maires de Guadeloupe
René-Louis PESTEL, maire-adjoint à la Culture, Saint-Denis de La Réunion
Roland PLANTIER, maire-adjoint de Vieux-Fort, secrétaire général de l'association des maires de la Guadeloupe
Marcel SIGISCART, président de la Commission cultuelle du Conseil général de Guadeloupe
Franck THOMAS, maire-adjoint à la Culture, Saint-Laurent du Maroni
Sandra TROCHIMARA, maire-adjointe déléguée à la culture, à la jeunesse et aux sports (Guyane)
Marc VIZY, directeur général des Services, Conseil régional de Guadeloupe
Alain ZANEGUI, vice-président délégué à la Culture, Conseil général de La Réunion

Acteurs culturels :

Abdul AHSAI, animateur, Saint-Laurent du Maroni
Renaldo ACHTHOVEN, Adultes Relais, Saint-Laurent du Maroni
Antoine AOUECUI LAMORAILLE, association Mamanabbi, Saint-Laurent du Maroni
Etienne ASSILI, association Réspéki, Saint-Laurent du Maroni
Marie ABRAHAM-HUYGHES DESPOINTES, organisatrice du Prix des Amériques insulaires
Julie ADAMI, compagnie de danse Adami, Guyane
Dominique BAROUCH, «producteur, « Une autre histoire de France », La Réunion
Lucienne BEAUGENDRE-RENNELA, maison du patrimoine de Basse-Terre
Yves-Michel BERNARD, chargé de mission culture, Université de La Réunion
Bernard BESOMI, PDG de Virgin / Autrement (La Réunion)
Lyne-Rose BEUZE, conservateur des musées régionaux (Martinique)
Franck BILOT, musicien, Guyane
Emilie BLETTERY, administratrice Cie KS and Co, Saint-Laurent du Maroni
Claude BONJOTIN, directeur de la Culture, Conseil général de Guyane
Isabelle BONJOUR, CCI, Cayenne
Guy BONNEMAZISON, Conservatoire du Littoral, Guyane
Frédéric BOUQUILLARD, chef de projet PRV, Saint-Paul, La Réunion
Fabien BOURRIQUEN, Intervalle production, URPAC, La Réunion
Claire BRUNEL, Centre communal de Musiques en live, Saint-Laurent du Maroni
Elise CAILLERE, administratrice de la Cie trilogie-Lena Blou, Guadeloupe
Philippe CAMPBELL, directeur général des Services, Saint-Laurent du Maroni
David CARITA, conservateur du musée Franconie, Cayenne
Emilie de CARVALHO, cirque Palhaço, Saint-Laurent du Maroni
Kahlid CASSAM SULLMAN, délégué régional, CHAM, La Réunion
Catherine CHANG-KUNE, directrice de la Culture, Conseil général de La Réunion
Brice CHANTRELLE, délégué régional en Guyane de l'Association CHAM, Chantiers Histoire et Architecture Médiévales, Guyane
Joël de CHITEL, président de l'association Rozo, Guyane
Antoine CERCUEIL, plasticien, Guyane
Alice CERVONI, architecte du Parc national de La Réunion
Norma CLAIRE, association de danse Antipodes, Guyane
Félix COTELLON, président du Centre régional des musiques et danses traditionnelles (Repriz), Guadeloupe
Alain COURBIS, Pôle régional des musiques actuelles, La Réunion
Céline DELAVAL, directrice des affaires culturelles et de la Cohésion sociale, Saint-Laurent du Maroni
Katia CLAMARAN, photographe
Nicole CLEMENT-MARTIN, Bibliothèque universitaire de Cayenne

Lobie COGNAC, plasticien, Guyane
Agnès DAHANT, photographe, Guadeloupe
Aurélie DAMOUR, DTICA, Région Réunion
Pascale DESIREE, danseuse-chorégraphe, professeur de danse, Guadeloupe
Frédéric DROTKOWSKI, directeur général, Investissement et Commerce Cinéma, La Réunion
Yolande EDERIQUE, directrice du CRDP, Cayenne
Fred EYRIEY, président de l'URPAC, La Réunion
Bernard FAILLE, directeur-adjoint, TEAT-Champ Fleuri/Theâtres départementaux, La Réunion
Monique FOLIO, chargée du patrimoine, Parc National de La Réunion
Liliane FRANCIL, directrice régionale de RFO, Guadeloupe
Nina GELABALLE, directrice des Affaires culturelles du Conseil régional de Guadeloupe
Greg GERMAIN, comédien, réalisateur et producteur
Yvette GOLO, directrice du CCR de Fonds Saint-Jacques
Valérie GOMA, théâtre de la Ruche, Guyane
Gildas GONFIER, bibliothécaire, auteur, Guadeloupe
Daniel GOUDOUFFRE, photographe, auteur, Guadeloupe
Alex GUICHERON, sculpteur-bronzier, Guadeloupe
Frédéric GUILBAUD, accueil d'artistes en résidence, Martinique
Cécile GUITET, chef du service des Patrimoines du Parc national amazonien
Damien HANRIOT, responsable de l'écomusée de Régina
Laurent HOARAU, CHAM, La Réunion
Frédéric JACQUEMART, architecte, CAUE de La Réunion
Sophie JASMIN, Direction des Affaires culturelles, La Réunion
Marie-Paule JEAN-LOUIS, conservateur en chef, musée des Cultures guyanaises
Jean-Jacques JEREMIE, président du CCEE de Guadeloupe, président de l'atelier identité, culture, mémoire des EGOM en Guadeloupe
Sylvie JEREMIE, chef d'agence INRAP, Guyane
Katia KUKAWKA, conservatrice du patrimoine, Guyane
Patrice LACAISSE, plasticien, Mana, Guyane
Danielle LACOTE, plasticienne, Guadeloupe
Elisabeth LAMA, chef de service culture/EnCRe, Région Guyane
Xavier LAMBERT, journaliste, RFO, La Réunion
Pascal LAUDE, AAH de Saint-Pierre de La Réunion
Clémence LEOBAL, CIAP, Saint-Laurent du Maroni
Yannick LEPOAN, La Réunion des Livres, La Réunion
Yannick LEROUX, historien
Bernard LEVENEUR, responsable du musée Léon-Dierx, Saint-Denis de La Réunion
John LIE A FO, plasticien, Guyane
George LOUISIA, directrice des Affaires culturelles de la région Martinique
Jean-Michel LOUTOBY, directeur de la Mission locale, Cabesterre, Martinique
Jean-François MANICOM, photographe, Guadeloupe
Arnauld MARTIN, attaché de conservation à l'Inventaire, Région Réunion
Michel MEY, SACEM, La Réunion
Lolita MONGA, co-directrice, Le Grand Marché, théâtre de Saint-Denis, La Réunion
Paul MONTROUGE, directeur du TEAT-Champ Fleuri/Theâtres départementaux, La Réunion
Nicolas NABAJOH, photographe, chef du service Patrimoine, Les Abymes, Guadeloupe
Hélène NARAYANIN-SIOUSARRAM, rapporteur des EGOM, Guadeloupe
Michaëlle N'GO YAMB NGAN, réalisatrice, Guyane
Annick NIVAROSA, Service culturel, Conseil général de La Réunion
Jean-Christophe OZIL, chef de projet, MCUR, La Réunion

Rodolphe PACAUD, Canal + Réunion
Martine PALTON, directrice de la bibliothèque municipale, Saint-Laurent du Maroni
Pascal PAPINI, co-directeur, Le Grand Marché, Théâtre de Saint-Denis, La Réunion
Bernard PAYET, directeur des Affaires culturelles de la Région Réunion
Bruno PEDURAND, plasticien, professeur à l'IRAV, Martinique
Philippe PELEN BALDINI, directeur artistique, Compagnie le Talipot, La Réunion
Yann PENNEC, CNES/association Agamis, Kourou
Ernest PEPIN, directeur des Affaires culturelles et du Patrimoine, Conseil général de Guadeloupe
Jean-Marie PERNELLE, En quête Prod., APAR et URPAC, La Réunion
Marc PERROUL, Centre culturel Mama Bobi, Saint-Laurent du Maroni
Fabrice PIERRAT, musicien, Guyane
Marianne PLAISIR, plasticienne, Guadeloupe
José PLIYA, directeur de la scène nationale l'Artchipel, secrétaire du CEDAC, Basse-Terre, Guadeloupe
Maud PRIGENT, librairie Encrage, Kourou
Sonia RIBES, conservateur en chef du musée d'histoire naturelle, Saint-Denis de La Réunion
Jean-François RIVIERE, directeur des nouvelles technologies, Région Réunion
Nadine ROUAYROUX, directrice des Archives départementales de La Réunion
Charles ROUSSEAU, photographe, auteur, Guadeloupe
Marianne SABAYO, association Jakoewale, Saint-Laurent du Maroni
Bernard SAGE, directeur de l'ARDP (Agence Régionale de Distribution de la Presse (La Réunion))
Benoît SAUDEAU, directeur régional de RFO, La Réunion
Felly SEDECIAS, directrice du ciné-théâtre du Lamentin, Guadeloupe
Cécile SOGAN, Cinéma municipal Le Toucan, Saint-Laurent du Maroni
Thierry TCHAKALOFF, conservateur du MADOI, La Réunion
Florence TELEMON, designer, professeur à l'IRAV, Martinique
Fabrice THEODOSE, journaliste à RFO, Fort-de-France
Alain THOMY, association Respéki, Saint-Laurent du Maroni
Christian TORTEL, journaliste, responsable de l'actualité culturelle, RFO Paris
Marion TRANNOY, chargée de mission, Parc national amazonien
Olivier TRECOLLE, Presque Bleu, secrétaire général de l'URPAC, La Réunion
Emmanuel VALERE (Victor'O), auteur-compositeur interprète, Martinique
Philippe VALLEE, directeur de la Librairie GERARD
Alain Marcel VAUTHIER, directeur honoraire de la BDP, La Réunion
Yannick VEREEK, musicien, chanteur, président de l'association Awitis 4 chimen, Guadeloupe
Jeanine VERIN, présidente de l'association de danse ADACLAM, Guyane
Stéphane VINTAR, président de l'ASCTO, Cayenne
Marina VOYER, Présidente de l'association de danse AHINAMA, Guyane
Jackie WUATOUX, librairie Encrage, Kourou
Jean-Félix ZAÏRE, danseur, Martinique
Jacqueline ZONZON, anthropologue, Guyane

Bibliographie sélective¹²⁸

- ANONYME, « Nouvelle-Calédonie 2025. Les rapports des 9 ateliers du diagnostic », 2008, Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie/Gouvernement de la nouvelle-Calédonie. Atelier n° 5, « Développement, culture et valeurs identitaires », p. 132-162
- ANONYME, s.d. (2009), « Le monde indianocéanique 5e-15e siècle, Éléments de l'exposition permanente », Saint-Denis de La Réunion, MCUR
- BERNABE Jean, CHAMOISEAU Patrick et CONFIANR Raphaël, 1989, « Éloge de la créolité », Paris, Gallimard
- CANTON-FOURRAT Altide, 2006, « Les Collectivités d'Outre-mer et la décentralisation », coll. L'essentiel sur, Voiron, Territorial Éditions
- COLLOMB Gérard et JOLIVET Marie-José (dir.), 2000, « Territoire, mémoire, identités en situation pluriculturelle : le cas de l'Ouest guyanais », rapport du programme de recherche 1998-2000, dact.
- COLLECTIF, 2002, « Histoire-géographie Antilles-Guyane », Paris, coll.Collège , CNDP Antilles-Guyane/Hatier international
- COLLECTIF, 2003, « Histoire-géographie Antilles françaises », cycle 3, Paris, Hatier international
- CONSTANT Fred et DANIEL Justin (dir), 1997, « 1946-1996, cinquante ans de départementalisation Outre-mer », Paris, L'Harmattan
- DEKKER Paul et FABERON Jean-Yves, 2003, « L'État pluriculturel et les droits aux différences », Actes du colloque organisé à Nouméa du 3 au 5 juillet 2002, Bruxelles, Brylant
- DELAVAL Céline, slnd, « Diversité culturelle et cohésion sociale. Quel projet pour Saint-Laurent du Maroni ? »
- « De la diversité culturelle au dialogue interculturel », *Culture et recherche* n° 114-115, hiver 2007-2008, DDAI/MRT, Paris
- « Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale », *Culture et recherche* n° 106-107, décembre 2005, DDAI/MRT, Paris
- FABERON Jean-Yves et GAUTIER Yves (dir.) , 1999, « Identité, nationalité, citoyenneté Outre-mer », Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie modernes-La Documentation française
- GAY Jean-Christophe, 2008, « L'Outre-mer français. Un espace singulier », Paris, Belin
- GAY Jean-Christophe, 2009, « Les cocotiers de la France. Tourismes en Outre-mer », Paris, Belin
- GERMAIN Greg, slnd, « Projet d'agence pour le développement et la diffusion des cultures d'Outre-mer
- GERMAIN Greg et BOUSQUET Marie-Pierre, 2007, « Chapelle du verbe incarné. 1998-2007. Genèse d'un théâtre citoyen », Avignon, Théâtres d'Outre-mer en Avignon
- KLEIN Florence, 2009, « La maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris », Paris
- KUKAWKA Katia, juillet 2009, « Musée des Cultures guyanaises. Projet scientifique et culturel », Région Guyane, dact.
- LADOUSSE André, 25/04/05, « Rapport sur le CCAOM – Centre de la Culture et des Affaires de l'Outre-mer », Paris, MCC, dact.
- « La filière audiovisuelle et cinématographique dans les Départements des Antilles/Guyane. Etat des lieux et perspectives », 28 fev.2003, étude réalisée par l'IMCA pour l'AFD et le CNC, dact.
- « Les DOM, défi pour la République, chance pour la France. 100 propositions pour fonder l'avenir »,Rapport d'information n° 519, Sénat , 2009
- MAM LAM FOUCK Serge, 2006, « Histoire de l'assimilation. Des « vieilles colonies » françaises aux départements d'Outre-mer. La culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIXe et XXe siècles) », Cayenne, Ibis rouge éditions

¹²⁸ Cette bibliographie ne comprend pas les nombreux rapports des inspections générales spécialisées ni ceux de l'inspection générale de l'administration du ministère

- MAXIMIN Daniel, 2006, « Les fruits du cyclone. Une géopoétique de la Caraïbe », Paris, Le Seuil
« Les créoles à base française », *Langues et cité* n° 5, octobre 1995, *Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques*
- MELIN-SOUCRAMANIEN Ferdinand (dir.), 2008, « L'Outre-mer français un « modèle » pour la République ? », Presses Universitaires de Bordeaux
- MICHALON Thierry, 2009, « L'Outre-mer français. Évolution institutionnelle et affirmations identitaires », Paris, L'Harmattan
- PERRET Delphine, 2001, « La créolité. Espace de création », Cayenne, Ibis rouge éditions
- RIOUX Jean-Pierre, 2007, « Dictionnaire de la France coloniale », Paris, Flammarion
- TRONQUOY Philippe (dir.), « La France au pluriel », *Cahiers français* n° 352, sept.-oct. 2009, Paris, La Documentation française
- TURGEON Laurier (dir.), 2003, « Patrimoines métissés. Contextes coloniaux et post-coloniaux », Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme/presses de l'Université Laval
« Guadeloupe, temps incertain », Éditions Autrement